

Ukraine : la Russie amplifie encore ses attaques

► Dans la nuit du 28 au 29 juin, Moscou a tiré sa plus importante salve de drones et de missiles sur l'Ukraine depuis l'invasion de février 2022

► Au moins 537 projectiles ont été lancés sur six régions, touchant des infrastructures militaires et énergétiques, mais aussi des bâtiments civils

► Kiev est de plus en plus ciblée par les Russes, éprouvant le moral d'une population qui se sentait relativement protégée jusqu'ici

► Sur le front, les troupes de Moscou continuent leurs assauts et grignotent du terrain, notamment dans le Donbass, au prix de lourdes pertes

► Acculée, l'Ukraine va se retirer de la convention d'Ottawa interdisant la production et l'utilisation de mines antipersonnel

PAGE 2



AUDIOVISUEL PUBLIC LE RN PRÊT À SOUTENIR LA RÉFORME DATI

► L'examen du texte créant une holding regroupant France Télévisions, Radio France et l'INA a débuté lundi à l'Assemblée
► La gauche appelant à rejeter le texte et le bloc central étant divisé, la réforme pourrait passer grâce à l'extrême droite

PAGE 7, ANALYSE PAGE 27
ET ÉDITORIAL PAGE 28

Rachida Dati, la ministre de la culture, à l'Assemblée nationale, à Paris, le 17 juin.

XOSE BOUZAS/HANS LUCAS VIA AFP

Climat L'éducation nationale dépassée par la vague de chaleur

ALORS QUE MÉTÉO-FRANCE a déclenché la vigilance orange canicule dans 84 départements, avec des températures de 34 °C à 40 °C attendues entre le lundi 30 juin et le mercredi 2 juillet, près de 200 écoles fermeront totalement ou partiellement leurs portes durant cette période. Une décision prise par les municipalités en l'absence de consigne claire du ministère de l'éducation nationale, qui plaide pour une « gestion au cas par cas » selon les territoires. Les organisations syndi-

cales d'enseignants déplorent un nouveau manque de préparation après les épisodes de canicule de 2019 et de 2022. L'inadaptation du bâti scolaire au réchauffement est documentée depuis de nombreuses années, mais les chantiers de rénovation thermique restent trop peu nombreux. Selon les spécialistes, au moins huit écoles, collèges et lycées sur dix sont concernés, pour un coût estimé entre 40 et 50 milliards d'euros, à la charge des collectivités locales.

PAGE 14

Développement Les pays pauvres fragilisés par le recul de l'aide internationale

La conférence de l'ONU sur le développement, qui se tient à Séville (Espagne) jusqu'au 3 juillet, tente de trouver des solutions face au désengagement américain mais aussi européen

PAGE 15

Migrations

En Hongrie, une décennie à démanteler le droit d'asile

Face à l'afflux, à l'été 2015, de centaines de milliers d'exilés, le premier ministre hongrois, Viktor Orban, a décidé de « bunkériser » son pays, en y érigeant des clôtures

PAGES 18-19

Education

Le grand oral du bac bouleversé par l'utilisation de ChatGPT

PAGE 10

Municipales

A Lille, la gauche se déchire sur l'héritage de Martine Aubry

PAGE 9

Musique

Les festivals 100 % rap déferlent sur l'Hexagone

PAGE 20

Histoire

Entre la France et l'Algérie, six décennies de tourments

« Le Monde » publie une série sur les crises diplomatiques entre Paris et Alger. Premier épisode : la guerre du pétrole, en 1971

PAGE 6

Société

Les prides essaient hors de Paris

De nombreuses marches des fiertés ont lieu à travers la France cette année, signe d'une visibilité accrue des personnes LGBTQIA+

PAGE 11

VU PAR GATIS SLUKA (LETONNIE)

CARTOONING FOR PEACE



BIG BANG DANS L'ASSIETTE

Délices et déconfiture

BIG BANG DANS L'ASSIETTE

Un hors-série du « Monde »
100 pages - 12,50 €
Chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique



Un habitant de Kiev
revenu prendre des
affaires dans son
appartement, le 29 juin.
L'immeuble, dans
lequel il vivait depuis
1967, a été soufflé lors
d'un bombardement,
dans la nuit du 23 au
24 avril.
GUILLAUME HERBAUT/VU
POUR « LE MONDE »

sont fait l'écho de débats sur la nécessité ou non de porter un sifflet autour du cou avant de s'endormir afin de pouvoir être entendu sous les gravats en cas de destruction de l'immeuble. Dans l'entourage de Yuliia Dukach, ses amies sont de plus en plus nombreuses à dormir habillées, « à cause de ces photos publiées après les bombardements où l'on voit des femmes dénudées, dit-elle. On ne veut pas être cette personne sans vêtements que les secouristes sortent des décombres. »

Fatigue chronique et dépression
Ces nuits scandées d'alertes et d'explosions ont de lourdes conséquences sur l'état émotionnel d'une population déjà durement éprouvée par les bombardements, les séparations, les morts, les blessés... Les professionnels ukrainiens de la santé alertent sur la hausse du nombre de personnes souffrant de fatigue chronique et de dépression. Dans une récente enquête sur la santé mentale, réalisée par la municipalité de Kiev auprès de 59 000 habitants, seuls 9 % des répondants ont dit estimer leur état psychologique « bon ». À l'inverse, 91 % des personnes interrogées disent ressentir des symptômes de stress prolongé, comme de la fatigue, de l'anxiété et de l'épuisement émotionnel.

Ces attaques nocturnes n'empêchent pas pour autant la capitale de continuer à vivre, le jour, comme si de rien n'était. Le rituel reste immuable chaque matin, même lorsque le ciel est encore obscuri par la fumée des bombardements. Les commerçants ouvrent leurs portes, tandis que les embouteillages causés par les automobilistes se rendant au travail encombre les grandes avenues. Il faut alors se faufiler pour une place dans les rames de métro. « C'est quelque chose que j'aime beaucoup le matin, explique Lena Lagushonkova. Je regarde tous ces visages fatigués après la nuit de bombardements, et je sais que tous conservent un secret, celui d'avoir survécu à la nuit. »

Si un couvre-feu est toujours en vigueur à partir de minuit et que les rues se vident alors instantanément, les bars, restaurants et clubs ont appris à ouvrir en début d'après-midi pour fermer plus tôt en fin de soirée. La guerre s'est installée dans le paysage, remplaçant depuis longtemps l'impression de vivre une période « extraordinaire ». « Je pense que nous devons tous considérer cela comme une nouvelle normalité, affirme Yuliia Dukach. Ce n'est pas possible de passer nos vies à espérer que quelque chose se passe et que la guerre s'arrête. Le fait de vivre dans l'attente ne peut que nous rendre plus pessimistes. » Récemment, la jeune mère a compris que son petit garçon et les amis de ce dernier considéraient que la guerre a toujours été là. Ils n'avaient que 3 ans quand les forces russes ont envahi l'Ukraine : « Ils ne connaissent pas d'autre réalité. » ■

THOMAS D'ISTRIA

A Kiev, le retour des bombardements

La recrudescence des attaques de drones russes touche tout le pays, y compris la capitale

KIEV - correspondant

Longtemps, le sentiment qui dominait à Kiev était celui d'une ville relativement protégée de la guerre, malgré les bombardements russes qui la touchaient de temps à autre. Mais la récente intensification des frappes s'étalant sur plusieurs heures, la nuit, privant de sommeil les 3 millions d'habitants de la capitale ukrainienne, a imposé un sentiment accru d'insécurité. Ces bombardements massifs touchent l'ensemble du territoire. Rien que dans la nuit de samedi 28 à dimanche 29 juin, 477 drones et 60 missiles ont été lancés par la Russie sur six régions, selon les autorités ukrainiennes, qui ont annoncé la mort de trois personnes, dont un jeune pilote de F-16, chargé de défendre le ciel lors de cette attaque, l'une des plus importantes depuis le début de l'invasion à grande échelle du pays par la Russie, le 24 février 2022.

Samedi, deux personnes ont été tuées et au moins quatorze blessées par le bombardement d'une tour d'habitation à Odessa ; la veille, cinq personnes avaient trouvé la mort et des dizaines été blessées à Samar, dans l'oblast de Dnipropetrovsk, dans l'est du pays. Mardi 24 juin, vingt-quatre personnes avaient péri dans une attaque lancée sur la ville de Dnipro. Ces bombardements réguliers ont lieu alors que les forces de Moscou poursuivent les assauts sur plusieurs secteurs du front est, grappillant des morceaux de territoire dans le Donbass, au prix de lourdes pertes, face à une défense ukrainienne acharnée.

La capitale ukrainienne est loin d'être épargnée par cette recrudescence d'attaques. Dans la nuit

de dimanche 22 à lundi 23 juin, alors que 368 drones d'attaque et missiles avaient frappé le pays, un immeuble d'habitation situé dans la périphérie de Kiev avait été détruit. Désormais, un petit mémorial constitué de fleurs séchées, en hommage aux neuf victimes, fait face au bâtiment détruit dans le quartier depuis trente-cinq ans. *Nous ne voyons pas la fin de cette guerre. Poutine détruit Kharkiv, Odessa... Mais il veut faire de Kiev son dessert.*

« Impossible de dormir »

Dans la capitale, considérée comme la ville la mieux protégée du pays, ces raids aériens massifs, conjugués à des nuits d'angoisse marquées par des explosions et par le bruit effrayant des moteurs de drone, usent une population dont le moral est mis à rude épreuve depuis plus de trois ans. Kiev a ainsi été la cible de plusieurs attaques ces dernières se-

maines, pour certaines particulièrement meurtrières. Le 17 juin, 28 personnes ont été tuées dans une frappe de 175 drones et de 14 missiles de croisière et balistique. Le 6 juin, trois secouristes ont péri lors d'un raid aérien.

La capitale ukrainienne a connu plusieurs pics de bombardements depuis février 2022, comme en mai 2023, considéré comme le mois le plus intense. Mais ces pics étaient suivis de périodes de calme relatif. Désormais, grâce à une augmentation de ses capacités de production de drones et de missiles, la Russie mène des attaques combinées plus régulières. L'armée du Kremlin utilise des drones d'attaque inspirés du modèle iranien Shahed, peu coûteux et de plus en plus sophistiqués, volant haut dans le ciel avant de plonger, de manière à rester hors de portée des groupes de défense aérienne mobile. L'objectif de ces essais d'engins explosifs consiste à saturer le système de défense ukrainien, afin que les missiles puissent plus facilement atteindre leur cible. Pour les autorités, ces bombardements visent aussi

à briser le moral de la population, alors que l'armée russe n'est pas parvenue, au bout de trois ans et demi, à remplir ses objectifs de guerre.

Aucun quartier de la capitale n'est totalement épargné, car les débris des missiles ou des drones interceptés peuvent tomber n'importe où. Mais les attaques semblent toutefois se concentrer sur certains districts. Comme l'a révélé une enquête du média ukrainien *Texty.org.ua*, publiée le 24 juin, les quatre régions les plus visées depuis le 24 février 2022 sont Chevtchenkivsky, Sviatochynsky, Solomiansky et Holossiivsky, qui ont pour point commun d'abriter de grandes entreprises industrielles depuis l'ère soviétique. Les forces russes prétendent depuis le début de l'invasion ne viser que des cibles militaires, tout en frappant des zones densément peuplées.

« Le sentiment de danger est plus important qu'avant », constate Yuliia Dukach, une spécialiste des opérations de désinformation russes habitant sur la rive gauche du Dniepr, dans un quartier doritoir au-dessus duquel passent régulièrement des drones. Cette jeune mère d'un garçon de 6 ans parvient à facilement trouver le sommeil, malgré les bombardements. Son mari, en revanche, est « extrêmement nerveux pendant les attaques », explique-t-elle : « Pour lui, c'est impossible de dormir. » Ce dernier passe ses nuits, comme des millions d'autres Ukrainiens, à surveiller les chaînes Telegram qui annoncent les alertes et détaillent le type d'engins qui sillonnent le ciel.

Lorsqu'il ne s'agit « que » de drones d'attaque, Yuliia Dukach préfère dormir avec son petit garçon dans une pièce sans fenêtre. La famille ne descend dans l'abri sous-

« Nous devons tous considérer cela comme une nouvelle normalité »

YULIIA DUKACH
spécialiste des opérations de désinformation russes

terrain que lorsque l'attaque comprend aussi des missiles. « Nous avons toujours un sac prêt avec le strict nécessaire pour dormir dans l'abri », précise-t-elle. Si les frappes de missiles tiennent Yuliia éveillée, son fils de 6 ans, lui, dort sans difficulté.

Les habitudes de chacun varient. Lors des bombardements, certains se réfugient dans leur couloir ou leur baignoire, dans des espaces situés entre des murs et sans fenêtres. D'autres rejoignent les abris sous-terrain des immeubles ou les profondes stations de métro. Lors de ces nuits d'alerte, les quais vides se recouvrent alors des familles entières avec sacs de couchage et matelas de camping. Mais de nombreux habitants, plongés dans une forme d'apathie après plus de trois ans, préfèrent simplement rester dans leur lit. À l'instar de Lena Lagushonkova, dramaturge et écrivaine originaire de Louhansk, qui, tout en se disant de plus en plus angoissée, balaie d'un sourire l'idée de s'abriter. « Tout ce dont je me soucie, c'est d'être maquillée et d'avoir de beaux draps pour que si des pompiers doivent un jour me trouver, ils aient une belle image de moi », confie-t-elle sur un ton mêlant fatalisme et défi.

Ces dernières semaines, les fils de discussion sur Facebook se

L'Ukraine va se retirer de la convention interdisant les mines antipersonnel

Volodymyr Zelensky a annoncé, dimanche 29 juin, avoir signé un décret prévoyant le retrait de l'Ukraine de la convention d'Ottawa interdisant la production et l'utilisation de mines antipersonnel, étape nécessaire, selon lui, au regard des tactiques russes dans la guerre déclenchée par Moscou en 2022. Les mines sont « souvent un outil de défense pour lequel il n'existe aucun substitut », a déclaré le président ukrainien. « Il s'agit d'une mesure que la réalité de la guerre exige depuis longtemps. La Russie n'est pas partie à la convention [d'Ottawa] et utilise massivement des mines contre nos militaires et nos civils », a déclaré, sur Facebook, Roman Kostenko, secrétaire de la commission de la sécurité nationale au Parlement ukrainien. Kiev a ratifié la convention d'Ottawa en 2005, et le Parlement ukrainien devra approuver le retrait du traité avant que celui-ci ne prenne effet.



La guerre en Iran, un révélateur de la « doctrine Trump »

Le président américain, connu pour son sens de l'improvisation, a cherché une voie médiane entre les isolationnistes et les faucons

WASHINGTON - correspondant

Une parenthèse enchantée : c'est ainsi que Donald Trump envisage la brève entrée en guerre des Etats-Unis contre l'Iran. Mission accomplie, célébration des pilotes des bombardiers, dénonciation des médias critiques : le président américain ne veut entendre aucune nuance ou réflexion pessimistes. Les bombardements du 21 juin contre trois sites nucléaires ont été rapidement suivis par une réponse télégraphiée et inoffensive de Téhéran, puis par un cessez-le-feu. L'avenir ? Le flou règne. Donald Trump a parlé d'une rencontre bilatérale imminente avec l'Iran, dont on ne sait rien. Il mise sur l'instinct de survie du régime théocratique pour qu'il renonce, sous pression diplomatique et militaire, à tout enrichissement d'uranium, en échange d'une possibilité inédite de développement économique et d'un programme nucléaire civil encadré. « Ils sont épuisés », a assuré le président le 27 juin. La dernière chose à laquelle ils veulent penser est le nucléaire. Vous savez à quoi ils pensent ? Ils pensent à demain, comment vivre au milieu de cette pagaille. »

On l'a vu dès son premier mandat : Donald Trump cultive un engagement à la fois sincère et intéressé en faveur d'un Moyen-Orient reconfiguré. Celui-ci tournerait le dos aux querelles religieuses et politiques, aux guerres sans fin. Il s'épanouirait dans le commerce, l'exploitation de l'énergie et les projets immobiliers. Cette vision suppose d'achever le chapitre des cycles de violence post 7-Octobre dans la région, à commencer par Gaza. Si elle fait peu de cas de l'histoire et des blessures des peuples, elle nécessite de traiter, même de façon minimaliste, la question palestinienne. Elle passe ensuite par un accord de normalisation entre l'Arabie saoudite et Israël. C'est la clé de voûte de tout, pense Donald Trump, et notamment de son prix Nobel de la paix tant désiré.

La guerre éclair en Iran a servi de laboratoire à grande échelle pour la méthode Trump. Elle est faite de risque, d'improvisation et d'une

poignée de convictions constantes. Le risque a consisté à déclencher les bombardements, sans pouvoir anticiper toutes les répliques de cet acte transgressif. Si l'aviation israélienne avait auparavant décimé la défense antiaérienne du régime, en visant les lanceurs de missiles et leurs stocks, cette intervention américaine dans le conflit rompait néanmoins avec deux décennies de retenue, d'un président à l'autre, des deux couleurs politiques.

Suivant deux mois d'efforts diplomatiques improductifs à Oman avec l'Iran, elle revêt un caractère historique, malgré les réserves sur ses résultats. « Nous n'essayons pas de transformer l'Iran en Wisconsin, nous détruisons leur programme nucléaire et une fois qu'on a fait ça, on s'en va », a plaidé le vice-président, J. D. Vance, dans un entretien au site *Breitbart*, le 24 juin. L'ex-sénateur de l'Ohio essayait de définir la « doctrine Trump » en politique étrangère. Celle-ci s'imposera de façon bipartisane, veut croire J. D. Vance. Elle consiste à « définir notre intérêt, essayer d'employer la diplomatie, puis une force militaire écrasante lorsque la diplomatie échoue ».

Confiance à l'instinct

La faiblesse de cette approche est le caractère velléitaire de cette diplomatie, surtout dans des dossiers aussi complexes que l'Ukraine ou le nucléaire iranien. L'improvisation qui l'accompagne, elle, semble faire partie de l'hygiène de vie professionnelle de Donald Trump, qui préfère parler de « souplesse ». Lorsque Israël a lancé son attaque, le 13 juin, le président américain est d'abord resté en retrait, sans condamner ni approuver. Constatant les succès obtenus et leur présentation enthousiaste sur sa chaîne favorite, Fox News, il a envisagé une participation américaine. D'autant plus qu'elle apparaissait indispensable, disaient les experts, pour avoir une chance de détruire les installations souterraines de Fordo, avec les bombes anti-bunker à disposition du Pentagone.

Pendant ces journées chaotiques dont il se délecte, le milliardaire a invité la population à évacuer Téhéran, puis il a directement me-

Trump cultive un engagement à la fois sincère et intéressé en faveur d'un Moyen-Orient reconfiguré

né le Guide suprême, Ali Khamenei, en expliquant que, « pour l'instant », son assassinat n'était pas souhaité. Le 18 juin, il disait : « J'aime prendre une décision finale une seconde avant l'échéance, vous savez, parce que les choses changent, surtout avec la guerre. » Une seconde avant, dit le président de la première puissance du monde, en faisant confiance à son instinct et non aux services de renseignement, qui estimaient que le régime n'avait pas pris la décision de fabriquer une bombe nucléaire.

Ce même rejet de l'expertise est apparu après les frappes, quand les médias américains ont révélé le contenu d'une première évaluation de la branche renseignement du Pentagone. Selon celle-ci, l'Iran n'accuserait que quelques mois supplémentaires de délai sur le chemin vers la bombe, s'il décidait de l'emprunter. Mais Donald Trump et son secrétaire à la défense, Pete Hegseth, ont redoublé d'outrances contre les journalistes, en mettant en cause leur patriotisme, car ils refusaient de célébrer l'opération « Midnight Hammer ». Selon les officiels américains et israéliens, le délai supplémentaire se compterait en années. Mais il faudrait les croire sur parole, lorsqu'ils assurent que les 400 kilos d'uranium hautement enrichi dont disposait l'Iran se trouvaient dans les sous-sols de Fordo et de Natanz, au moment où les bombes anti-bunker GBU-57 pénétraient la surface.

Donald Trump a cherché une voie médiane entre les isolationnistes MAGA (Make America Great Again) et les faucons rêvant de punition définitive contre Téhéran. Pour les premiers, tel l'idéologue en chef, Steve Bannon, la seule guerre légitime est intérieure : celle contre l'« Etat profond » et les

migrants illégaux. Donald Trump, lui, répète depuis dix ans que l'Iran ne peut avoir la bombe nucléaire. Cela témoigne d'une rare constance, louable mais floue. Si Téhéran a enrichi l'uranium à des taux élevés et dans des quantités préoccupantes, la perspective d'une bombe nucléaire demeurerait éloignée, sans doute d'au moins un an. L'Etat hébreu a saisi l'occasion, faisant le constat de la faiblesse iranienne après la débâcle de ses sous-traitants régionaux, comme le Hezbollah libanais et le régime syrien d'Al-Assad. Puis il a entraîné les Etats-Unis dans ses succès.

Rejet d'Obama et de Biden

Croire que Donald Trump est manipulé par Benyamin Nétanyahou n'a aucun sens, même si l'habileté de ce dernier a été cruciale pour le convaincre d'intérêts communs. Il suffit de constater toutes les contrariétés imposées par le premier au second depuis six mois : reconnaissance du nouveau pouvoir syrien, ouverture d'un canal direct de négociation avec le Hamas pour la libération de l'otage américain Edan Alexander, ou cessez-le-feu avec les houthistes, sans inclusion d'Israël, pour que les navires militaires et marchands américains ne soient plus inquiétés.

Donald Trump est aussi mû par un double rejet. Le premier est la faiblesse projetée par Joe Biden lors du retrait catastrophique d'Afghanistan, en août 2021. La mort de treize soldats dans un attentat à Kaboul était le modèle à éviter, d'où les nombreux avertissements à Téhéran au sujet des bases américaines dans la région. Le deuxième rejet est celui de l'accord sur le nucléaire (JCPOA), signé en 2015. Trump en avait retiré les Etats-Unis en 2018, dans le cadre de son règlement de comptes avec l'héritage Obama. Aujourd'hui, il se félicite d'avoir anéanti le programme nucléaire iranien. Le JCPOA était très imparfait et ne prenait pas en compte l'arsenal balistique de l'Iran. Mais il avait offert une perspective sur dix ans, sans le fracas des armes. Par ses bombardements, l'administration Trump a gagné un temps plus réduit, en prenant le risque de radicaliser le régime iranien. ■

PIOTR SMOLAR

En Suisse, l'acquisition de F-35 américains vire à l'affaire d'Etat

L'achat des 36 avions de chasse coûtera beaucoup plus cher que les 6 milliards de francs suisses annoncés en 2022

GENÈVE - correspondance

Si l'affaire n'était pas aussi sérieuse, elle prêterait à sourire. D'un côté, le gouvernement suisse laisse entendre qu'on l'aurait mené en bateau outre-Atlantique, et qu'un « prix fixe » avait été figé dans le contrat paraphé le 19 septembre 2022 pour l'achat de trente-six chasseurs F-35. Considérés comme excessivement performants en regard de la seule mission de police du ciel qui leur sera confiée dans le pays alpin et neutre, ces appareils seront livrés progressivement à l'armée de l'air helvétique entre 2027 et 2030, alors qu'ils équipent déjà d'autres pays européens membres de l'OTAN.

Un prix fixe, vraiment ? L'administration Trump, jusqu'ici laconique sur le sujet, évoque un « *malentendu* ». Mais mercredi 25 juin, le ministre suisse de la défense, Martin Pfister, a été contraint d'admettre, après des mois de rumeurs, que l'acquisition des appareils américains pourrait coûter plus de 1 milliard de francs suisses (soit environ 1,07 milliard d'euros) supplémentaires au contribuable, manière de reconnaître que le prix fixe ne l'a jamais vraiment été que dans la tête de ceux qui voulaient à tout prix cet appareil. Selon certains observateurs, le dépassement pourrait même doubler.

Il n'en fallait pas plus pour relancer un dossier qui fait des vagues depuis que Berne a opté pour l'appareil du constructeur Lockheed Martin plutôt que pour le Rafale de Dassault – pourtant préféré par les pilotes de l'armée de l'air helvétique lors des essais en vol.

Défiante de l'opinion

Dès le départ, l'ex-ministre de la défense Viola Amherd – qui a démissionné, en mars, après une série de crises au sein de l'armée – répétait que le F-35 offrait le meilleur rapport qualité prix et assurerait que la Suisse avait obtenu des conditions forfaitaires, juridiquement contraignantes. Une affirmation d'autant plus étrange que, dans le secteur de l'armement, les surcoûts à la production sont généralement facturés au client.

Dès le début aussi, un député socialiste du canton du Jura, Pierre-Alain Fridez, membre de la commission de la défense, avait fait part de ses doutes. « Plusieurs éléments permettaient de penser que les dés étaient pipés en faveur de l'aviation américain pendant l'appel d'offres », dit-il. Les critères sur la base desquels il a été choisi avaient été tordus de manière que seul cet appareil puisse les remplir. Un problème demeurerait : il était beaucoup plus cher. C'est pourquoi ce mythe du prix fixe a été monté de toutes pièces, afin de passer en force face au Rafale. Les entorses aux règles de transparence des procédures ont été nombreuses, c'est une véritable affaire d'Etat. »

Ancien chef du Contrôle fédéral des finances, l'équivalent helvétique de la Cour des comptes, Mi-

Pour un tiers des appareils, les bombes ne sont pas incluses dans la commande

chel Huissoud avait alerté, dès 2022, sur l'impossibilité juridique de la notion de « prix fixe » pour les F-35. « Nos conclusions étaient solides, mais [la ministre] Amherd et son entourage ont balayé nos remarques. On nous a accusés de faire de la politique. »

La débâcle des F-35 ne s'arrêterait pas à l'inflation des coûts. Selon le journal suisse *SonntagsBlick* du dimanche 29 juin, le contrat ne prévoit qu'un armement rudimentaire, « avec lequel ces avions sont quasiment désarmés », relève la députée socialiste Priska Seiler-Graf, présidente de la commission de la politique de sécurité du Parlement suisse. Ainsi, pour un tiers des appareils, les bombes ne sont pas incluses dans la commande. Il manque également des missiles air-air de moyenne portée Amraam, qui devront être achetés séparément. Un seul missile air-air de courte portée Sidewinder est en outre prévu par avion.

Le constat tranche avec les affirmations du ministère de la défense, qui, sur son site Internet, indique que, « pour 6 milliards [de francs suisses], la Suisse obtient, en plus des avions, un équipement spécifique aux missions, des armements et des munitions ». Or, pour équiper tous les appareils avec des bombes et acheter des missiles longue portée, il en coûtera plusieurs centaines de millions de francs supplémentaires.

L'affaire éclate au moment où les pays européens membres de l'OTAN se sont engagés à porter leurs dépenses de défense à 5 % de leur PIB, tout en cherchant à accroître leur autonomie vis-à-vis des Etats-Unis. Ne faisant partie ni de l'Union européenne ni de l'OTAN, la Confédération est mal placée pour gérer ces contradictions. Elle doit de surcroît faire face à la défiance de son opinion. Selon un sondage Watson-Demoscope du 27 mars, 81 % des personnes interrogées s'opposent au F-35. Et cela avant même que la supercherie sur son coût réel soit éventée.

Alors que le Parlement s'emparrera en urgence de la question, mardi 1^{er} juillet, le gouvernement de Berne va devoir choisir : payer, ou réduire le nombre d'avions. Renoncer à la commande et prendre le risque de vexer l'administration Trump n'est, en effet, pas une option, alors que la partie suisse multiplie par ailleurs, depuis trois mois, les gestes de déférence et les visites de haut rang à Washington pour négocier, en solitaire, des droits de douane les moins douloureux possibles. ■

SERGE ENDERLIN

PALESTINE L'armée israélienne fait évacuer des quartiers du nord de Gaza

La défense civile de la bande de Gaza a annoncé, dimanche 29 juin, la mort de 17 personnes, dont trois enfants, lors de frappes ou de tirs. Dimanche, l'armée israélienne avait ordonné l'évacuation de plusieurs quartiers du nord de l'enclave, où elle affirme mener des opérations d'une

« force extrême » contre le Hamas. Après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu avec l'Iran, mardi 24 juin, Israël a annoncé se concentrer « de nouveau sur Gaza, pour ramener les otages à la maison et démanteler le régime du Hamas ». Malgré l'intensification des frappes, le président américain, Donald Trump, a assuré qu'un cessez-le-feu entre Israël et le Hamas était « proche ». – (AFP)

A la Pride de Budapest, une foule immense défie Orban

Entre 100 000 et 200 000 personnes ont défilé dans la capitale hongroise, samedi, malgré l'interdiction décidée par le gouvernement nationaliste

REPORTAGE

BUDAPEST - envoyé spécial

Habitué des Marches des fiertés hongroises, Adam Makovecz, drapeau arc-en-ciel maillé sur le bras, n'en revient pas. « Avec mon mari, cela fait neuf ans qu'on est revenus de Belgique et qu'on assiste à toutes les Pride, et on n'a jamais vu autant de monde », lâche, ému, ce Hongrois de 44 ans, entouré, samedi 28 juin, d'une foule immense venue participer à la Marche des fiertés de Budapest, interdite par le gouvernement nationaliste de Viktor Orban. « Nos amis, nos voisins, tous des hétérosexuels, sont là et n'ont pas peur de quoi que ce soit. En fait, la moitié de la foule est hétérosexuelle, et c'est fantastique », ajoute cet informaticien, avec un sourire radieux.

Le pont Elisabeth, qui surplombe le Danube au cœur de la capitale hongroise, ainsi que les voies d'accès à droite et à gauche du fleuve, sont noirs d'une foule compacte et joyeuse. En famille ou entre amis, des Hongrois de tout âge, de tout genre, de toute orientation sexuelle sont là, venus souvent assister à la première Pride de leur vie. Dans une ambiance bon enfant, ils brandissent des pancartes pour l'« amour » ou la « liberté », ignorant superbement les menaces du gouvernement. « J'attends de voir comment ils vont arriver à envoyer des dizaines de milliers d'amendes », confie M. Makovecz en éclatant de rire, quand on lui parle du risque d'être identifié par une des caméras à reconnaissance faciale déployées par la police.

Autour de lui, des drapeaux européens et des bannières arc-

en-ciel, deux symboles honnis par le pouvoir, flottent dans le vent, juste en dessous des fenêtres des bureaux du premier ministre, qui dominent le Danube. En voulant interdire la Marche des fiertés de Budapest, Viktor Orban a réussi à déclencher la plus grande Pride jamais vue en Hongrie. Au bas mot 100 000 personnes – les organisateurs ont revendiqué près de 200 000 participants – se sont jouées de sa loi, adoptée en mars au nom de la « protection de l'enfance ». Prétendant vouloir protéger les mineurs de la simple vue de personnes LGBT+, ce texte inspiré d'une loi russe menace tout participant à la Pride d'amendes allant jusqu'à 500 euros et d'une peine de prison d'un an.

Les opposants galvanisés

Loin de dissuader les opposants hongrois, cette interdiction les a au contraire galvanisés comme jamais, faisant de cette Pride la plus grande manifestation anti-Viktor Orban vue depuis une décennie en Hongrie. La police n'a pas cherché à arrêter qui que ce soit et a, au contraire, tenu à distance les quelques dizaines de provocateurs néonazis qui espéraient perturber l'événement.

« J'attends de voir comment ils vont réussir à envoyer des dizaines de milliers d'amendes »

ADAM MAKOVECZ
Informaticien hongrois



Lors de la Marche des fiertés, à Budapest, samedi 28 juin. ANDRAS ZOLTAI POUR « LE MONDE »

« On n'a pas l'impression que vous avez été interdits », s'est ainsi amusé, à l'issue du cortège, le maire de Budapest, Gergely Karacsony, qui a apporté un soutien crucial à la Pride en lui offrant la protection juridique de la municipalité. Issu de l'opposition, l'élu a aussi remercié les dizaines de responsables politiques européens venus apporter un soutien international inédit, ce dont la société civile hongroise rêvait depuis longtemps.

Plusieurs eurodéputés français, de l'« insoumise » Manon Aubry à la macroniste Valérie Hayer, en passant par le social-démocrate Raphaël Glucksmann, étaient présents dans les rues de Budapest, « dans l'unité avec le peuple hongrois et pour la liberté », a expliqué M^{me} Hayer lors d'une conférence de presse dépassant les clivages habituels de la politique française. Le chef de file de l'opposition hongroise, Péter Magyar, n'était, en revanche, pas là, se contentant de soutenir timidement et à distance les participants. La question LGBT+ reste très clivante dans l'opinion publique hongroise, et cet ancien membre du Fidesz, le parti de Viktor Orban, qui a claqué la porte de celui-ci en 2024, compte sur les électeurs conservateurs pour essayer de battre le premier ministre aux législatives d'avril 2026.

Parmi les participants, surtout des Budapestois de gauche ou libéraux, pas grand monde ne lui en tenait cependant rigueur, comprenant sa stratégie destinée à battre M. Orban. « Si Péter Magyar disait quoi que ce soit sur ce sujet, cela pourrait lui faire perdre des votes et empêcher le changement », explique l'influenceuse et militante Lili Pankotai, 20 ans. Emporté par cette affluence record, le maire de Budapest, Gergely Karacsony, y a aussi vu la promesse du « changement ». « Il y a toujours des pouvoirs qui essaient d'interdire ceux qui s'aiment différemment, mais l'histoire a prouvé que ces pouvoirs finissent toujours par disparaître », a-t-il lancé, promettant la défaite aux « disciples de la Russie » lors des prochaines élections.

Ecrans de fumée

De fait, cette Pride marque un profond revers pour M. Orban, qui ne semble plus contrôler aussi bien qu'avant son petit pays de 9,6 millions d'habitants, qu'il gouverne pourtant d'une main de fer depuis 2010 au prix de multiples reculs démocratiques. Mi-juin, il avait déjà dû battre en retraite sur son projet de législation prévoyant d'instaurer, sur le modèle de la Russie, un registre des organisations soutenues par l'étranger. La proposition de loi avait dû être retirée in extremis de l'agenda par-

Cette Marche des fiertés marque un profond revers pour Orban, qui ne semble plus contrôler son pays aussi bien qu'avant

lementaire après une vague de protestation et des doutes au sein même de son parti. Cette Pride, maintenue en dépit de son interdiction, démontre que ses lois taillées sur mesure pour diviser les Hongrois et provoquer la fureur de Bruxelles ne sont plus que des écrans de fumée.

A l'heure où tous les sondages montrent que le Fidesz recule, l'effet peut être délétaire auprès de sa base électorale, même si le conseiller politique du premier ministre, Balazs Orban (sans lien de famille avec Viktor) reprenait sur Facebook, samedi soir, des images d'homosexuels s'embrassant dans les rues de Budapest pour faire peur aux Hongrois des campagnes en affirmant que « c'est comme ça que danserait la Hongrie si la musique était jouée depuis Bruxelles ». Le pouvoir oserait-il désormais se venger de sa jeu-

nesse en envoyant massivement des amendes aux participants ? Les organisateurs de la Pride ont en tout cas promis d'apporter leur soutien juridique à toute personne qui serait visée par une amende a posteriori, persuadés d'avoir le droit avec eux.

Au début du cortège, ces menaces pesaient visiblement sur plusieurs participants, qui n'acceptaient pas forcément de donner leur nom aux journalistes. « Je suis lesbienne et psychologue pour enfants, j'ai trop peur de perdre mon travail si mes collègues apprennent que je suis là », expliquait, par exemple, Mira, 20 ans, sous un prénom d'emprunt, par crainte de représailles une fois de retour dans sa petite ville du sud de la Hongrie. Une amende de 200 000 forints, soit 500 euros, représenterait la moitié de son salaire.

Mais progressivement, face à l'affluence, la peur semblait s'effacer des esprits. « J'espère que la police va comprendre qu'elle est là pour protéger le peuple et pas le régime », assurait ainsi Zoltan Deak, informaticien de 35 ans et hétérosexuel venu assister à sa première Pride. Parce qu'il ne s'agit pas seulement des personnes LGBT+ mais de nos droits fondamentaux. » Pied de nez assumé au pouvoir, il portait fièrement sa fille sur ses épaules. ■

JEAN-BAPTISTE CHASTAND

Les sociaux-démocrates allemands veulent interdire l'AfD

Le débat sur le sort du parti a gagné en vigueur depuis que le service de renseignement intérieur l'a classé, en mai, de « droite extrême »

BERLIN - correspondante

Pendant près de deux heures, dimanche 29 juin, les délégués du Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD), réunis en congrès à Berlin, se sont succédé à la tribune pour défendre la nécessité d'une interdiction du parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD), demandant la préparation d'une procédure en ce sens. Depuis que l'Office fédéral de protection de la Constitution, chargé du renseignement intérieur, a classé l'AfD comme un parti de « droite extrême », le 2 mai, le débat sur son interdiction a gagné en vigueur, bien que la décision de classification elle-même soit suspendue le temps d'une procédure d'appel.

« Un parti ne devient pas démocratique parce qu'il est élu démocratiquement, a argumenté, dimanche, Georg Maier, ministre de l'intérieur de Thuringe, auteur d'une des motions. La Thuringe est peut-être le Land où la tenta-

tive de destruction de la démocratie depuis l'intérieur par l'AfD est la plus avancée. » En Thuringe, l'AfD occupe 32 des 88 sièges au Parlement régional, et y dispose d'une minorité de blocage. « Qu'est-ce que cela signifie ? Par exemple que la commission électorale des juges ne peut plus se réunir, parce que l'AfD la bloque depuis des mois. Cela signifie que nous ne pouvons plus titulariser de juges à vie. Et je n'ai pas besoin de vous expliquer ce que cela signifie pour la justice : dans quelques années, nous n'aurons plus assez de juges », a déclaré M. Maier, plaçant parallèlement pour « reconquérir » les électeurs de l'AfD, « qui ne sont pas, dans leur grande majorité, des extrémistes de droite ».

Quoique adoptée à l'unanimité par un vote à main levée, la motion ne vise qu'à lancer un travail préparatoire en vue d'une demande d'interdiction qui, à ce stade, a peu de chance d'aboutir. Une telle demande doit en effet émaner du gouvernement, du Bundestag ou du Bundesrat, et

récolter au moins les deux tiers des voix dans l'une ou l'autre Chambre avant d'être transmise à la Cour constitutionnelle de Karlsruhe. Or, les conservateurs de la CDU-CSU, qui gouvernent avec le SPD depuis le 6 mai, ne sont pas favorables à une procédure d'interdiction, au premier rang desquels le chancelier Friedrich Merz, qui se dit « très sceptique ».

Incertitude juridique

Si la décision de classer l'AfD comme parti de « droite extrême » pourrait fonder une demande d'interdiction, une telle initiative comporte en outre une réelle incertitude juridique, comme l'a montré le cas du magazine d'extrême droite Compact. Le 24 juin, un tribunal fédéral a en effet annulé la décision d'interdiction du mensuel, prise par le gouvernement en 2024, invoquant la liberté de la presse et d'expression. La lutte contre l'extrême droite étant un marqueur politique du SPD, le coprésident du parti, Lars Klingbeil, actuel ministre des fi-

nances et vice-chancelier, pour tant longtemps hésitant, a lui aussi endossé l'initiative, dimanche. « A partir du moment où l'Office fédéral de protection de la Constitution confirme qu'il s'agit d'un parti de droite extrême, il ne doit plus y avoir de place pour la tactique politique », a-t-il déclaré.

L'adoption à l'unanimité de cette résolution au dernier jour du congrès a permis de rassembler à peu de frais un parti apparu non seulement divisé, mais méfiant vis-à-vis de sa propre direction. Vendredi, Lars Klingbeil n'a été réélu à la coprésidence du SPD qu'avec 65 % des voix, un score humiliant au regard des 95 % obtenus par sa coprésidente, Bärbel Bas, la ministre du travail, réputée plus à gauche.

Lars Klingbeil, qui avait émergé comme le nouvel homme fort du SPD après les législatives du 23 février malgré la débâcle historique de son parti, avait ensuite mené les négociations de coalition avec la CDU-CSU, arrachant un compromis jugé, de l'avis général, as-

sez favorable au SPD, et obtenant pas moins sept postes de ministres pour les sociaux-démocrates.

Lars Klingbeil avait fait profil bas avant le vote de vendredi, reconnaissant le « résultat catastrophique » du 23 février, et des « erreurs ». Il n'en a pas moins été sanctionné par les quelque 600 délégués du parti, qui lui ont fait payer, pêle-mêle, la défaite aux législatives, la façon dont il a écarté certaines figures du parti après les élections, et sans doute aussi la place croissante qu'il a lui-même prise dans le dispositif politique du parti et du gouvernement. Le SPD, qui avait pourtant adopté à 85 % le contrat de coalition au printemps, a choisi d'envoyer un message d'avertissement à son leader, à l'image de celui adressé à Friedrich Merz le 6 mai, contraint de se soumettre deux fois de suite au vote des députés du Bundestag avant d'être élu chancelier.

Le tournant en faveur du réarmement de l'Allemagne décidé par la coalition, et porté par une

augmentation historique des dépenses militaires, a été débattu, mais n'a pas été bloqué lors du congrès, malgré les critiques de la frange pacifiste du parti. Une motion s'opposant à l'objectif de consacrer l'équivalent de 5 % du produit intérieur brut à la défense a été rejetée à une majorité de près des deux tiers. La discussion sur le retour du service militaire et son éventuel caractère obligatoire, auquel s'opposent notamment les Jusos, l'organisation de jeunesse du SPD, s'est révélée plus difficile. Le contrat de coalition prévoit, pour l'heure, la création d'un service militaire « dans un premier temps basé sur le volontariat ». Le ministre de la défense, Boris Pistorius (SPD) souhaitait pouvoir recourir à une obligation si nécessaire. « Nous ne voulons pas de possibilité légale activable de faire appel à des conscrits avant que toutes les mesures de recrutement volontaire ne soient épuisées », répond la motion adoptée. ■

ELSA CONESA

A Hongkong, cinq années d'une sévère mise au pas

Le gouvernement célèbre la loi de sécurité nationale imposée le 30 juin 2020 après des mois de manifestations

HONGKONG - *correspondance*

Ce mercredi de fin juin au Parlement de Hongkong (LegCo), l'hémicycle respire le calme, l'ordre et la stabilité, si chers aux autorités. Derrière les pupitres modernes en bois foncé, à peine une douzaine des 89 sièges de députés sont occupés pour cette session plénière, bihebdomadaire, terne comme une messe basse. «*Nous exerçons actuellement dans un contexte beaucoup plus propice à une bonne gouvernance*», se félicite Regina Ip, députée et membre du conseil exécutif. L'énergique septuagénaire connue pour son franc-parler reçoit dans son bureau, au 13^e étage du LegCo, avec vue plongeante sur le quartier général de l'armée chinoise.

«*Par le passé, on a eu jusqu'à 10 000 manifestations par an, mais Pékin ne veut plus que Hongkong soit une ville de désordre. Pékin nous a imposé [en 2020] cette loi [de sécurité nationale], car nous n'avons pas été capables de le faire nous-mêmes.*» Regina Ip est bien placée pour en parler : elle était ministre de la sécurité en 2003. C'est elle qui avait tenté de faire adopter les lois de sécurité nationale (NSL) prévues par l'article 23 de la mini-Constitution (Basic Law) qui encadrerait les crimes politiques. Mais d'immenses manifestations avaient fait avorter la procédure.

Comme le reste de Hongkong, le LegCo est passé «*du chaos à la stabilité*», expression fétiche du chef de l'exécutif, John Lee, ancien policier de carrière choisi par Pékin en 2022, qui a fait du «*retour à l'ordre*» et de la «*sauvegarde de la sécurité nationale*», la priorité absolue de son gouvernement, obéissant parfaitement aux consignes des autorités chinoises. On en oublierait presque le passé désordonné de cette même Chambre, très agitée jusqu'à fin 2020.

En 2016, quelques jeunes députés avaient osé faire des déclarations explicitement antichinoises lors leurs prestations de serment. A l'époque, une partie des Hongkongais croyaient encore possible la mise en place d'un système vraiment démocratique, comme promis par la Basic Law, rédigée en amont de la rétroces-



Des écoliers lors d'une cérémonie célébrant les 5 ans de la loi de sécurité nationale, à Hongkong, le 21 juin. PETER PARKS/AFP

sion de Hongkong du Royaume-Uni à la Chine, en 1997. Le LegCo fut également au centre du vaste mouvement de protestation anti-gouvernemental de 2019, quand il fut saccagé dans la nuit du 1^{er} juillet de cette année-là par des milliers de jeunes manifestants s'opposant à une loi d'extradition vers la Chine.

Plus de 10 000 arrestations

L'exposition qui vient d'ouvrir au Musée d'histoire de Hongkong à l'occasion du cinquième anniversaire de la loi de sécurité nationale justifie l'«*absolue nécessité*» de la NSL face au désordre de 2019 et en vante les innombrables bienfaits. Adoptée sans débats au LegCo dans la nuit du 30 juin 2020, cette loi définit assez vaguement quatre crimes politiques (sécession, subversion, collusion avec des forces étrangères, terrorisme). Elle a également créé de nouvelles

institutions, un comité et un bureau consacrés à la sécurité nationale, et a doté Hongkong d'une nouvelle police politique. Depuis, d'autres textes l'ont complétée : la réforme du code électoral en 2021 qui a, de fait, privé de mandat politique tout opposant, avéré ou potentiel ; l'article 23, adopté en mars 2024, qui introduit de nouveaux crimes politiques ; et, enfin, de nouvelles règles sécuritaires.

La NSL a permis de museler rapidement les voix dissidentes de Hongkong. Les leaders les plus charismatiques ont été arrêtés : le militant Joshua Wong, aujourd'hui âgé de 28 ans ; l'ex-professeur de droit Benny Tai, 60 ans ; l'avocate et militante des droits de l'homme Chow Hung-tung, 40 ans, et le célèbre homme d'affaires et patron de presse Jimmy Lai, 77 ans. Emprisonnés depuis des années, tous ont été condamnés à de lourdes peines.

Au total, plus de 10 000 personnes ont été arrêtées en lien avec le mouvement de 2019. La plupart ont été accusés de fomenter des «*émeutes*» ou des «*troubles à l'ordre public*». Mais seulement 332 personnes ont été interpellées sous la NSL. Et, à ce jour, moins de la moitié (165 personnes) ont été condamnées, l'autre moitié attendant leur procès, souvent en prison. Le chef de l'exécutif a utilisé ces statistiques, en apparence très faibles (0,2 % de toutes les arrestations sur la même période), pour confirmer l'«*impact marginal*» de la NSL sur la société. Cette statistique illustre surtout la redoutable efficacité de cette loi, dont les effets ont été profonds et de longue portée. Sans effusion de sang, cette loi a placé Hongkong l'indomptable sous camisole de force.

La grande liberté d'opinion et d'expression qui régnait a laissé la place à l'autocensure. Dans les

médias encore ouverts, les plumes les plus critiques ont été remerciées. «*Il reste des gens qui testent les limites, mais le gouvernement ne laisse rien passer*», observe la journaliste Selina Cheng, réélue en juin à la tête de l'Association des journalistes de Hongkong (HKJA). La HKJA est régulièrement dans le collimateur des journaux prochinois, qui servent de porte-parole officiels à Pékin. Son engagement a toutefois coûté à Selina Cheng son poste au *Wall Street Journal* en 2024.

Partis dissous

Pour une grande partie de la population, l'obsession sécuritaire du gouvernement a assez duré. «*Aujourd'hui, il n'y a quasiment plus aucune voix d'opposition publique à Hongkong et notre champ de libertés a considérablement rétréci*», observe un ancien élu du Parti démocratique de Hongkong,

«**Il reste des gens qui testent les limites, mais le gouvernement ne laisse rien passer**»

SELINA CHENG
journaliste de Hongkong

un des plus anciens partis de Hongkong et un des derniers à ne pas avoir été dissous. «*Leur clôture est néanmoins imminente. Contrairement à ce que dit la propagande, la NSL n'a rien arrangé à la vie quotidienne des Hongkongais. Les gens sont tristes, mécontents, et, en plus, ils sont frustrés de ne même plus pouvoir l'exprimer*», dit-il.

«*La situation est clairement sous contrôle à présent. Il serait temps de tourner la page*», renchérit l'ex-députée d'opposition Emily Lau. Elle a eu, elle aussi, le «*coup de sonnette à l'aube*» de la police politique, mais n'a finalement pas été arrêtée. Elle constate que les milliers d'arrestations, les innombrables et interminables procès, les verdicts souvent perçus comme injustes, et l'exil de centaines de milliers de familles, qui ont laissé derrière elles des proches isolés, ont contribué au lourd traumatisme collectif actuel.

Pourtant, malgré cette mise au pas radicale, la sécurité nationale n'est toujours pas un problème résolu pour les autorités. «*La lutte n'est pas encore terminée. Bien que la situation sociale à Hongkong semble calme en surface, il existe toujours des courants sous-jacents, et la situation sécuritaire reste très grave et complexe*», a déclaré en avril le responsable de Hongkong au sein de l'appareil chinois, Xia Baolong, revenu fin juin en mission d'inspection. Début juin, le chef de l'exécutif, John Lee, déclarait dans le journal pro-Pékin *Wen Wei Po* : les efforts pour «*sauvegarder la sécurité nationale en soit encore à leurs premiers pas*». Après la résistance dure, c'est la «*résistance douce*» qui inquiète désormais les autorités. ■

FLORENCE DE CHANGY

En Algérie, la condamnation «ubuesque» d'un journaliste français

Le tribunal de Tizi Ouzou a prononcé, dimanche, une peine de sept ans de prison ferme à l'encontre du reporter sportif Christophe Gleizes

Deux jours avant une étape cruciale de l'affaire Boualem Sansal – la cour d'appel d'Alger doit rendre, mardi 1^{er} juillet, son arrêt concernant l'écrivain franco-algérien, détenu depuis novembre 2024 –, la justice algérienne vient de condamner lourdement un autre ressortissant français, dans un dossier resté celui-ci sous les radars médiatiques. Christophe Gleizes, 36 ans, journaliste sportif indépendant, s'est vu infliger, dimanche 29 juin par le tribunal de Tizi Ouzou, en Kabylie, une peine de sept ans de prison ferme, avec mandat de dépôt, pour «*apologie du terrorisme*» et «*possession de publications dans un but de propagande nuisant à l'intérêt national*», a révélé le même jour Reporters sans frontières (RSF), dans un communiqué.

Un appel devrait être interjeté à partir du mercredi 2 juillet, selon Salah Brahimi, le bâtonnier de l'ordre des avocats de Tizi Ouzou, qui assure la défense du journaliste. Le conseil dispose d'un délai de dix jours pour engager cette procédure. Sollicité par *Le Monde*, le Quai d'Orsay a estimé, lundi

30 juin au matin, qu'il n'avait pas «*vocation*» à commenter les décisions de justice.

Pigiste régulier pour les magazines *So Foot* et *Society*, du groupe So Press, Christophe Gleizes a souvent travaillé, ces dernières années, sur le football africain. En 2018, il a coécrit *Magique système. L'esclavage moderne des footballeurs africains* (Marabout). En mai 2024, il se rend en Algérie avec un visa touristique, les visas professionnels étant délivrés avec parcimonie par Alger, pour raconter l'histoire du club de football de la Jeunesse sportive de Kabylie (JSK). A l'époque, en vue de la préparation d'un livre, le journaliste veut aussi assister à la commémoration de la mort, en 2014, dans des circonstances troubles, d'Albert Ebossé, un footballeur camerounais du JSK.

Mais le 28 mai 2024, il est arrêté par les autorités locales. Rapidement placé sous contrôle judiciaire, il a interdiction de quitter le territoire algérien. On l'autorise en revanche à quitter Tizi Ouzou et à effectuer son contrôle judiciaire à Alger, où il séjourne plus de douze mois dans un hôtel, avec

l'obligation de se présenter plusieurs fois par semaine au commissariat central de la capitale pour y confirmer sa présence.

La justice algérienne lui reproche des entretiens, entre 2015 et 2017, avec un dirigeant du club de football de Tizi Ouzou, qui est également un des responsables du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie, classé en 2021 comme organisation terroriste par les autorités algériennes. Le journaliste avait repris contact avec cette source dans le cadre de la préparation de son article sur la JSK.

«La dure réalité de la solitude»

Au groupe So Press, la nouvelle se répand tout de suite. Mais ne s'ébruite pas. Incitée en ce sens par le Quai d'Orsay, la famille du journaliste fait le choix de la discrétion. RSF, comme So Press, ne prennent pas la parole durant treize mois. Une stratégie visant à ne pas envenimer la situation, alors que les relations entre Paris et Alger se dégradent en 2024, sous l'effet de la reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental par la France

La justice lui reproche des entretiens avec un dirigeant du club de football de la Jeunesse sportive de Kabylie

en juillet, puis de l'arrestation de Boualem Sansal en novembre. Dimanche, la lourdeur de la peine du journaliste a poussé à la révélation de l'affaire.

«*Samedi et encore ce matin [dimanche], Christophe était hyper-combatif, serein, certain qu'il allait pouvoir se défendre et être innocenté*», explique Franck Annese, le fondateur de So Press. *Ce n'est pas du tout quelqu'un de politisé.*» Le patron de presse, qui a patienté toute la journée de dimanche avec la famille du journaliste, dans les locaux de RSF, en attendant la décision judiciaire, se dit «*abasourdi*» par cette «*décision ubuesque*», car il n'y a «*rien dans*

le dossier». «*On lui reproche d'avoir interrogé un responsable d'un club de football, et cette personne a des activités pour l'indépendance de la Kabylie*», poursuit Franck Annese. *Mais au moment où Christophe l'interviewe, le mouvement n'est pas reconnu comme terroriste. Christophe se retrouve assimilé à ce mouvement, alors qu'il ne l'est en aucun cas.*»

Des mois durant, sur la messagerie WhatsApp, Christophe Gleizes avait tenté de rassurer ses collègues et amis, avec qui il conversait régulièrement. «*Il ne va pas te dire qu'il est en train de craquer, ce n'est pas le genre*», souligne Nicolas Jucha, ex-pigiste à So Press et coauteur avec lui de plusieurs articles, dont une longue enquête sur les dérives de la Fédération française de football, en 2022, qui avait fait grand bruit.

En un peu plus d'un an, la compagnie de Christophe Gleizes avait pu le rejoindre quelques jours en Algérie. Mais le journaliste n'avait pas pu se rendre au mariage de son frère. Auprès des copains, il s'est rarement étendu sur ce qu'il appelait, dans ses textos, «*la dure réalité de la solitude*».

«*Cette condamnation à sept ans de prison est absurde et inédite, s'est insurgé Thibaut Bruttin, directeur général de RSF. C'est un affront au métier de journaliste et cela démontre à quel point tout est politique en Algérie. Il faut maintenant trouver une issue diplomatique ou consulaire pour que Christophe soit libéré. Il n'a rien à faire en prison, il n'y a pas le début de quelque chose qui pourrait le justifier.*» La famille du journaliste, «*sous le choc*», s'est pour l'instant contentée d'une brève déclaration commune dans le communiqué de RSF. Avec cette question lancinante : «*Comment justifier qu'un journaliste qui exerce honnêtement son métier soit ainsi puni ?*»

Avec l'appel de la décision prévu dans les jours à venir, un nouveau procès pourrait avoir lieu en octobre. Un comité de soutien informel – et discret – existait jusqu'ici, mais il devrait désormais s'élargir afin de mobiliser autour de la condamnation du journaliste indépendant, qui a passé dimanche soir sa première nuit en prison, à Tizi Ouzou. ■

YANN BOUCHEZ, BRICE LAEMLE
ET SIMON ROGER

En 1971, la bataille du pétrole entre Paris et Alger

FRANCE-ALGÉRIE : LA FABRIQUE DES CRISES 1|4 La nationalisation du secteur met fin aux illusions des accords d’Evian

Houari Boumediene a les apprêts des grands jours. Moustache bien lisse, cravate nouée au col d’une chemise blanche, costume sombre, le chef de l’Etat algérien est cambré derrière un bouquet de micros. En ce 24 février 1971, les 3 000 cadres de l’Union générale des travailleurs algériens, rassemblés dans une salle du Champ-de-Manceuvre, quartier de l’ouest d’Alger, ne se doutent guère que le destin de leur pays va basculer. Le secret avait été bien gardé, même si un signe – M. Boumediene venait de se saisir d’une feuille à lire – avait alerté certains sur l’imminence d’une forte annonce.

« Nous avons décidé de porter la révolution dans le secteur des hydrocarbures, lâche le dirigeant, rythmant chaque mot d’un mouvement du poignet. Nous avons décidé à partir d’aujourd’hui de prendre 51 % des parts des sociétés françaises [de pétrole]. » Et lorsqu’il ajoute : « Nous avons décidé de nationaliser le gaz », un tonnerre d’applaudissements éclate dans l’assemblée incrédule.

Ce « *qarama* » (« Nous avons décidé ») trois fois martelé est entré dans la légende, inscrit en lettres d’or dans l’épopée nationale algérienne. Neuf ans après son accession à l’indépendance, arrachée au prix d’une sanglante guerre contre la France, l’Algérie parachève sa souveraineté politique par sa souveraineté économique. Avec son défi du 24 février 1971, M. Boumediene accomplissait un « 1^{er}-Novembre économique », selon sa propre formule renvoyant au 1^{er} novembre 1954, date du déclenchement de l’insurrection du Front de libération nationale (FLN). Il signifiait par là même que la décolonisation n’était pas encore soldée et qu’elle devait se poursuivre sur le terrain des ressources en hydrocarbures – fût-ce en s’attaquant à certaines des dispositions des accords d’Evian conclus en mars 1962 avec Paris.

Vision singulière du Sahara

Ces derniers avaient en effet ménagé certains privilèges – notamment dans l’exploitation du pétrole et du gaz dans le Sahara – à l’ex-puissance coloniale. Leur remise en cause allait inévitablement déclencher une crise, la première sérieuse de l’ère postindépendance. Affrontements en coulisses, coups bas, campagnes de presse et représailles allaient faire vaciller la relation bilatérale pendant près d’un an, preuve que rien n’est acquis dans ce lien franco-algérien unique, à nul autre pareil, frappé du sceau de l’ambivalence.

Alternance de brouilles et de rabibochages, les rapports entre Paris et Alger ont toujours été cycliques, avec toutefois une tendance à l’éloignement psychologique au fil des ans, ainsi que l’illustre la crise entre les deux capitales, déclenchée en juillet 2024 autour du Sahara occidental. L’orage à propos du pétrole aura résonné comme un premier avertissement, une sorte de duel inaugural.

Ce « *qarama* » du 24 février 1971, s’il a pris de court les opinions publiques, n’a pas vraiment surpris les observateurs avisés de la scène franco-algérienne. Le malaise mûrissait depuis des années, plus ou moins silencieusement. Il prend sa source dans une vision française du Sahara très singulière, un attachement aussi affectif que stratégique qui perdurera

malgré les aléas, en particulier celui de l’indépendance.

Car ce Sud algérien, s’étalant sur une superficie (2,5 millions de kilomètres carrés) près de 4,5 fois supérieure à celle de la France métropolitaine, n’avait pas seulement enflammé les imaginaires teintés d’orientalisme autour d’immensités âpres propices aux aventures militaires (les compagnies méharistes), littéraires (Eugène Fromentin), géologiques (Conrad Kilian), sportives (le raid Citroën) ou spirituelles (le père Charles de Foucauld).

Il était aussi lesté, à partir de la fin des années 1950, de lourds enjeux géopolitiques : les hydrocarbures découverts en 1956 (le pétrole à Edjeleh et Hassi Messaoud, le gaz à Hassi R’Mel), puis les essais nucléaires atmosphériques entamés en 1960 à Reggane. L’enjeu de souveraineté était crucial pour Paris, à l’heure où la France cherchait à consolider son indépendance énergétique et atomique. D’où l’idée, alors que la guerre avec les maquis du FLN assombrissait l’avenir de l’empire français, de sanctuariser le Sahara, de le mettre à l’abri des pourparlers qui s’amorçaient en coulisses avec les chefs nationalistes algériens.

Longtemps cette prétention française de détacher le Sud du reste de l’Algérie bloqua toute avancée avec les négociateurs du FLN, irréductiblement hostiles à

Neuf ans après son accession à l’indépendance, l’Algérie parachève sa souveraineté politique par sa souveraineté économique

cette « amputation des quatre cinquièmes » du territoire du futur Etat. Il faudra attendre le 5 septembre 1961, lors d’une conférence de presse à l’Elysée, pour que le général de Gaulle abandonne ce rêve saharien. Mais sous réserve que les accords d’Evian de 1962, qui signent la fin de l’Algérie française, concèdent à Paris des privilèges enjambant l’indépendance.

Ainsi de la possibilité laissée de poursuivre jusqu’en 1966 les essais nucléaires dans le Sahara (devenus souterrains à In Ekker, dans le Hoggar, à partir de 1961). Et de la « confirmation » de l’« intégralité » des « droits » déjà détenus par ses compagnies pétrolières et gazières opérant dans le pays, ces dernières se voyant en outre reconnaître la « priorité » durant six ans en matière de permis de recherche et d’exploitation par rapport à des concurrents étrangers (à « égalité d’offre »). En inscrivant dans le texte la permanence du code pétrolier saharien datant de 1958, les accords d’Evian établissent une continuité juridique au service des intérêts français faisant fi de la rupture apparente de 1962. Là est le germe de troubles futurs.

Le fond de l’air des années 1960 mit vite sous pression le legs

« néocolonial » d’Evian. L’entrée en lice en 1964 de la Sonatrach, compagnie publique algérienne, témoignait des impatiences de l’Algérie émergente. Détail révélateur de cette fameuse ambivalence franco-algérienne, le logo de la Sonatrach fut conçu par un « pied-rouge » (Français anticolonialiste débarqué après 1962 pour aider à la construction de l’Algérie nouvelle), le dessinateur Maurice Sinet – dit « Siné » –, futur membre de *Charlie Hebdo*.

Rapides désillusions

L’irruption de la Sonatrach fut aussi celle de toute une génération de jeunes cadres algériens, patriotes fervents. « Une aventure exaltante », écrit l’un d’eux, Hocine Malti, dans son ouvrage de référence, *Histoire secrète du pétrole algérien* (La Découverte, 2010). Rares étaient alors les pays producteurs du tiers-monde à disposer de leur propre société nationale, l’Algérie marchant dans les pas du Mexique et de l’Iran. Face au bouillonnement ambiant, la France accepta de réviser en juillet 1965 les termes du pacte pétrolier.

Outre une montée de la Sonatrach à 50 % dans le capital de la SN Repal (détenant la moitié de la production des gisements de Hassi Massaoud et de Hassi R’Mel) aux côtés du groupe public français Erap (futur Elf-Erap), la principale innovation tient dans la vision d’un avenir partagé. A cette fin était créée par les deux Etats l’Association coopérative, consacrée à la recherche et à l’exploitation sur un vaste domaine de 180 000 kilomètres carrés. Or, cette nouvelle donne, qui semblait a priori faire droit aux revendications algériennes, va tourner à la désillusion. Les grandes ambitions que nourrissait Alger sur des

futures découvertes, lesquelles impliquaient de lourds investissements, ont en effet été déçues. « Dans ce partenariat à parts égales, la partie française, qui en était la locomotive, n’avait pas la motivation nécessaire pour atteindre cet objectif », écrit Hocine Malti.

Dans une série d’articles publiés en mars 1969 sur l’incompréhension qui s’installe alors entre les deux pays, le journaliste du *Monde* Alain Murcier rapporte ainsi les propos d’un interlocuteur algérien désenchanté : « Nous nous apercevons que les Français regardent les accords de 1965 avec des lunettes de notaire. (...) Le groupe Erap n’a pas déboulé ses valises. » Du côté français, on laisse entendre mezza voce qu’il n’y a plus grand-chose à découvrir dans les sables du Sahara.

La situation va inexorablement virer au conflit ouvert. Et ce avec d’autant plus de facilité que l’effervescence autour de l’émergence de l’Organisation des pays exportateurs de pétrole, qui défie ouvertement à travers le monde le cartel des majors occidentales, nourrit la détermination d’Alger à en finir avec une « cosouveraineté » sur les hydrocarbures, soit un régime de concessions vécu comme un corset néocolonial. L’esprit d’Evian, s’il a jamais réellement existé, n’est plus qu’un songe creux.

Dans l’épreuve de force qui s’amorce, les Algériens font feu de tout bois. Ils prennent langue avec les Soviétiques pour une expertise sur l’évaluation des réserves sahariennes, mais aussi avec les Américains, qui ne leur tiennent apparemment pas rigueur d’avoir pris le contrôle des réseaux de distribution Mobil et Esso en Algérie en représailles au soutien de Washington à Israël lors de la guerre des Six-Jours (1967).

L’irruption de la Sonatrach est aussi celle de toute une génération de jeunes cadres algériens, patriotes fervents

Au-delà de la rhétorique anti-impérialiste, Alger courtise l’Amérique, où s’active un lobby algérien bien placé dans les allées du pouvoir, la stratégie visant à conquérir de nouveaux débouchés afin de desserrer l’étau français. Washington, qui n’a aucune raison de faire des cadeaux à une France gaulliste aux accents parfois anti-américains, prête une oreille attentive aux invites algériennes.

Négociations éprouvantes

Ainsi, l’horizon international, où le prix du pétrole est tiré à la hausse par la fermeture du canal de Suez, est-il mûr pour la montée des enchères algériennes. A partir de 1969, les Algériens annoncent leur intention de durcir leur fiscalité sur les hydrocarbures applicable aux sociétés françaises, dont les deux principales sont Elf-Erap et la Compagnie française des pétroles (CFP, futur Total). S’ouvrent dès lors des négociations éprouvantes entre Paris et Alger, menées par François-Xavier Ortoli, ministre du développement industriel, et Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères. « On aurait tort de penser que l’attitude des dirigeants d’Alger est de pure bravade, écrit, en janvier 1971, le correspondant du *Monde* à Alger, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz. Ils ne souhaitent pas la rupture avec la France, mais cette éventualité ne les effraie pas outre mesure. »

Tous les dossiers bilatéraux en souffrance sont remis sur la table : l’achat du vin algérien, l’immigration de travail vers la France, la coopération technique et culturelle. Mais le 24 février 1971, Houari Boumediene mettra un terme aux consultations pétrolières avec son triple « *qarama* ».

A Paris, la colère gronde. Certains titres de presse dénoncent le « chantage » et le « coup de force » d’Alger, tandis qu’émerge ici et là la crainte de voir s’installer au sud de la Méditerranée le « *Cuba de la France* ». En représailles, Paris réduit l’immigration – passant de 35 000 de travailleurs à 25 000 par an – et fait pression sur ses alliés pour fermer leurs marchés au pétrole algérien. A Hassi Messaoud, la CFP retire aussitôt du site plusieurs centaines de ses employés.

A Alger, la petite communauté française de 60 000 personnes, qui avait déjà décliné d’un tiers depuis 1966, fait grise mine, inquiète pour son avenir. Si un accord financier – indemnités, compensations – intervient finalement dans la seconde moitié de 1971 entre Alger et les compagnies françaises, plus rien n’est comme avant. La chimère d’une relation spéciale a été pulvérisée.

« La preuve paraît faite maintenant de l’échec de la politique qui tendait à maintenir entre la France et l’Algérie, après la colonisation, des relations spéciales nées de cette colonisation », écrit en 1971 André Fontaine, rédacteur en chef du *Monde*. Voilà qu’un nouveau terme fait son apparition : la « banalisation ». A Paris comme à Alger, on espère qu’un nouveau prosaïsme pourrait vacciner contre de futures fièvres. Mais la relation entre la France et l’Algérie pourrait-elle jamais être « banale » ? ■

FRÉDÉRIC BOBIN

Prochain épisode En 1973, la flambée raciste



Le complexe pétrolier de Hassi Messaoud, dans le désert algérien, le 11 septembre 1958. AFP



La ministre de la culture, Rachida Dati, à l'Assemblée nationale, à Paris, le 24 juin.
JULIEN MUGUET

Audiovisuel public : Dati peine à convaincre

La proposition de loi de fusion des radios et télévisions publiques est arrivée à l'Assemblée nationale, lundi

La quatrième tentative sera-t-elle la bonne pour Rachida Dati ? Lundi 30 juin, à l'Assemblée nationale, la ministre de la culture devait défendre la réforme de l'audiovisuel public. Par trois fois déjà – la dissolution de l'Assemblée nationale, en juin 2024, puis la chute du gouvernement Barnier, en décembre, ont empêché le texte d'arriver devant les députés ; en avril, il a été retiré in extremis de l'ordre du jour, faute de temps pour l'examiner –, les opposants à la réunion de la radio et de la télé publiques ainsi que de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) dans une holding exécutive ont senti le vent du boulet.

Cette fois, les salariés de Radio France – dont les antennes connaissent des perturbations depuis jeudi – le personnel de France Télévisions, de l'INA et de France Médias Monde (France 24, RFI et Monte Carlo Doualiya) étaient appelés par les différentes inter-syndicales à entrer, lundi, en grève illimitée. Leurs slogans hostiles à la réforme, qu'ils espèrent faire résonner dans les rues entre le ministère de la culture et l'Assemblée nationale, n'empêcheront pas Rachida Dati de plaider l'adoption du texte issu de la proposition de loi portée par le sénateur Laurent Lafon (Union des démocrates et indépendants, Val-de-Marne), adoptée au Palais du Luxembourg en juin 2023.

Aussitôt après, la ministre de la culture affrontera une motion de rejet. « Nous ne sommes pas en désaccord sur une partie du texte, mais sur sa totalité, justifie la députée Sophie Taillé-Polian (Génération.s, Val-de-Marne), qui la défendra au nom des forces de gauche. Déposer une motion de rejet était donc logique. Nous (...)

sommes opposés [à ce texte] depuis le début, avec constance et détermination. »

Aussi assidu qu'elle à ferrailer lors des séances en commission, son collègue Aurélien Saintoul (La France insoumise, Hauts-de-Seine) a prévu de célébrer la spécificité, rarement sinon jamais évoquée, de l'audiovisuel public. « Il représente un secteur entier de l'économie, mais il participe aussi de notre capacité à avoir un imaginaire collectif », fait-il valoir. « Adolescent, écouter l'émission "Les Nuits de France Culture" ou [l'écrivaine] Clara Malraux interviewée par Laure Adler a changé ma vie », souligne-t-il.

Les absents seront nombreux

Amendement de réécriture globale, recours à l'article 44.2 de la Constitution (qui permet au gouvernement de s'opposer à l'examen de tout amendement qui n'a pas été antérieurement soumis à la commission)... l'opposition de gauche a « anticipé toutes les tactiques parlementaires », assure Emmanuel Grégoire (Parti socialiste, Paris). « Si la motion de rejet n'est pas adoptée, nous mènerons un très long débat. »

Avec près de 1000 amendements déposés, les représentants des différents groupes de gauche veulent « obliger la ministre à répondre aux questions », certifie le député de Paris, qui a toutefois prévu de s'échapper du Palais-Bourbon une heure environ, à la coupure après 20 heures, le temps d'apporter son suffrage à sa propre candidature à la primaire socialiste pour la Mairie de Paris. « Il n'y a pas d'enthousiasme pour ce texte, mais personne n'ose affronter Rachida Dati, assure-t-il. On va s'en occuper. » Les chances de voir d'autres forces politiques se rallier

à cette motion sont faibles, et pas seulement parce que les absents seront, de l'avis général, nombreux ; le Rassemblement national (RN) et les députés macronistes du groupe Ensemble pour la République (EPR) n'ont officiellement pas prévu de s'y rallier.

Pour autant, le comportement du bloc central vis-à-vis du texte reste difficile à prévoir. Rachida Dati peut compter sur le soutien du groupe Horizons, dont est issu l'un des deux rapporteurs du texte, Jérémie Patrier-Leitus (Calvados). A l'inverse, le MoDem, beaucoup plus réticent, pourrait en partie s'abstenir.

Du côté d'EPR, c'est aussi un peu l'inconnue. Officiellement, l'entourage du président de groupe, Gabriel Attal, confirme que celui-ci votera le texte. Mais cette position sera-t-elle respectée ? Lors du vote sur le projet de loi sur la simplification de la vie économique, le 17 juin, consigne avait été passée de rejeter le texte ; huit députés d'EPR l'avaient approuvé, quand quatorze s'étaient abstenus. Une semaine plus tard, l'examen de la proposition de loi Gremillet, sur l'avenir énergétique de la France, n'a pas été plus glorieux : trop timide, la mobilisation du bloc central a offert au RN le luxe de façonner le texte à sa manière.

Epuisés, comme l'ensemble des parlementaires, par l'année écou-

lée, les députés EPR auront-ils envie de jeter leurs dernières forces avant l'été dans une bataille qui profitera à Rachida Dati ? « Evidemment que c'est une bonne idée de réformer l'audiovisuel public, assure un cadre du groupe qui a requis l'anonymat. Mais là, dans le contexte politique, c'est invalable. Ça donne l'impression de quelqu'un qui le fait juste pour sa carrière perso. On ne peut pas défendre ça. »

Trois conditions pour le RN

Le comportement de la ministre ces dernières semaines ne l'a pas aidée non plus à rassembler des soutiens. Personne n'a oublié – y compris les macronistes – l'esclandre provoqué par Rachida Dati en avril, lors des premières séances en commission des affaires culturelles, lorsqu'elle avait malmené une administratrice. L'épisode avait créé une malaise chez les parlementaires : s'en prendre à cette fonctionnaire de l'Assemblée nationale revenait à malmenier l'institution elle-même.

Ses deux dernières interventions sur les antennes publiques n'ont pas davantage fait l'unanimité. Après qu'elle s'en est prise à la présidente de Radio France, Sibylle Veil, le 7 mai sur l'antenne de France Inter, la ministre s'est vivement attaquée à Patrick Cohen, le 18 juin, sur le plateau de « C à vous » (France 5). Aux questions du journaliste sur ses affaires judiciaires, des révélations de la presse sur son patrimoine et des liens financiers avec GDF Suez, la ministre a répondu en le menaçant d'un « article 40 » (qui fait obligation à toute autorité constituée de porter à la connaissance du procureur de la République tout crime ou délit dont il aurait connaissance). Si cette contre-attaque pour gagner du temps en a choqué certains,

Le comportement du bloc central vis-à-vis du texte reste difficile à prévoir

d'autres, comme le ministre des armées, Sébastien Lecornu, ou la ministre de l'agriculture, Annie Genevard, n'ont pas manqué de la féliciter le lendemain, en marge du conseil des ministres.

Ces séquences ont, en tout cas, fait les délices du RN – qui promet la « privatisation partielle » de l'audiovisuel public s'il arrive au pouvoir. « Cette loi n'est pas la nôtre. Nous souhaitons faire sauter celle de 1986 [relative à la liberté de communication, dite "loi Léotard", qui a organisé le paysage audiovisuel et sa régulation tels qu'on les connaît aujourd'hui], rappelle Philippe Ballard, député RN de l'Oise. Mais nous participerons aux débats. »

Le parti lepéniste, sur lequel a prévu de s'aligner l'Union des droites pour la République d'Eric Ciotti, a conditionné son approbation au texte à trois conditions (une quatrième, sur le mode de désignation du président de la future holding, afin d'écarter l'actuelle présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte Cunci, a été suspendue).

La première exigence a été satisfaite dès la fin 2024, lorsque France Médias Monde a été sortie du périmètre de la holding. A la deuxième, le ministère de la culture a répondu par une promesse : tous les articles qui concernaient les médias privés dans la proposition de loi de Lau-

rent Lafon, disparus du texte désormais exclusivement consacré à l'audiovisuel public, intégreront la proposition de loi tirée des Etats généraux de l'information, que la ministre compte présenter en conseil des ministres cet été.

Reste la « ligne rouge » que constituerait, du point de vue du RN, l'absence de limitation de la publicité sur les antennes publiques (en valeur et pas seulement en volume, comme le préconise un amendement, adopté en commission, de la députée Renaissance des Hauts-de-Seine Céline Calvez). « Le ministère de la culture est prévenu, et ne sera pas pris en traître : si ces recettes publicitaires ne sont pas "capées" en valeur, nous voterons contre [le texte] », insiste Philippe Ballard. Le député et ancien journaliste se dit cependant très confiant. « Denis Masséglia [Renaissance, Maine-et-Loire] et le groupe LIOT [Libertés, indépendants, outre-mer et territoires] vont déposer un amendement identique au mien » pour un plafonnement chiffré, assure-t-il.

Après cette première journée, les débats ne reprendront pas avant la soirée de mardi. Outre les questions au gouvernement et les votes solennels sur la loi de programmation pour la refondation de Mayotte, une partie de la fin d'après-midi devrait être occupée par l'examen de la motion de censure déposée par les socialistes contre le gouvernement Bayrou. Des négociations étaient menées, ce week-end, pour permettre à l'examen du texte de loi de se prolonger mercredi après-midi. Un calendrier qui devrait être tranché mardi matin, à la conférence des présidents de l'Assemblée nationale. ■

AUDE DASSONVILLE
ET ROBIN RICHARDOT

Bayrou voit son sort placé entre les mains du RN

Visé par une motion de censure des socialistes, le premier ministre ne bénéficie plus de l’indulgence du PS

On a les victoires qu'on peut. Devant ses visiteurs, François Bayrou scande chaque étape de son séjour à Matignon d'une façon peu ordinaire. « *J'ai passé [Michel] Barnier !* », lance-t-il, un jour de mars, à l'un d'entre eux – son prédécesseur avait été renversé au bout de trois mois et huit jours. « *Depuis trois jours, j'ai passé [Bernard] Cazeneuve* [premier ministre pendant cinq mois et neuf jours] », se félicite le premier ministre devant un autre, en mai. François Bayrou a désormais bon espoir de franchir, au creux de l'été, le cap des sept mois et vingt-sept jours, au terme desquels Gabriel Attal a dû quitter son fauteuil. Et de pouvoir se gargariser, le 18 septembre, d'avoir égalé son illustre modèle, Pierre Mendès France, président du Conseil (1954-1955) durant huit mois et cinq jours sous la IV^e République.

Mais l'étau se resserre sur le premier ministre. A la suite de l'échec du conclave sur les retraites, il fera l'objet, mardi 1^{er} juillet, d'une motion de censure déposée par les socialistes. Un tournant, alors que ces derniers faisaient preuve d'une relative retenue à l'égard du locataire de Matignon depuis leur décision de ne pas censurer le budget 2025, moyennant quelques concessions. Mais depuis, le dialogue a été rompu.

« *Le problème de Bayrou, c'est qu'il croit que le PS, c'est François Hollande* », grince le premier secrétaire du Parti socialiste (PS), Olivier Faure. De fait, le premier ministre n'a jamais considéré qu'il était lié par une obligation de discussion avec le PS. « *Nous gouvernons sans eux depuis six mois et trois semaines* », s'est-il même flatté, dimanche.

Méthode infructueuse

La rupture semble donc consommée avec la gauche de l'Hémicycle. Olivier Faure a annoncé, dimanche sur LCI, qu'il n'aurait « *plus aucune indulgence* » à l'égard de François Bayrou, souhaitant que ce dernier « *ne soit plus premier ministre et qu'il y ait un véritable changement* ». Alors que le PS promet une position très ferme sur le budget, François Bayrou devrait donc aborder l'échéance dans la même position que son prédécesseur, Michel



Le premier ministre, François Bayrou, à Briançon (Hautes-Alpes), le 27 juin. JEFF PACHOUD/AFP

Barnier : le maintien de son gouvernement dépendra du Rassemblement national (RN), dont l'abstention sera, au minimum, indispensable.

Mardi, la motion de censure déposée par la gauche devrait être rejetée, puisque le RN ne la soutiendra pas. En réalité, le parti d'extrême droite ménage François Bayrou depuis son arrivée à Matignon. Le RN n'a voté aucune des sept motions de censure défendues par la gauche depuis la chute de Michel Barnier. Il participe activement à amender les textes du gouvernement, alors que les élus du « socle commun », désabusés, brillent par leur absence dans l'Hémicycle. De son côté, François Bayrou a multiplié les marques d'attention pour Marine Le Pen, faisant notamment part de son « *trouble* » lors de sa condamnation, en mars, à une peine d'inéligibilité dans l'affaire des assistants parlementaires européens du Front national.

Ce tango entre le premier ministre et la leader d'extrême droite devrait connaître son épilogue avec l'examen du budget 2026, à l'automne. « *Les premières pistes évoquées par M. Bayrou pour son prochain budget me font dire qu'il emprunte le même chemin que son prédécesseur* », a averti Marine Le Pen, dans un entretien à *Valeurs actuelles*, le 25 juin.

La méthode de François Bayrou, qui devait permettre de marginaliser l'extrême droite, de renouer avec la démocratie sociale et de garantir la stabilité gouvernementale, se révèle infructueuse. Les organisations syndicales ont opposé une fin de non-recevoir à un nouveau cycle de concertations sur les retraites. Refusant d'admettre son insuccès, François Bayrou a repoussé à l'automne, dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, le contentieux entre partenaires sociaux sur la pénibilité et le financement des retraites. Alors

que le centriste espérait s'extirper du blocage à l'Assemblée, le voici de retour à la case départ.

« On tombera sur le budget »

Le premier ministre est d'autant plus en difficulté que les partis censés le soutenir, à droite et au centre, le critiquent ardemment à mesure qu'approche l'élection présidentielle de 2027. Outre son « *immobilisme* », les partis du bloc central reprochent à François Bayrou de s'être cantonné au statut de « *plus petit dénominateur commun à l'Assemblée* », sans avoir cherché à structurer une majorité pour réformer le pays. « *Nous n'avons pas défini préalablement la vision commune que nous devons porter* », a concédé le ministre des relations avec le Parlement, Patrick Mignola, dans un entretien à *La Tribune Dimanche* du 29 juin. « *Il aurait fallu cadrer le débat dès la déclaration de politique générale*, abonde l'ancien député MoDem Jean-Louis Bourlan-

Le RN n'a voté aucune des sept motions de censure de la gauche depuis la chute de Michel Barnier

ges. *Il fallait parler à la nation, dire qui nous sommes.* »

Pour la première fois depuis le 17 mars, François Bayrou devrait recevoir les chefs de parti du socle commun, mercredi à Matignon, pour trouver des voies d'accord. « *Nous y arriverons ensemble ou nous coulerons ensemble* », a mis en garde le premier ministre dimanche, affirmant que « *la division, c'est le plus sûr moyen de couler tous ensemble* ».

Mais dans les faits, le premier ministre a des idées bien arrêtées,

Bruno Retailleau veut mettre Les Républicains en ordre de marche

Lors du premier conseil national tenu depuis deux ans, samedi, le nouveau président du parti a prononcé un discours très politique

Il faut toujours se méfier des promesses d'un soir de victoire. Le 18 mai, Bruno Retailleau devenait le nouveau président du parti Les Républicains (LR), et son entourage le jurait : « *On arrête l'armée mexicaine.* » Mais même avec plus de 75 % des voix, un vainqueur doit savoir remercier ses soutiens et éviter d'humilier son vaincu. Surtout quand il a le pedigree d'un Laurent Wauquiez, président du groupe LR à l'Assemblée nationale. Samedi 28 juin, tout le monde ou presque est donc reparti de la Mutualité, à Paris, avec un poste ou une fonction dans l'organigramme du parti, à l'issue du premier conseil national (le parlement du parti) de l'ère Retailleau. Le nouveau patron de la droite s'est entouré de 13 vice-présidents, contre 19 pour Eric Ciotti, son prédécesseur.

Le bureau politique reste tout aussi pléthorique, et différents comités (maires et élus locaux) ou groupes de travail (vie militante, numérique, municipales, projet) sont créés. Rien d'étonnant en réalité. « *Retailleau va mettre des pro-*

ches dans l'exécutif du parti et faire la diversité dans les différentes instances comme le bureau politique ou la CNI [commission nationale d'investiture], prévenait au soir de son élection un parlementaire LR. Dans un premier temps, le ministre de l'intérieur avait dévoilé un organigramme resserré, avec des fidèles comme l'ex-secrétaire d'Etat à la citoyenneté Othman Nasrou en tant que secrétaire général, l'eurodéputé François-Xavier Bellamy au poste de vice-président délégué et l'entrepreneur Pierre Danon comme trésorier.

Laurent Wauquiez avait demandé une représentation à hau-

teur de son résultat (25,7 %) lors de l'élection interne. « *On avance* », estime l'intéressé. Mathématiquement, c'est presque le cas avec trois de ses soutiens désignés vice-présidents : Geoffroy Didier, Florence Portelli et le ministre délégué chargé de la santé, Yannick Neuder. D'autres personnalités héritent de ce titre surtout honorifique, comme l'ambitieux David Lisnard (maire de Cannes et président du petit parti Nouvelle Energie) ou l'ancien député du Vaucluse Julien Aubert, représentant d'une droite souverainiste.

Parfait épouvantail

Mais l'organigramme n'était jamais qu'un des chantiers de Bruno Retailleau. Pour redonner de la vie à un parti moribond, le Vendéen veut accélérer sur le numérique, assainir les comptes, sonder les militants à travers des référendums et redonner de l'activité aux fédérations. « *Un parti, c'est aussi de la convivialité, pour combattre ensemble il faut apprendre à se connaître* », a-t-il déclaré lors de son discours dans l'après-midi.

Mais avant l'organisation de pots ou d'apéritifs militants, il y a la réforme des statuts, avec la question délicate du mode de désignation du candidat pour l'élection présidentielle de 2027. La question ne devrait pas être tranchée définitivement, même si un congrès est prévu au Port-Marly, dans les Yvelines, les 6 et 7 septembre.

D'ici là, LR doit rattraper le temps perdu sur la préparation des élections municipales de mars 2026. Pendant près d'un an, le parti est resté sans président, et les différents candidats locaux n'ont pas attendu pour commencer à discuter des accords possibles, notamment avec les macronistes. « *Pour les municipales, ça négocie de partout et ça va continuer. Ce n'est pas Retailleau qui va le faire, mais il en prendra acte* », souffle un proche de Laurent Wauquiez. Mais hors de question d'évoquer le moindre accord avec Renaissance, Horizons ou le MoDem. « *Nous voulons faire élire des maires LR partout où nous pouvons et imposer nos couleurs* », déclare Othman Nasrou.

Et si la droite a emprunté à la gauche sa salle historique de la Mutualité, elle entend lui faire barrage lors de ces municipales. « *La gauche insoumise ou soumise à LFI* [La France insoumise], voilà nos adversaires », a lancé Bruno Retailleau. Rien en revanche sur le Rassemblement national et la nécessité de lui barrer la route dans certaines villes. En coulisse ou sur l'estrade, le parti d'extrême droite n'est jamais évoqué, quand la « *gauche mélanchonisée* » est érigée en épouvantail. Seul le président du Sénat, Gérard Larcher, a évoqué, samedi, le danger « *d'une extrême gauche et d'une extrême droite en embuscade en Europe* ».

Dans un discours prononcé sans notes, Bruno Retailleau a, lui, multiplié les références à « *la France des honnêtes gens* », un slogan retenu pour lancer une toute nouvelle campagne d'adhésion. L'ancien villiériste entend en faire le cœur de l'action de sa droite : « *Nous devons défendre cette France qui ne pille pas, n'agresse pas, n'attaque pas* », « *qui paie cher le coût de la sécurité* », qui « tra-

et laisse peu de place, contrairement à l'image de « *réconciliateur* » qu'il veut se donner, au dialogue avec ses partenaires. « *La solitude, ce n'est pas si désagréable que ça, on dit quelquefois qu'il vaut mieux être seul que mal accompagné* », arguait-il jeudi à Matignon.

Ainsi, le président du MoDem ne renoncera pas à ses deux réformes électorales, alors qu'elles fracturent son socle parlementaire et son gouvernement. Contre la droite sénatoriale, l'Assemblée devrait avoir le dernier mot sur la loi réformant le mode de scrutin pour les municipales, à Lyon, à Paris et à Marseille. Quant au projet de loi sur la proportionnelle, pourtant contesté par le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, il sera bien soumis au Parlement, mais après l'examen du budget, fin 2025 ou début 2026.

A Matignon, la petite équipe qui entoure le premier ministre ne se fait guère d'illusions sur ce qu'il attend à l'automne. « *On sait qu'on tombera sur le budget* », affirme un proche du Béarnais. « *Ils sont faibles et ils le savent* », confirme un haut fonctionnaire témoin des difficultés du clan Bayrou. Mais sortir de Matignon ne signerait pas, pour M. Bayrou, la fin de sa carrière politique, ni le renoncement à son ambition de toujours, celle d'accéder à l'Elysée. « *Le jour où il a accepté, voire un peu insisté pour être à Matignon, François a renoncé en partie à la présidentielle. Mais il y pense encore, au moins une fois par jour* », assure l'un de ses proches. D'où cette obsession de « *sortir par le haut* », c'est-à-dire en défendant ses deux mantras, la démocratie sociale et l'équilibre budgétaire. Le premier ministre devrait présenter mi-juillet un grand plan de redressement des finances publiques.

La quasi-certitude d'une censure à l'automne alimente les spéculations sur la suite du quinquennat. « *Si ce gouvernement venait à tomber, il faudra en revenir au peuple, et je pense que le président de la République devra à nouveau dissoudre l'Assemblée nationale* », prédisait l'ancien premier ministre Michel Barnier, le 27 juin dans *Le Figaro*. Le 8 juillet, Emmanuel Macron retrouvera son pouvoir de dissolution. ■

MARIAMA DARAME
ET NATHALIE SEGAUNES

ALEXANDRE PEDRO

Le grand oral du bac à l'heure de ChatGPT

Un nombre croissant d'élèves utilisent l'intelligence artificielle pour préparer cette épreuve

Après avoir passé plusieurs jours à être jury du grand oral du baccalauréat, François (qui souhaite rester anonyme) est passablement agacé. « Je me demande ce que j'examine et pourtant cette évaluation compte pour 10 % de la note finale du bac », s'énervait ce professeur de sciences économiques et sociales de l'académie de Bordeaux. Parmi les dizaines de candidats qu'il a reçus, il en a vu « ré citer des textes qui ne pouvaient pas être les leurs ». « J'ai parfois l'impression d'être un professeur du Cours Florent [l'école de théâtre]. Je ne sais pas comment a été préparé l'exposé et je n'ai pas les moyens de le vérifier », expose-t-il.

A côté des sujets types fournis depuis plusieurs années sur les réseaux sociaux, les intelligences artificielles (IA) génératives, utilisées de plus en plus fréquemment par les élèves, viennent troubler les enseignants interrogés. « On se retrouve avec des exposés bien écrits avec des références qui tombent naturellement mais qui sonnent creux », affirme François, à qui les inspecteurs ont transmis une « consigne claire » : « Ne pas sanctionner un élève qui a utilisé une IA », rapporte-t-il.

Depuis le 23 juin et jusqu'au 2 juillet, les 531 000 élèves de terminale générale et technologique passent cette dernière épreuve orale, fruit de la réforme de l'examen mise en place par Jean-Michel Blanquer en 2018. Les candidats présentent deux sujets en relation avec leurs enseignements de spécialité, qu'ils ont préparés pendant l'année. Le jury composé de deux enseignants, dont un non-spécia-

liste de la matière, en choisit un. L'élève a alors dix minutes d'exposé puis dix minutes d'entretien.

« Cette seconde partie avec les questions du jury permet de se rendre compte de l'utilisation ou non de l'IA, même si c'est de moins en moins aisé », constate David Boudeau, professeur de sciences de la vie et de la Terre et président de l'Association des professeurs de biologie et de géologie. Pour l'enseignant, certains élèves prennent l'IA comme « une baguette magique » qui « génère un exposé en quelques minutes » et ils « s'arrêtent là » : « Des mots de vocabulaire assez poussés sont prononcés, le discours est clair, mais dès qu'on creuse sur les connaissances ou l'argumentation, il n'y a plus personne. »

« Cela finit par se voir »

Christine Guimonneau en est convaincue, « si l'élève s'est contenté de ChatGPT, cela finit par se voir ». Professeure d'histoire-géographie dans l'académie de Versailles, elle a eu le cas d'une élève, durant la première semaine d'examen, qui a assumé avoir travaillé avec l'IA et un youtubeur « dont elle ne se rappelait plus du nom » pour son sujet « Peut-on dire que la Russie est une dictature ? ». « Elle ne pouvait pas donner d'arrière-plan géohistorique ou même me dire comment l'on nomme le Parlement russe », déplore l'enseignante.

Néanmoins, l'impact sur la note n'est pas toujours très important, la forme comptant autant que le fond. Cette épreuve est désormais réputée facile chez les lycéens. Le ministère de l'éducation nationale minimise, lui, les consé-



« Dès qu'on creuse sur les connaissances ou l'argumentation, il n'y a plus personne »

DAVID BOUDEAU
professeur de SVT

quences de l'utilisation de l'IA sur cette épreuve, puisqu'elle repose sur la « capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante », mais aussi « à argumenter et à relier les savoirs, à mobiliser son esprit critique ».

Les enseignants ne rejettent pas totalement la faute sur leurs élèves, car ils se plaignent de ne pas avoir le temps de bien les préparer à cette épreuve. Aucun accompagnement spécifique au grand oral n'est prévu dans les emplois du temps et depuis le retour des épreuves écrites en juin

à la session 2024, cette préparation s'est encore réduite comme peau de chagrin.

Dans une enquête de l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales à laquelle plus de 750 enseignants de cette discipline ont répondu au printemps, 41 % ont déclaré qu'aucun oral blanc n'était organisé dans leur établissement. Ils sont 42 % à juger les attendus du grand oral peu, voire pas du tout, clairs et plus de la moitié se sentent insuffisamment formés. « Les élèves ne peuvent pas fournir un vrai travail de recherche sur le temps scolaire. Ils s'en remettent alors à divers outils dont l'IA, sans le regard critique suffisant », déplore Benjamin Quennesson, coprésident de cette association.

Dans l'académie de Montpellier, la professeure de mathématiques Chloé Chateau a pris les devants. Pour leur montrer comment bien se servir des intelligences artificielles, elle a demandé à ses élèves de s'appuyer sur ChatGPT pour définir leur problématique et for-

muler leur sujet. « On a par exemple demandé à l'IA de mettre en lumière des paradoxes en mathématiques », détaille l'enseignante, qui a ensuite engagé les élèves à prendre du recul avec les résultats obtenus. Ils peuvent s'en servir comme d'un assistant tout en apprenant à s'en méfier. »

Un usage exponentiel

« Comme tout nouvel outil, il faudrait que les enseignants puissent se l'approprier et montrer à leurs élèves comment s'en servir, et ne pas voir seulement la bête monstrueuse qui va nous remplacer », reconnaît Jean-Christophe Maseron, professeur de mathématiques à Paris, qui fait comparer à ses élèves les résultats obtenus par différentes IA à partir d'une même demande. L'enseignant constate un usage exponentiel de ces outils par les élèves depuis quelques mois. « Ils se sont servis de ChatGPT pour le grand oral, comme pour écrire leurs lettres de motivation pour Parcoursup », relève-t-il.

Ces différentes expériences ouvrent la boîte de Pandore de l'évaluation à l'heure de l'intelligence artificielle et posent la question du format du grand oral, qui « n'a pas encore bien trouvé sa place », selon nombre d'enseignants interrogés. Pour le ministère, à l'inverse, « la moyenne des candidats à cette épreuve montre qu'elle est bien comprise et maîtrisée par les candidats ».

La Rue de Grenelle fait néanmoins le choix de diminuer son poids à partir de 2026, en raison de la création d'une nouvelle épreuve anticipée de mathématiques, dont le coefficient est pris sur le grand oral. Ce dernier comptera désormais pour 8 % de la note finale du baccalauréat contre 10 % actuellement pour la voie générale, et pour 12 % au lieu de 14 % pour la voie technologique. Est-ce en raison de ces différentes limites ? Le ministère de l'éducation nationale assure que non, le grand oral restant « la deuxième épreuve en termes de coefficient ». ■

SYLVIE LECHERBONNIER

Handicap : sur Internet, l'accessibilité numérique est médiocre

Alors que, depuis le 28 juin, de nombreux sites doivent être utilisables par tous, une infime minorité respecte les normes

Faire des achats et des démarches en quelques clics, sans sortir de chez soi : quoi de plus pratique, surtout quand on est en situation de handicap ? Sauf que le numérique, qui devrait faciliter le quotidien, peut vite devenir une barrière supplémentaire. « Pour une personne aveugle, faire des courses en ligne est un parcours du combattant qui se termine souvent par un échec. Ça m'arrive fréquemment d'ajouter des objets dans un panier, mais de ne pas pouvoir le valider ou aller à la page de paiement. Quand on a des Captcha [tests requis pour différencier les utilisateurs humains des robots] avec des images, on est aussi bloqués », détaille Manuel Pereira, responsable du pôle accessibilité de l'association Valentin-Haüy. Aidé d'un logiciel de lecture d'écran, il navigue au clavier au sein de chaque page Web, dont il doit comprendre la structure, « un vrai travail de découverte qui prend du temps ».

En France, deux millions de personnes aveugles ou malvoyantes sont bloquées par des sites mal codés, des pop-up difficiles à fermer, des images sans description, des textes ou visuels peu contrastés. Et les déficients visuels ne sont pas les seuls touchés. Les interactions au clic sont un calvaire quand on est privé de

motricité fine des doigts, les vidéos sans sous-titres ne viennent pas aux malentendants, les formulaires complexes sont un casse-tête pour les personnes avec une déficience intellectuelle, certaines polices de caractères embrouillent les dyslexiques... « On va vers une dématérialisation générale. Si le numérique vous est inaccessible, plus ça va, plus vous êtes exclu », déplore M. Pereira.

La loi sur le handicap de 2005, renforcée en 2016 par une directive européenne, impose aux sites publics d'être accessibles, en se conformant à un référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) de 106 critères. Quant aux entreprises réalisant plus de 250 millions de chiffre d'affaires, elles doivent afficher une déclaration de conformité à ces normes, et des schémas d'amélioration. « C'est comme le Nutri-Score, on peut proposer quelque chose qui n'est pas bon, l'essentiel étant de le dire », résumait Nicolas Rohfritsch, avocat au cabinet Hogan Lovells lors du colloque A11Y sur l'accessibilité, le 25 juin à Paris.

Le 28 juin, la législation s'est durcie : en transcription d'une directive européenne de 2019, tous les sites d'e-commerce, de banques, de services de transports et de médias – sauf ceux de moins

de dix salariés et 2 millions d'euros de chiffres d'affaires – doivent être accessibles. Des dérogations sont prévues jusqu'en 2030 pour des contrats de service ou équipements existants (terminaux de paiement, box...)

Mais ces obligations restent théoriques. Dans le secteur public, sur 244 « démarches en ligne essentielles » (refaire son passeport, payer ses impôts...), seules 2,8 % sont totalement conformes au RGAA, et deux tiers partiellement. La conférence nationale du handicap de 2023 avait promis 100 % de conformité en 2025, mais en mars, l'ambition a été réduite à 50 %.

Sanctions faibles

L'Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales, qui réalise des tests automatiques sur les pages d'accueil de dizaines de milliers de sites publics, détecte en moyenne 34 erreurs grossières sur chacune, dont un tiers de problèmes de contraste faciles à corriger. Englobant secteur public et privé, la Fédération des aveugles et amblyopes a créé un observatoire sur plus de 7300 sites : 3,6 % respectent l'obligation d'affichage, et seulement 0,4 % des sites ont un contenu entièrement

conforme. Pour le 28 juin, « très peu de sites Web [étaient] prêts », note Denis Boulay, expert en accessibilité de la fédération. Les déclarations ne sont présentes que sur 24 % des sites bancaires et 4 % des entités d'e-commerce de leur échantillon. Seules 14 % des banques et 1,8 % de l'e-commerce sont partiellement conformes aux normes, et aucun entièrement.

Les sanctions sont faibles – au maximum 50 000 euros pour les déclarations, et 7 500 euros pour l'obligation d'accessibilité – et peu appliquées. En 2024, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), chargée de contrôler le secteur public et les déclarations des grandes entreprises, a réalisé 583 vérifications de sites, et 22 « interventions » à la suite de signalements, sans amende. « C'est lent, c'est insuffisant, mais on

Deux millions de personnes aveugles ou malvoyantes sont bloquées par des sites mal codés

bouge », résume Laurence Pécaut-Rivolier, de l'Arcom, reconnaissant « un petit éparpillement des autorités de contrôle » dans la nouvelle législation.

Il peut s'agir de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour le commerce et les transports, de l'Arcom pour les médias, de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, de la Banque de France, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ou de l'Autorité des marchés financiers. La DGCCRF a annoncé le développement d'un outil pour automatiser la vérification des normes et le lancement de contrôles dans les transports en 2025, sans préciser si une équipe spécifique sera consacrée à l'accessibilité.

« Déficit de connaissances »

« Si personne ne fait appliquer la loi de façon ferme, l'inaccessibilité peut continuer longtemps », déplore Pierre Marragou, président de l'association Accompagner, promouvoir, intégrer les déficients visuels. Avec le collectif de juristes Intérêt à agir, il a fait condamner l'Etat au tribunal administratif de Paris, en mai 2024, pour l'inaccessibilité des logiciels

de vie scolaire comme Pronote, et compte intenter prochainement des actions en justice contre de grandes entreprises privées non conformes aux normes RGAA.

Selon un baromètre publié par la Contentsquare Foundation dans six pays, les États-Unis sont un peu en avance, « portés par une forte pression dans le secteur privé », où plus de 4 600 poursuites judiciaires ont été intentées en 2023, en s'appuyant sur la loi américaine sur le handicap. Mais, en France, « le point bloquant, c'est la pénurie de personnes formées à ces enjeux », estime Marion Ranvier, directrice de la Contentsquare Foundation, qui propose des modules en e-learning pour les écoles d'informatique, d'ingénieurs, de commerce ou de communication, et des outils de sensibilisation, comme le projet Beyond the Screen. « Il y a un déficit énorme de connaissances. Il faut que toutes les équipes de conception, production, maintenance connaissent l'accessibilité, pour produire directement des sites conformes. Vérifier a posteriori, c'est trop tard », explique Aurélien Levy, directeur général de Temesis, entreprise spécialiste du secteur, qui appelle à « intégrer ce sujet au même niveau que la sécurité, l'ergonomie ou le référencement ». ■

ANNE-AËL DURAND

L'essor des Marches des fiertés partout en France

D'Auxerre à Béziers en passant par Aurillac ou encore Epinal, la liste des Prides rurales s'allonge sans cesse

AUXERRE - envoyée spéciale

Une respiration», «une deuxième famille», «une raison d'exister»: tels sont les mots choisis pour décrire la communauté LGBTQIA+ qu'ils et elles ont fini par trouver – ou par créer – après de longues années de solitude. «Réaliser qu'il y a des queers dans les campagnes a été un électrochoc», lâche Alexane Salvo, artiste de rue de 28 ans, membre de la jeune Association queer Avallon Bourgogne (AQAB), tandis qu'elle s'affaire à peindre une pancarte «Queers des terres sont déters» pour la Marche des fiertés – ou Pride – d'Auxerre, samedi 14 juin.

C'est la première fois que cette ancienne ouvrière agricole participe à l'organisation d'un tel événement. Depuis quelques mois à peine, elle s'«assume» publiquement – comprendre: elle a laissé la honte au placard – avec l'«envie d'exister» pleinement.

Joigny (Yonne), Agen, Ancenis (Loire-Atlantique), L'Arbresle (Rhône), Aurillac, Epinal, Guéret, Nevers, Vernon (Eure), Aubenas (Ardèche), Moulins, Saint-Gaudens (Haute-Garonne), Voiron (Isère), Lons-le-Saunier... Un coup d'œil à la carte des Marches des fiertés 2025 suffit à prendre la mesure de la multiplication des Prides en dehors des grandes villes, ces dernières années. Et à s'interroger sur ce que cette décentralisation traduit, alors que le militantisme queer a longtemps été l'apanage des métropoles.

«Forme de réparation»

«Longtemps nous avons fait comme si les campagnes étaient dépourvues de nos récits. Mais les personnes queers ont toujours existé à la campagne. Toutes les géographies sont des géographies queers», estime Elodie Potente, 31 ans, journaliste dans le pays de Comminges (Haute-Garonne). C'est pour «visibiliser cette présence et archiver ces luttes» qu'elle a créé le podcast «Champs queers». Une façon de rappeler que celles-ci «ne partent pas de zéro», dit-elle, citant l'exemple des Terres lesbiennes dans les années 1970 documentée par la sociologue Constance Rimlinger. Puis l'émergence progressive, dès les années 1990, de Prides dans d'autres villes que Paris (à Rennes et Marseille à partir de 1994, par exemple).

«Ça ne fait pas que cinq ans qu'on existe», s'enthousiasme Manon Amacouty, 30 ans, scénariste et présidente de l'association

Requerer à La Réunion, elle aussi lancée dans un travail d'archives de l'histoire des «kwir» créoles, nombreux à avoir quitté l'île.

Le podcast «Champs queers» se veut aussi «une forme de réparation» pour les générations qui ont souffert du manque de représentations LGBT dans les films, les livres, la pop culture... Une invisibilisation à l'origine de nombreux départs vers les villes. «C'est dur de se dire "je ne peux pas vivre dans mon coin tel que je suis". Certains d'entre nous sont peut-être passés à côté de leur vie», regrette Elise Nesling-Dunyach, ingénieure agronome de 38 ans, membre de l'association LGBTQIA+ Auxerre. C'est une fois à Toulouse, pour ses études, qu'elle s'est découverte.

Malgré l'isolement et l'hostilité ressentis au «fin fond de la Côte-d'Or», Alexane Salvo n'a jamais envisagé la fuite pour trouver des milieux queers – «plutôt seule qu'en ville». Trop attachée au calme de la campagne. «Je l'ai parfois regretté», dit-elle en évoquant les années à se planquer; les «on va casser du PD» qu'elle entendait dans son lycée viticole au moment du mariage pour tous. C'est en arrivant dans l'Yonne qu'elle a rencontré des «sœurs» lesbiennes.

«C'est parce qu'on en a été privés qu'on fait tout ça aujourd'hui»

ÉLISE NESLING-DUNYACH
ingénieure agronome
à Auxerre

«Les collectifs, les Prides, les cafés queers: c'est parce que nous on en a été privés qu'on fait tout ça aujourd'hui», explique Elise Nesling-Dunyach. On a les mêmes existences et les mêmes problèmes que tout le reste de la ruralité, sauf qu'on est queers.» Un travail de visibilisation et de pédagogie auprès des concernés mais aussi des non-concernés. «Le simple fait que ça existe, qu'il y ait une présence queer sur ton territoire, même si tu n'y prends pas part, ça peut permettre de se découvrir plus tôt et d'éviter des mal-être», estime Elodie Potente. Toutes partagent l'espoir que ce soit «moins difficile pour la génération à venir». Les réseaux sociaux et les communautés numériques qu'ils permettent

tendent déjà à atténuer le déficit de représentation.

Etienne Deshoulières, avocat parisien de 43 ans, a lancé une Pride des campagnes en juillet 2022 à Chenevelles (Vienne), le village où il a grandi, soutenu par la municipalité – le maire, Cyril Cibert (Parti radical de gauche), est ouvertement gay et très investi pour les ruralités. Le message politique se veut double: «D'abord offrir aux personnes queers un moment festif pour leur rappeler qu'on peut trouver sa place et vivre bien à la campagne en tant que personne LGBT.»

Ensuite battre en brèche le préjugé selon lequel les grandes villes seraient nécessairement «des espaces LGBT friendly» quand les campagnes sont présumées hostiles et intolérantes. Une lecture binaire qui occulte l'hétérogénéité sociale de ces espaces, estime-t-il, rappelant au passage que les agressions homophobes se produisent principalement dans les grandes villes.

Le vote pour l'extrême droite est certes très présent dans les espaces ruraux. «N'est-ce pas plus utile d'agir là où on peut espérer faire changer les choses?,» questionne Etienne Deshoulières. Si on fait une conférence sur l'homophobie

et la transphobie à la Sorbonne, on va probablement toucher un public déjà sensibilisé. Tandis qu'avec une Pride rurale juchée sur des tracteurs prêtés par des agriculteurs du coin, on peut faire bouger les lignes.»

«Pride populaire»

«L'impression d'inclusion plus forte en ville est aussi liée au fait qu'on peut facilement s'enfermer dans une bulle LGBT. Tandis qu'à la campagne, on ne peut pas se couper des gens moins tolérants, on doit composer avec», dit Elodie Potente. Pour cette dernière, «faire territoire» passe aussi bien par la lutte pour les droits des LGBT que par celle pour le maintien des services publics et de l'emploi.

Alexane Salvo ne se retrouve pas dans certains collectifs et Prides portés par des «cadres parisiens venus à la campagne refaire à l'identique ce qui se fait en ville». Des manières de faire qu'elle trouve «très intellectualisées, bobos». «A Auxerre, notre Pride est populaire, à l'image des queers de notre territoire qui sont aides-ménagers, infirmiers, étudiants, au RSA, agriculteurs, intermittents, microentrepreneurs... C'est nous, le peuple queer rural, qui prenons la parole pour nous.»

«Ici tout est à faire pour conquérir nos droits»

MÉLISSA MOLES
membre de l'association
Fiertés Béziers (Hérault)

Tandis qu'elle aurait pu choisir d'aller militer à Carcassonne ou à Narbonne (Aude), Méliissa Moles, agroécologue de 28 ans arrivée dans le Minervois il y a trois ans, a préféré prêter main-forte à l'association Fiertés Béziers – ville de l'Hérault dirigée par Robert Ménard, divers droite, autrefois proche de la leader du RN, Marine Le Pen, et du président de Reconquête!, Eric Zemmour. «Pas le plus joyeux, ni le plus facile, concède-t-elle. Sauf qu'ici tout est à faire pour conquérir nos droits.»

«Porter l'asso Fiertés Béziers, c'est avoir sans cesse des bâtons dans les roues», poursuit-elle. Entre autre exemple: la difficulté pour trouver un local où installer un centre LGBT subventionné par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (le plus proche est à Montpellier, à 85 kilomètres); ou encore la modification, quelques jours avant, du parcours de la Pride du samedi 28 juin, au motif d'un tournage de TF1 pour le concours des plus beaux marchés... Les bénévoles y voient des manières détournées de les dissuader d'occuper l'espace public.

L'inquiétude face à la banalisation des idées d'extrême droite et à l'hostilité envers les personnes LGBT est palpable – en témoigne le fait qu'un groupe identitaire, Eros, ait voulu investir la Marche des fiertés de Paris, samedi, en dépit du mot d'ordre choisi cette année par les organisateurs («Contre l'internationale réactionnaire»).

La Pride 2024 de Cluny, dans l'entre-deux-tours des législatives anticipées, avait été marquée par une tentative d'intimidation de la part de militants du RN. «On a eu très peur pour notre doyenne, femme trans de 65 ans particulièrement vulnérable», témoigne Ninon Guinel. Pas question néanmoins de battre en retraite. «Il faut peut-être déployer dix fois plus d'énergie qu'ailleurs, mais j'aimerais que des gens se disent: "Si, à Béziers, ils arrivent à faire vivre une Pride et une communauté, nous aussi on va y arriver"», conclut Méliissa Moles. ■

CAMILLE BORDENET

ET DOUNIA DIMOU (À PARIS)

«La manière de se vivre LGBTQIA+ est très diversifiée socialement»

Pour le sociologue Colin Giraud, la multiplication des Prides rurales s'explique notamment par un intérêt accru pour ces territoires

ENTRETIEN

Maître de conférences en sociologie à l'université Paris-Ouest-Nanterre-la Défense, Colin Giraud a réalisé une enquête portant sur les parcours et les modes de vie des gays et lesbiennes éloignés de la visibilité des grandes villes.

Que traduit, selon vous, la multiplication des Marches des fiertés, ou Prides, hors des grandes villes?

D'abord un intérêt accru pour les espaces ruraux depuis une dizaine d'années, accéléré par la crise due au Covid-19 – intérêt médiatique et politique et nouveau regard sur le rural depuis la ville. La liste des Prides rurales ne cesse de s'allonger depuis dix ans, allant du village à la ville moyenne. La multiplication de collectifs et d'événe-

ments queers est aussi le fruit de représentations du rural devenues plus valorisantes.

Mais une question intéressante est de savoir qui participe à ces Prides – qui y est présent et qui en est à l'initiative. S'agit-il de locaux présents depuis longtemps et qui y ont toujours vécu ou bien de néoruraux arrivés plus récemment? C'est une question centrale selon moi. Non pas pour engager un procès en authenticité, mais pour comprendre le sens de cette nouveauté: les espaces ruraux connaissent-ils d'eux-mêmes des changements sociaux importants? Ou bien s'agit-il d'une circulation de modèles et de pratiques urbains permise par de nouveaux arrivants – autrement dit des circulations de populations transportant avec elles des normes et des attitudes nées ailleurs? La réponse n'est pas simple et dé-

pend des configurations locales, des espaces sociaux et des types d'événements organisés. Par exemple, dans la Drôme, où j'ai enquêté, deux Prides ont lieu à deux endroits très différents du département: à Crest (elle est organisée cette année non pas à Crest, mais à Die) et à Valence. Ce ne sont pas les mêmes groupes sociaux qui y participent, pas le même type d'événement, pas le même registre militant non plus.

A Valence, les bénévoles sont plutôt des personnes de l'agglomération, moins dotées en ressources sociales. A Crest, la Pride revendique un caractère plus «alternatif», elle implique davantage de néoruraux avec des expériences urbaines et militantes plus importantes. Cette diversité de profils et d'investissement d'une Pride rurale est d'ailleurs bien illustrée dans le documen-

taire *Pédale rurale*, d'Antoine Vasquez [dont la sortie en salle est prévue en 2026].

Comment expliquer que certaines personnes queers ne se reconnaissent pas dans les Prides?

La manière de se vivre LGBTQIA+ et de politiser ou non son intimité est en réalité très diversifiée socialement. Certains préfèrent vivre leur homosexualité à distance des lieux de visibilité et se sentent éloignés d'une appartenance communautaire. De tels événements peuvent alors susciter l'indifférence ou le rejet. Ces personnes ne vivent pas pour autant «au placard»: leur homosexualité est souvent connue et bien installée dans leur entourage (famille, voisins, etc.) depuis longtemps. Mais, paradoxalement, elles aspirent à une certaine dis-

crétion et à une forme de normalité, dissociant leur sexualité – relevant, selon elles, du «privé» – du reste de leur vie sociale.

Je pense ainsi à un entretien avec un enfant du pays, ayant repris l'exploitation agricole familiale dans la Drôme et qui porte un regard distancié et très critique sur les nouvelles personnes LGBTQIA+ arrivant sur le territoire, porteuses de revendications de visibilité, de mobilisations collectives et de manières d'agir lui apparaissant largement importées des grandes villes. Il ne s'y retrouve pas d'une certaine manière.

Des personnes interrogées évoquent aussi le manque d'anonymat dans les campagnes...

L'interconnaissance plus marquée à la campagne – le fait que tout se sait – peut constituer une

contrainte, en particulier pour les plus jeunes. Mais elle est aussi une ressource pour des personnes LGBTQIA+ peu attirées, à l'inverse, par l'anonymat et les modes de vie associés aux métropoles. Etre quelqu'un du coin, quelle que soit son orientation sexuelle, leur apporte aussi du soutien, des liens sociaux et de la reconnaissance. Certains gays et lesbiennes font d'ailleurs le choix de revenir s'installer à la campagne et y trouvent un accueil favorable et familial. Sans sous-estimer les risques homophobes, les enquêtes sociologiques montrent qu'ils ne sont pas tellement plus forts à la campagne qu'ailleurs, y compris en milieu populaire. Et qui retrouvait-on dans La Manif pour tous? Ni des ouvriers ni des campagnards... ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
CA. B.



Des agriculteurs, lors d'une manifestation contre la proposition de loi Duplomb, qui vise à lever les contraintes sur l'exercice de leur profession, à Pau, le 28 juin. GAIZKA IROZ/AFP

Loi Duplomb : un ultime round pour un texte controversé

Court-circuitant l'étape du débat à l'Assemblée, le texte visant à « lever les entraves au métier d'agriculteur » est discuté en commission mixte paritaire lundi

C'est à huis clos, entre les quatre murs d'une commission mixte paritaire, que la proposition de loi visant à « lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur » va voir son sort se décider. Sept sénateurs et sept députés doivent s'accorder, lundi 30 juin au Sénat, sur une version d'un texte qui enflamme les débats depuis sa présentation à l'automne 2024. Poussé par les sénateurs Franck Menonville (Union centriste, Meuse) et Laurent Duplomb (Les Républicains, Haute-Loire), cette proposition de loi reprend plusieurs demandes de « simplification » du syndicat agricole majoritaire, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), qui marqueraient, dénoncent ses opposants, des régressions environnementales et sanitaires majeures.

Le texte n'ayant pas été débattu en séance publique à l'Assemblée nationale – les partisans de la proposition avaient choisi de voter un rejet préalable, à l'ouverture des débats, pour contourner les quelque 3 500 amendements déposés –, c'est la version adoptée par le Sénat fin janvier qui sera discutée en commission mixte. En amont du passage éclair à l'Assemblée, le 26 mai, la FNSEA avait mobilisé ses troupes et plusieurs tracteurs devant les grilles du Palais-Bourbon. Les manifestants avaient alors reçu la visite de la ministre de l'agriculture, Annie Genevard, et du ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau.

Associations paysannes, de défense de l'environnement, de la santé et de scientifiques ont, dès le samedi 28 juin, fait entendre leur rejet de ce texte qui tend à assimiler des dispositions de protection de l'environnement à des contraintes de production. Plusieurs rassemblements ont été organisés au cours du week-end et un « banquet paysan » était prévu, lundi midi, devant le Sénat.

Si le rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, le député (Les Républicains) de l'Aisne Julien Dive, compte défendre en commission mixte paritaire les mesures votées en commission des affaires économiques, la droite sénatoriale plaidera, elle, pour la version plus maximaliste du texte. Pour le député socialiste de Meurthe-et-Moselle Dominique Po-

tier, qui siègera dans la commission, « ce sera un débat entre la droite et la droite dure ». Le rejet du texte à l'Assemblée nationale a en effet donné un avantage aux sénateurs dans ces discussions. « Les accidents de parcours sur ce texte font que c'est Duplomb ou rien, et donc on risque d'avoir Duplomb », anticipe l'élue, même si certains arbitrages restent ouverts.

Retour dérogatoire de l'acétamipride La réintroduction de l'acétamipride est le cœur névralgique du texte. La majorité sénatoriale a voulu le retour de cet insecticide de la famille des néonicotinoïdes, interdit en France depuis 2018 en raison de ses effets sur les pollinisateurs et des risques pour la santé humaine, qui reste autorisé dans d'autres pays européens. Le gouvernement s'est montré très divisé sur le sujet, tout comme les députés. Pour maximiser les chances de faire voter le texte, le rapporteur Julien Dive avait obtenu en commission des affaires économiques de limiter ce retour à trois ans pour des filières en situation d'impasse technique. Les sénateurs, eux, n'avaient pas prévu de limite de temps.

Au vu de la composition de la commission, penchant largement à droite, l'aban-

LA RÉINTRODUCTION DE L'ACÉTAMIPRIDE EST LE CŒUR NÉVRALGIQUE DU TEXTE. LA MAJORITÉ SÉNATORIALE A VOULU LE RETOUR DE CET INSECTICIDE DE LA FAMILLE DES NÉONICOTINOÏDES

don d'une disposition aussi centrale semble improbable, mais le suspense porte sur les conditions de cette réautorisation. « Il s'agit de savoir si c'est un retour pour trois ans, ou ad vitam aeternam », note la députée Aurélie Trouvé (La France insoumise, Seine-Saint-Denis) et présidente de la commission des affaires économiques, qui estime que la réautorisation d'un pesticide interdit marque « une régression agroenvironnementale jamais vue ».

Fonctionnement de l'Agence nationale de sécurité sanitaire Avec cette proposition de loi, la majorité sénatoriale de droite voulait placer l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), qui examine les demandes d'autorisation de mise sur le marché des produits phytosanitaires, sous un contrôle plus serré du gouvernement, qui aurait pu, en fonction de critères économiques, prioriser l'agenda de travail de l'agence dans le cadre d'un « conseil d'orientation stratégique ». En commission, une très large majorité de députés se sont offusqués d'une mainmise politique et économique sur l'expertise scientifique et ont appelé à garantir l'indépendance de l'agence.

Plusieurs membres de la commission mixte paritaire anticipent que les sénateurs pourraient lâcher sur le sujet. « Je crains fort que la seule chose qui soit sauvée, c'est l'indépendance de l'Anses », indique Aurélie Trouvé. En revanche, le gouvernement prépare un décret qui introduit une notion de « priorisation » pour l'Anses. « Ce décret reste ambigu, mais on est loin du danger initial », considère Dominique Potier.

Agrandissement des élevages Les sénateurs veulent relever les seuils à partir desquels les élevages les plus grands sont soumis aux règles des installations classées pour la protection de l'environnement, c'est-à-dire doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Pour Thomas Uthayakumar, chargé des programmes de la Fondation pour la nature et l'homme, « cet article est l'illustration d'une proposition de loi calibrée pour une minorité d'agriculteurs. Les dispositions bénéficieront aux 3 % des plus grosses exploitations, mais ne répondent pas aux besoins de ceux qui tiennent l'agriculture à bout de bras ».

Ces derniers jours, le gouvernement a transmis aux filières d'élevage un document d'une vingtaine de pages précisant ses intentions pour aligner les règles françaises sur celles de l'Europe. Mais l'intégration d'un tel document dans une commission mixte paritaire est très incertaine et les propositions qu'il contient pourraient être renvoyées à un projet de loi ultérieure.

Stockage de l'eau et zones humides L'article 5, visant à accorder une reconnaissance d'« intérêt général majeur » aux ouvrages de stockage de l'eau comme les retenues collinaires ou les mégabassines et à introduire une nouvelle catégorie de zones humides « fortement modifiées », avait été supprimé en commission du développement durable de l'Assemblée nationale, saisie sur le fond sur ce sujet. La suppression de cet article a d'ailleurs été un des détonateurs de la reprise des mobilisations de syndicats agricoles en mai. Certains espèrent que la partie sur les zones humides ne soit pas retenue dans le texte final. Mais, sur le stockage de l'eau, la droite sénatoriale semble en position de force. ■

MATHILDE GÉRARD

A l'Assemblée nationale, le front anti-transition écologique progresse

Par peur de perdre l'électorat rural, Les Républicains ont voté, à de nombreuses reprises, avec le RN, contre des mesures favorables à l'environnement

La zone de front contre la transition écologique est en perpétuelle évolution. Particulièrement dans le champ politique, si sensible aux humeurs supposées de l'opinion. Mardi 24 juin, lors d'une très longue réunion de groupe, Les Républicains (LR) se retrouvent à faire leur examen de conscience. Depuis plusieurs jours, lors de l'examen de la proposition de loi de « programmation nationale et de simplification normative dans le secteur économique de l'énergie », ils ont beaucoup voté avec le Rassemblement national (RN). Malgré le risque pour l'équilibre du mix énergétique français, ils ont même fait passer un amendement qui impose un moratoire sur les éoliennes et le photovoltaïque, une idée longtemps portée par l'extrême droite.

A quelques heures du scrutin sur l'ensemble du texte, le président du groupe LR, Laurent Wauquiez, plaide faussement le fait que la droite défend un moratoire depuis 2004, et il défend l'option d'un vote positif sur ce texte. Plusieurs voix s'élèvent, notamment pour souligner le risque d'être assimilé durablement à l'irrationalité climatosceptique

du RN. Le groupe finira par s'abstenir, après avoir totalement remanié cette proposition pourtant concoctée par la droite sénatoriale, leur famille. « Notre grande différence avec le RN, c'est que nous ne sommes pas climatosceptiques, affirme a posteriori Vincent Jeanbrun, député du Val-de-Marne. Nous sommes les héritiers de Jacques Chirac qui avait dit à Johannesburg "Notre maison brûle", de Michel Barnier qui a toujours porté ces sujets, de Nicolas Sarkozy qui a lancé le Grenelle de l'environnement... »

« Cynisme électoral »

Parti de gouvernement obligé de prendre en compte cette réalité d'un côté, parti populiste d'extrême droite de l'autre, LR et le RN ont rarement eu des positions similaires sur l'écologie. Et pourtant, depuis six mois, ces deux camps semblent parfois avancer de conserve pour faire reculer la transition écologique.

Lundi 30 juin, les parlementaires de ces deux partis devraient se retrouver en grande partie alignés lors de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi Duplomb, qui prévoit notamment la réintroduction de l'acétamipride,

un insecticide néonicotinoïde. De nombreux autres projets ont montré une grande porosité entre ces deux familles, comme si l'obsession antiécologique contaminait peu à peu l'ensemble du côté droit de l'Hémicycle.

Amendements semblables dans le projet de loi de simplification qui ont fini par faire tomber les zones à faibles émissions (ZFE); amendements identiques contre les opérateurs et prônant la suppression de l'Agence de la transition écologique (Ademe); attaques contre le zéro artificialisation nette (ZAN) dans la proposition de loi Trace, issue de la droite sénatoriale et soutenue par le RN... « Nous nous sommes souvent tiré une balle dans le pied, assume Antoine Vermorel-Marques, député de la Loire. En voulant attirer l'électorat de Marine Le Pen, nous nous éloignons d'un autre électorat, plus urbain, nécessaire à un parti de gouvernement. A moyen terme, nous devons nous distinguer du RN, nous sommes face à eux dans de nombreuses circonscriptions et il faut que les électeurs perçoivent les différences. Nous devons incarner un patriotisme pro-environnement et pro-industrie. C'est notre ligne de crête. »

Par peur d'être totalement abandonné par son électorat rural au profit de l'extrême droite, parfois inspirée par l'exemple trumpiste aux Etats-Unis à l'instar d'un Laurent Wauquiez multipliant les posts pour dénoncer l'écologie, la droite française semble lancée dans cette surenchère par pure stratégie politique. Un phénomène qui n'est pas nouveau mais qui prend de l'ampleur.

Lors des élections régionales de 2021, Xavier Bertrand, président LR des Hauts-de-France, avait dû monter au créneau contre les éoliennes alors que le RN en avait fait son cheval de bataille. « Il y a une bataille politique entre ces deux partis qui veulent être le porte-parole de la ruralité, les éoliennes sont un exemple parfait car il y a la question de l'usage des sols, du partage de la valeur, estime David Djaïz, essayiste, coauteur de La Révolution obligée (Allary, 2024) et ancien conseiller d'Emmanuel Macron. La réalité, c'est qu'une partie de la droite est devenue antiécologie par cynisme électoral quitte à se moquer de ce qui pourrait être son vrai défi, celui de réussir à marier enfin l'écologie et l'économie. »

Un rapprochement idéologique qui fait penser au pas de deux entre la droite et l'extrême droite sur l'immigration depuis des décennies où la droite républicaine, par peur de se faire dépasser, a copié son adversaire. Cette course entre les deux formations a été particulièrement visible lors de la crise agricole puis lors des élections européennes quand la tête de liste LR, François-Xavier Bellamy, prédisait que l'électrification des véhicules allait faire de l'Europe un « Cuba, avec des véhicules hors d'âge ».

« A force de se faire tailler des croupières dans la ruralité, la droite a adopté des positions de plus en plus dures sur la question environnementale, analyse Antoine Bristielle, directeur de l'Observatoire

« EN VOULANT ATTIRER L'ÉLECTORAT DE MARINE LE PEN, NOUS NOUS ÉLOIGNONS D'UN AUTRE ÉLECTORAT, PLUS URBAIN »

ANTOINE VERMOREL-MARQUES
député LR de la Loire

de l'opinion de la Fondation Jean Jaurès. C'est un changement de stratégie et de positionnement assez marqué qui joue sur des ressorts importants : le Nimby, "not in my backyards" [pas dans mon jardin], ce sentiment éprouvé par les citoyens conscients qu'il faut faire des efforts mais qui ne veulent pas les faire sur leur propre territoire, et le fait que les politiques écologistes et les écologistes sont mal perçues dans une partie de l'opinion. »

Division du « bloc central »

Cette extension du front anti-transition écologique est possible grâce à la grande division et au manque de volonté du « bloc central ». Malgré les remontrances d'Emmanuel Macron qui a critiqué les « détricotages » dans une interview à la presse, le 7 juin, vingt-deux députés du groupe Ensemble pour la République ont voté en faveur ou se sont abstenus lors du scrutin sur le projet de loi de simplification qui fait disparaître les ZFE et affaiblit le ZAN.

« Il s'agit d'individus isolés, plaide Pierre Cazeneuve, député (Renaissance) des Hauts-de-Seine. L'écologie reste quelque chose d'identitaire chez nous, notamment car nous savons que ce sera un thème où il y aura toujours un clivage avec les populistes. Les débats sur la politique énergétique

résumant l'état de la vie politique française, avec la gauche qui s'oppose au nucléaire, un autre qui ne veut pas entendre parler des renouvelables, c'est caricatural... » Reste que le gouvernement n'a rien fait non plus pour empêcher la proposition de loi Duplomb et a permis la relance du chantier de l'A69, un chiffon rouge pour de nombreux écologistes.

Ces manœuvres, souvent dictées par des calculs électoraux, existent aussi à gauche puisque La France insoumise a affiché son refus des ZFE. Mais elles font prendre des risques à la droite, une des composantes de la fragile coalition gouvernementale. Car, même si l'écologie est pour le moment invisibilisée par les crises géopolitiques multiples, elle crée des crispations en devenant un thème d'opposition au sein du « socle commun » censé soutenir le premier ministre François Bayrou.

Le groupe LR est ainsi de plus en plus souvent critiqué par les députés macronistes ou même par Emmanuel Macron, quand il avait évoqué ces ministres passant leur temps à « brainwasher » sur les faits divers. « Nous constatons qu'il y a des majorités climatosceptiques qui se constituent à l'Assemblée et donc une forme de socle commun entre LR et RN, déplore Pieyre-Alexandre Anglade, député (Renaissance) des Français de l'étranger. Je pense qu'il y a plus de choses qui nous divisent avec LR que de thèmes qui nous rassemblent. Le "socle commun" était une alliance de circonstances au nom de la stabilité du pays, mais sur des grands enjeux comme l'Europe ou le climat, nous avons des visions opposées. »

Une donnée que devra prendre en compte Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur et président de LR, qui n'évoque jamais ces sujets et a laissé la majorité sénatoriale de droite porter des textes très moins-disants sur l'écologie. ■

MATTHIEU GOAR

Laurent Duplomb, un sénateur au service de la FNSEA

L'élu de Haute-Loire, qui a donné son nom à la proposition de loi, doit sa carrière politique au syndicalisme agricole, dont il se fait le relais

PORTRAIT

Le quart d'heure de célébrité. Laurent Duplomb vit et savoure ce moment. Depuis qu'il a déposé, en novembre 2024, une proposition de loi controversée au Sénat, cet élu Les Républicains (LR) de Haute-Loire est sous le feu des projecteurs. Dénommé officiellement « proposition de loi visant à lever les contraintes au métier d'agriculteur », son texte s'est imposé sous le seul vocable « PPL Duplomb ». Il est vrai que cet éleveur laitier de 53 ans, installé à Saint-Paulien, devenu sénateur en 2017, mouille la chemise pour incarner ses propositions. Et manie avec plaisir la provocation.

« Il incarne le courant le plus conservateur et le plus corporatiste de l'agriculture », estime Dominique Potier, député socialiste de Meurthe-et-Moselle et ancien agriculteur bio. Dans les salons dorés du Sénat, au sein des hémicycles ou derrière les micros qui se tendent, il multiplie saillies et contre-vérités assénées avec aplomb, voire brutalité. « Le changement climatique ne s'applique pas de la même façon sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, il apporte plus d'avantages que d'inconvénients chez moi », lance-t-il.

De même, partant d'un constat fait sur sa commune et la campagne environnante, « photos à l'appui entre 1950 et aujourd'hui », assure-t-il, il affirme que les haies, non seulement ne sont pas en régression,

DANS LES SALONS DORÉS DU SÉNAT, AU SEIN DES HÉMICYCLES OU DERRIÈRE LES MICROS, IL MULTIPLIE SAILLIES ET CONTRE-VÉRITÉS ASSÉNEES AVEC APLOMB, VOIRE BRUTALITÉ

comme le constatent les experts sur le territoire national, mais s'étendent. « Il part d'un fait chez lui, dans une zone à forte déprise agricole, et cela invaliderait à ses yeux toutes les analyses scientifiques », réagit Daniel Salmon, sénateur écologiste d'Ille-et-Vilaine, qui a discuté de ce sujet avec son collègue lors de la présentation de sa propre proposition de loi sur la protection des haies, adoptée à l'unanimité fin janvier. Il y voit « une forme de désinformation à l'œuvre, de "trumpisation" », même s'il juge la personnalité de M. Duplomb « contrastée, avec presque un côté attachant ».

L'éleveur laitier, devenu homme politique, est, en tout cas, très disert pour raconter son parcours. Même s'il n'explique pas vraiment comment, entre un père sidérurgiste et une mère au foyer, vivant dans un HLM à Rive-

de-Gier, dans la Loire, il a fait le choix de s'orienter vers l'agriculture. Il évoque toutefois les week-ends et les vacances passées dans la maison de village de ses grands-parents, en Haute-Loire. De là serait né son enracinement dans ce département. C'est d'ailleurs à la sous-préfecture de Brioude qu'il obtiendra son brevet de technicien supérieur en production animale et rencontrera sa femme, étudiante dans la même école. Il s'installera avec elle dans la ferme laitière de ses beaux-parents, en 1995.

« Liens d'amitié » avec Wauquiez
« J'avais dit à mon épouse, que je refusais la réunionite. Il y a eu tromperie sur la marchandise », s'amuse M. Duplomb, qui fait remonter le début de son ascension politique à son entrée dans le syndicat des Jeunes Agriculteurs (JA), affilié à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Le jeune homme ambitieux, vite coopté et sachant tisser ses réseaux, franchit les étapes d'une ascension locale. Son fait d'armes très remarqué : l'organisation d'une fête des labours avec, à la clé, 113 000 visiteurs. « Les JA m'ont dit alors que je devrais me présenter à la députation », raconte M. Duplomb qui, en parallèle, suivant les traces de son beau-père, a pris des responsabilités dans les instances de gouvernance de la coopérative Sodiaal, à laquelle il livre son lait.

« Je me suis présenté en 2007. Je suis arrivé troisième avec 16 % des

voix au premier tour. Un résultat remarqué, mais le député en place n'était pas content », explique celui qui se présentait alors sans étiquette face au sortant Union pour un mouvement populaire (ex-Les Républicains). La porte de l'Assemblée nationale étant restée fermée après cette tentative de passage en force, il décide de prendre une autre voie, s'emparant d'abord de la mairie de Saint-Paulien en 2010, puis de la présidence de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire avec le dossier de la FNSEA, en 2013, pour décrocher finalement, en 2017, un siège de sénateur Les Républicains. Au sein de ce parti, il revendique avoir noué des « liens d'amitié » avec Laurent Wauquiez, aujourd'hui chef des députés LR et président de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis son accession à la Chambre haute, M. Duplomb est devenu la plume législative zélée de l'agriculture productiviste. Le porte-voix de la direction de la

LES PRISES DE POSITION MAXIMALISTES DU SÉNATEUR IRRITENT, Y COMPRIS CERTAINS MEMBRES DE SA FAMILLE POLITIQUE

FNSEA. « Nous avons toujours besoin de relais parmi les élus », souligne Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA, reconnaissant le rôle joué par M. Duplomb.

La liste des amendements et textes défendus par le sénateur de la Haute-Loire prouve cette proximité idéologique. Que ce soit l'amendement déposé avec Bruno Retailleau, alors sénateur (LR) de Vendée, en 2021, destiné à « renforcer les sanctions encourues en cas d'intrusion illégale dans une exploitation agricole », qui visait implicitement les associations écologistes ou bien celui défendu en début d'année envisageant la suppression de l'Agence bio, chargée de promouvoir et de structurer la filière biologique. Et bien évidemment la proposition de loi Duplomb, point d'orgue de cette stratégie, prônant notamment la réintroduction d'un néonicotinoïde, insecticide tueur d'abeilles, en l'occurrence l'acétamipride, l'agrandissement des bâtiments d'élevage, ou le développement des projets de stockage d'eau pour les agriculteurs.

Des sujets qui ne concernent guère le gros des troupes des agriculteurs français. Ni d'ailleurs l'exploitation de M. Duplomb, où se sont installés son neveu et depuis peu son fils, avec 120 vaches laitières et deux robots de traite, sur 200 hectares de prairies et de cultures, dont 10 hectares de lentilles vertes du Puy. Dans sa déclaration à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, le sénateur déclare tou-

cher 15 100 euros net par an de son activité agricole. Et zéro de l'activité de méthanisation associée. « Le méthaniseur représente un chiffre d'affaires de 250 000 euros par an, mais nous avons investi 1,2 million d'euros. Nous touchons pour l'instant 25 000 euros par an que nous conservons », précise le sénateur.

« Aversion à l'agroécologie »

« M. Duplomb est utilisé par les lobbys de la FNSEA, c'est-à-dire les lobbys des producteurs d'engrais et de produits phytosanitaires, des semenciers mais aussi du machinisme agricole, qui ont cadennassé le système agricole », affirme M. Salmon. « Il mène une bataille idéologique, il est habité par son aversion à l'agroécologie », estime M. Potier, qui ne manque pas de rappeler que le sénateur, en tant que rapporteur de la loi agricole, votée en février, a remplacé systématiquement dans le texte, le terme agroécologie par une périphrase.

Ses prises de position maximalistes irritent, y compris certains membres de sa famille politique, qui l'estiment trop clivant. « Quand l'illusion de la "PPL" et celle de la loi agricole tomberont, après beaucoup de bruit et de fureur, l'agriculture française sera toujours face au mur climatique et à la falaise démographique. Nous avons besoin d'un Pisani [Edgard Pisani, ministre de l'agriculture entre 1961 et 1966], nous avons eu un Duplomb », conclut M. Potier. ■

LAURENCE GIRARD

L'atrophie de l'aide au développement

Les pays pauvres se retrouvent fragilisés par la forte baisse des aides américaines et européennes

C'est un nouveau coup porté à la solidarité internationale. A quelques jours de l'ouverture de la conférence de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur le financement du développement qui va réunir 70 chefs d'Etat et de gouvernement et 4 000 représentants de la société civile à Séville (Espagne) du lundi 30 juin au jeudi 3 juillet, les Etats-Unis ont annoncé qu'ils n'y participeraient pas, critiquant un projet de déclaration finale « *qui impose de nouvelles exigences, crée de nouvelles structures qui font doublon et empiète sur la souveraineté des Etats membres* ». Une annulation qui s'ajoute au démantèlement de l'agence américaine Usaid et à des coupes de près de 40 milliards de dollars (34 milliards d'euros) dans leur aide pour les pays les plus pauvres, depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche. C'est peu de dire que la conférence de l'ONU, la première depuis celle d'Addis-Abeba en 2015, s'ouvre en pleine crise.

Les financements des pays donateurs devraient chuter d'entre 9 % et 17 % en 2025, après un recul de 9 % en 2024, selon les calculs de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les coupes les plus importantes concernent le secteur de la santé, en baisse de 60 % depuis 2022, et les financements pour les pays d'Afrique subsaharienne. « *On peut aujourd'hui être inquiets pour les pays les plus pauvres, pour les secteurs sociaux, la santé, l'éducation* », a reconnu devant les députés, mercredi 25 juin, Rémy Rioux, le directeur général de l'Agence française de développement, dont les ressources budgétaires ont été réduites de moitié en 2025.

L'autel du populisme

Ces coupes surviennent au moment où les pays pauvres en ont le plus besoin. « *Les Etats les plus pauvres et les plus fragiles sont de plus en plus à la traîne* », s'inquiète le Fonds monétaire international dans une note de blog publiée le 26 juin, à cause, en particulier, de leur fort endettement. Celui-ci a triplé en quinze ans dans les pays les moins avancés, selon l'ONU commerce et développement (ex-Cnuced), qui représente les intérêts des pays en développement.

Aux Etats-Unis, l'aide a été sacrifiée sur l'autel du populisme et des fausses informations. Elle a été accusée de ne pas être alignée sur les intérêts américains ou de financer l'« *achat de 50 millions de dollars de préservatifs à Gaza* », alors que

le programme en question finançait une clinique à Gaza, une région du Mozambique. « *Les coupes ont été si brutales, sans plan de transition ni de concertation, que dans plusieurs pays des habitants sont morts à cause de l'arrêt de leur traitement ou de la fermeture de cliniques* », témoigne Dean Karlan, qui a démissionné en février de son poste de chef économiste à l'Usaid, l'agence des Etats-Unis pour le développement. Cet économiste à l'université américaine Northwestern, constate que « *l'aide de Washington est devenue transactionnelle et ne sert plus qu'à obtenir des contreparties dans les négociations avec d'autres pays* ».

Ailleurs, en Europe, les coupes sont justifiées au nom de l'effort budgétaire. Selon M. Rioux, l'Agence française de développement, qui « *pèse 0,2 % du budget de l'Etat, a contribué à hauteur de 8 % à l'effort total d'ajustement du budget de l'Etat cette année* ». L'Ukraine a absorbé une part croissante des dépenses, surtout

Les coupes les plus importantes concernent la santé, en baisse de 60 % depuis 2022

depuis le désengagement américain. Kiev est devenu en 2023 le plus grand bénéficiaire de l'aide internationale alors que l'Ukraine est un pays à revenu intermédiaire. Comme le remarque une note publiée par le think tank américain Center for Global Development, le revenu moyen des pays bénéficiaires de l'aide internationale est désormais deux fois plus élevé que celui des pays à bas revenu. Les plus pauvres ne sont pas les plus aidés.

Un phénomène qui s'explique par l'attitude des pays riches qui associent de plus en plus leur aide à la réalisation d'objectifs climati-

ques, la défense de leurs intérêts commerciaux ou la lutte contre l'immigration illégale. S'ajoutent aussi de nouvelles orientations budgétaires liées aux préoccupations de sécurité, comme en témoigne l'engagement pris récemment par les pays de l'OTAN de consacrer au moins 3,5 % de leur produit intérieur brut à leurs dépenses militaires.

« De la charité à la sécurité »

« *Le narratif de l'aide au développement est en train de glisser de la charité à la sécurité, que ce soit pour se protéger des conséquences du réchauffement climatique ou des vagues migratoires* », analyse Nilima Gulrajani, chercheuse au think tank britannique ODI. A tel point que l'aide est en train d'être bannie du vocabulaire de la solidarité internationale. « *Toute référence et dénomination officielle devront privilégier la notion de partenariats internationaux (...)* plutôt qu'à la terminologie de l'« *aide publique au développe-*

ment » », peut-on lire dans le dernier compte rendu d'une réunion de l'Elysée consacrée à ce sujet, en avril, avec cette précision : « *Nos partenariats internationaux nous permettent de développer et sécuriser nos intérêts économiques et stratégiques à l'étranger* ».

Même si les intérêts diplomatiques ont toujours été pris en compte, que ce soit aux Etats-Unis, dès les années 1960, pour contenir l'influence de l'Union soviétique, ou en France pour conserver une influence dans les anciennes colonies, ils avaient rarement été mis en avant de manière aussi explicite. Ce qui est loin de faire l'unanimité. « *L'aide publique au développement n'est pas de la charité, mais un outil de redistribution mondiale, rendu nécessaire par des siècles d'exploitation qui ont freiné le développement des pays du Sud* », avance Mathieu Paris, chargé de plaidoyer à l'ONG CCFD-Terre solidaire.

A l'image du multilatéralisme, le vieux cadre de la solidarité in-

ternationale vole en éclats en laissant un vide derrière lui. « *Le système d'aide a été conçu pour un ordre mondial qui n'existe plus* », lâche Nilima Gulrajani, avec l'émergence de nouveaux acteurs, en Chine et dans les pays du Golfe, dans un monde fragmenté. Le projet de déclaration de Séville souligne que les pays du Sud doivent être mieux représentés au sein des institutions financières internationales. Quitte à moins dépendre de l'aide, critiquée jusque dans les pays qui en bénéficient : « *L'aide fait perdre un peu de souveraineté aux pays du Sud car il y a toujours des contreparties. Des investissements sont donc préférables* », confie Talib Ahmed Bensouda, leader politique et maire de Kanifing, en Gambie.

Les pistes de réformes sont nombreuses : une aide moins éparpillée et mieux concentrée dans certains secteurs et zones géographiques pour chaque pays donateur ; une augmentation des capacités de prêt des banques de développement, notamment par la mobilisation des financements privés à travers des garanties sur les prêts ; une réforme du cadre de restructuration de la dette ; une facilitation des transferts d'argent de la diaspora, dont les flux dépassent de loin ceux de l'aide au développement ; la mise en place de taxes dites « de solidarité » sur le carburant des jets privés et des vols internationaux, les hauts patrimoines, le transport maritime mondial et les cryptomonnaies ; mais aussi, dans les pays pauvres, une amélioration de la collecte des impôts et de la lutte contre l'évasion fiscale.

La crédibilité de l'aide passe également par la mesure de son efficacité. La France a créé en 2021 le Fonds d'innovation pour le développement. Doté d'un budget annuel de 25 millions d'euros et présidé par la Prix Nobel d'économie Esther Duflo, il vise à identifier les programmes à fort impact, évaluer leur efficacité et accélérer leur mise en œuvre. Entre 2021 et 2024, près d'une centaine d'innovations ont ainsi été testées et évaluées. ■

JULIEN BOUISSOU



Une projection de l'ONG Hungry for Action à Séville (Espagne), le 29 juin, à la veille de l'ouverture de la conférence de l'ONU sur le financement du développement. LAURA LEON/AP/HUNGRY FOR ACTION

Les pays pauvres étranglés par le poids de la dette

SILENCIEUSE COMME une marée montante, une crise de la dette est sur le point d'engloutir les pays pauvres. La déclaration de la conférence de l'ONU sur le financement du développement, qui se tient à Séville (Espagne), du lundi 30 juin au jeudi 3 juillet, sonne l'alerte : « *Parmi la succession de crises, de catastrophes, de chocs climatiques et autres, la dette souveraine est devenue l'un des principaux obstacles au développement durable* ».

Le Club de Paris, qui regroupe 22 pays créanciers, partage ce constat dans son rapport annuel, publié le 25 juin. Il considère que le niveau d'endettement des pays les plus pauvres « *demeure préoccupant* » en 2024, même s'il note des « *signaux positifs* » comme « *le retour progressif de pays d'Afrique subsaharienne sur les marchés financiers après une pause de deux ans* ». Selon le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, plus de la moitié des pays à bas revenus étaient surendettés ou en risque élevé de surendettement à la fin 2024.

Pour rembourser ces emprunts, des dépenses vitales sont sacrifiées. La commis-

sion du Jubilé, constituée de 30 économistes du monde entier et soutenue par le Vatican, estime que 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays qui dépendent plus pour rembourser leur dette que pour leur budget de santé. « *Pour de nombreux pays, le véritable défaut de paiement n'est ni juridique ni financier, mais porte sur le développement : ils font défaut à leur population, à leur environnement et à leur avenir* », peut-on lire dans leur rapport, publié le 20 juin, en ajoutant que « *des aspects fondamentaux de la souveraineté nationale sont remis en question lorsque la politique économique sert les créanciers plutôt que les citoyens* ».

La situation est particulièrement inquiétante en Afrique où, depuis 2013, la dette augmente plus rapidement que le produit intérieur brut, alors que plus de la moitié de la population, soit 651 millions d'habitants, vit sous le seuil de pauvreté.

Au moment où leur dette publique enfle, les pays ne peuvent plus compter sur les financements de l'aide au développement, en chute libre, ou même de la Chine, dans le cadre des « nouvelles rou-

tes de la soie ». L'institut australien Lowy affirme, dans une étude publiée fin mai, que Pékin ne sera plus en 2025 le « *banquier des pays en développement* », mais un « *collecteur de dettes* », puisqu'il recevra plus de remboursements qu'il ne prêtera de l'argent.

Meilleure collecte des impôts

Pour remédier à cette situation, le texte de la conférence de Séville plaide pour une mobilisation accrue des ressources domestiques des pays endettés, principalement à travers une meilleure collecte des impôts. Il évoque ensuite une hausse des capacités de financement des banques multilatérales de développement qui proposent des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché, et la possibilité pour elles de mobiliser des capitaux privés en leur offrant des garanties de prêts ou d'investissements. Plusieurs pays africains plaident, enfin, pour un nouveau cadre de restructuration de la dette.

Avec l'arrivée de nouveaux pays donateurs comme la Chine et le rôle croissant des créanciers privés, les règles doivent

être revues. « *Il est impératif de repenser l'analyse de la soutenabilité de la dette du FMI, en intégrant des indicateurs qui prennent en compte les besoins sociaux ou la résilience climatique* », ajoute Mathieu Paris. Le chargé de plaidoyer chez CCFD-Terre solidaire cite l'exemple du Mozambique qui, en 2019, a dû choisir entre sa reconstruction et le remboursement de ses créanciers. Il estime en outre que le Club de Paris devrait être remplacé par une instance de l'ONU où les intérêts des débiteurs seraient mieux défendus.

Mais, en France, le ministère de l'économie défend au contraire l'expertise accumulée par ce club informel et estime que l'enjeu consiste plutôt à trouver de nouvelles règles qui conviennent à tous les nouveaux acteurs. « *L'erreur, c'est de croire que parce qu'on le ferait ailleurs, ce serait plus simple* », insiste Bercy en faisant remarquer que les délais de restructuration ne cessent de se raccourcir : « *Il a fallu deux ans pour trouver un accord sur la dette en Zambie, puis un an pour le Ghana, et enfin huit mois pour l'Ethiopie* ». ■

J. B.

Le Canada retire sa taxe sur les services numériques

Deux jours après la décision de Donald Trump de mettre fin aux négociations commerciales, Ottawa a abandonné son projet

MONTREAL - correspondance

La brutalité de Donald Trump a une nouvelle fois fonctionné. Deux jours seulement après avoir annoncé, vendredi 27 juin, sur son réseau Truth Social, la fin des négociations commerciales avec le Canada en réponse à la mise en place par Ottawa d'une taxe sur les services numériques qu'il a qualifiée de « scandaleuse » et de « coup direct et évident » à l'encontre des Etats-Unis, le gouvernement canadien a fait machine arrière.

Dans un communiqué publié dimanche soir, le ministre canadien des finances, François-Philippe Champagne, « a annoncé que le Canada annulerait la taxe sur les services numériques » et précise que la reprise des négociations doit déboucher sur un accord commercial avec Washington d'ici au 21 juillet. Vendredi, dans sa charge contre le Canada, Donald Trump avait menacé de publier dans les sept jours le niveau de droits de douane appliqué aux produits de son voisin. Une attitude considérée comme une « agression caractérisée » contre la souveraineté canadienne par le Prix Nobel d'économie américain Joseph Stiglitz, qui accuse les milliardaires de la tech de « dicter » leurs politiques.

« Il ne s'agit pas seulement de commerce, il s'agit de savoir si des gouvernements démocratiquement élus peuvent régler et taxer de puissantes entreprises, ou

si des milliardaires de la tech peuvent dicter des politiques par l'intermédiaire de relais politiques », a dénoncé Joseph Stiglitz dans un communiqué.

A l'instar de celle appliquée en France depuis 2019, la taxe canadienne voulait imposer aux grandes entreprises technologiques un prélèvement de 3 % sur les revenus – de la publicité en ligne aux médias sociaux, en passant par la vente de données des utilisateurs – réalisés auprès des utilisateurs canadiens. Elle pouvait rapporter plus de 7 milliards de dollars canadiens (4,3 milliards d'euros) sur cinq ans, d'après Ottawa. Les firmes visées étaient celles dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros et qui empochent, au Canada, des recettes annuelles au-dessus de 20 millions de dollars canadiens. Meta, Google, Amazon ou Airbnb, entre autres, étaient clairement dans le collimateur. Le premier paiement rétroactif depuis 2022 – la rétroactivité était l'aspect le plus controversé de cette loi – laissait déjà une ardoise de plus de 2 milliards de dollars canadiens aux entreprises américaines à payer dès lundi.

Un « irritant idéal »

La taxe canadienne avait pour ambition de combattre l'optimisation fiscale des géants du numérique, qui profitent de la dématérialisation de leurs services pour échapper en partie à l'impôt. Lors de la campagne fédérale de 2019, l'ex-premier ministre libéral

Le Prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz accuse les milliardaires de la tech de « dicter » leurs politiques

Justin Trudeau s'était engagé à la faire passer, soulignant un manque d'équité fiscale entre les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et les entreprises canadiennes. Il avait ensuite rétrogradé, disant vouloir attendre le rapport de l'OCDE sur la question, avant de revenir à sa position initiale, en 2024. « Ottawa a jugé les négociations multilatérales trop lentes et a choisi d'aller de l'avant avec sa propre taxe, même si c'était peut-être précipité », estime Ian Lee, professeur en commerce à l'université Carleton d'Ottawa.

Si la taxe faisait consensus – à part chez les élus conservateurs – au sein de la Chambre des communes du Canada, des lobbys d'affaires ont cependant fait pression sur le gouvernement canadien pour qu'il la supprime. Dans une lettre ouverte publiée le 13 juin, la chambre du commerce du Canada et d'autres organisations estimaient que, dans le contexte actuel de tension entre les deux pays, la taxe était un « irri-

tant idéal » qui donnait des arguments aux législateurs américains pour voter des mesures de représailles. Aux Etats-Unis, la taxe canadienne était en effet prise pour cible depuis des semaines, notamment par vingt et un membres du Congrès, qui ont adressé une lettre au président américain, le 11 juin, pour qu'il force le Canada à reculer, en raison des risques de pertes majeures qu'elle occasionnerait pour les entreprises américaines.

Pour Ian Lee, cette flambée des tensions s'inscrit dans une querelle qui perdure depuis des décennies, mais que les prédécesseurs du président américain préféraient mettre en sourdine : « Clinton et Obama nous trouvaient aussi trop protectionnistes, mais n'étaient pas prêts à en faire une crise entre nos deux pays. Trump, oui. Et il utilise les droits de douane pour nous intimider. » Même si la plupart des exportations canadiennes en sont exemptées, des milliers de produits canadiens exportés aux Etats-Unis sont frappés par une surtaxe de 25 % depuis mars, ce à quoi le Canada a riposté par des taxes similaires. Depuis sa victoire aux élections, le 28 avril, le premier ministre canadien, Mark Carney, choisi surtout par les électeurs pour sa capacité supposée à contrer le président américain, bénéficiait, contrairement à son prédécesseur, d'un ton presque cordial de la part de Donald Trump. ■

ELLIOTT DUMOULIN ET
FABRICE GLISZCZYNSKI (À PARIS)

L'Allemagne augmente le salaire minimal

Aujourd'hui fixé à 12,82 euros, le salaire horaire plancher va passer à 13,90 euros en 2026

BERLIN - correspondance

Le montant choisi est le fruit d'un compromis de haute lutte sur un sujet ultrasensible politiquement : 14,60 euros, c'est le niveau qu'atteindra, en Allemagne, le salaire minimum en 2027, après une étape à 13,90 euros en 2026, contre 12,82 euros aujourd'hui. La décision a été annoncée, vendredi 27 juin, par la commission indépendante chargée de fixer le salaire minimum, après une longue négociation et un vote à l'unani-

mité. Ce niveau avait fait l'objet d'un débat houleux entre les membres de la coalition ces dernières semaines. Les conservateurs de la CDU/CSU, la formation du chancelier Friedrich Merz, estimaient avec le patronat qu'une hausse trop forte du salaire minimum était susceptible de grever la compétitivité fragile des entreprises allemandes. Le Parti social-démocrate, lui, avait fait de la hausse du salaire minimum à 15 euros de l'heure une promesse phare de sa campagne pour les élections de février.

Les 15 euros ne seront finalement pas atteints d'ici à la fin de la législature, même si le salaire minimum progresse nettement, de 14 % en deux ans. « Il s'agit de la plus forte augmentation du salaire minimum depuis son instauration », s'est félicitée Bärbel Bas, la ministre sociale-démocrate des affaires sociales lors de son discours au congrès du parti, vendredi. Mais c'est un succès en trompe-l'œil : avec 14,60 euros en 2027, les employés payés au salaire minimum n'atteindront toujours pas le seuil des deux tiers du salaire médian outre-Rhin, comme le souhaitaient le SPD et les syndicats, seuil en dessous duquel les salariés font partie de la catégorie des bas salaires. Il est évalué à 15,12 euros de l'heure en 2025 par l'institut économique WSI.

« Partiellement rattrapé »

Or l'Allemagne compte un nombre de travailleurs à bas salaire très important : selon l'institut fédéral des statistiques Destatis, 6,3 millions de personnes sont concernées, soit 16 % du total des salariés en 2024, un taux supérieur à la moyenne européenne (14 %), et bien au-dessus du niveau français (8 %). En Allemagne, ces emplois se trouvent principalement dans le secteur des services comme l'hôtellerie et la restauration, où le taux de syndicalisation est faible.

C'est pour contrer la progression de ces bas salaires que le SPD avait fait voter en 2015 l'instauration d'un salaire minimum, alors fixé à 8,50 euros, mettant fin à une longue tradition d'indépendance des partenaires sociaux en matière de fixation des rémuné-

rations. Depuis, une commission composée de représentants du patronat et des syndicats se rassemble tous les deux ans pour fixer le niveau du salaire minimum. Début 2022, le SPD avait imposé une hausse exceptionnelle pour le porter à 12 euros, dont l'effet sur le pouvoir d'achat avait été ensuite réduit à néant par la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

« Nous sortons d'une phase où l'inflation a fortement augmenté, alors que le salaire minimum n'a progressé que modérément. Ce décalage est partiellement rattrapé », souligne l'économiste Monika Schnitzer, présidente du conseil des experts de l'économie allemande. Rappelant que les précédentes augmentations n'avaient pas provoqué de hausse du chômage, elle a déclaré que l'effet de la hausse sur l'inflation devrait rester minime. Après cinq ans de stagnation, l'activité pourrait en revanche bénéficier de cette augmentation progressive du pouvoir d'achat des ménages modestes.

L'institut économique de Berlin DIW, proche des syndicats, a pour sa part critiqué la décision de la commission. « Un salaire minimum plus élevé aiderait des millions de travailleurs, augmenterait la productivité, favoriserait des conditions de concurrence équitables et rendrait le marché du travail plus attractif, notamment pour les personnes venant de l'étranger », a regretté, vendredi, Marcel Fratzscher, président du DIW, soulignant la grave pénurie de main-d'œuvre qui grève le secteur des services outre-Rhin. ■

CÉCILE BOUTELET

Orange surfe sur l'effort de guerre

L'opérateur crée une entité pour les institutions et les groupes de défense

Porté par la hausse des dépenses de réarmement, le secteur de la défense suscite les convoitises. L'opérateur de télécoms Orange a annoncé, lundi 30 juin, le lancement d'une direction consacrée au service de la défense et de la sécurité, projet évoqué par *La Lettre* le 12 juin. Celle-ci est rattachée à la filiale de services aux entreprises Orange Business. « Grâce à leurs infrastructures, les opérateurs télécoms ont un rôle à jouer dans la résilience des acteurs de la défense », est convaincue Nassima Auvray, chargée de la direction de l'activité.

Elle souligne qu'en Ukraine, outre Starlink, la constellation satellitaire d'Elon Musk, les soldats se sont appuyés sur les réseaux télécoms publics. En France, le Réseau radio du futur, le nouvel outil de télécommunications des forces de l'ordre ou des pompiers, qui entre progressivement en service cette année, utilise les antennes 5G de Bouygues Telecom et d'Orange. Selon le même schéma, l'opérateur estime que les forces armées ou des groupes de défense pourraient emprunter ses 45 000 kilomètres de fibre optique terrestre ou ses 450 000 kilomètres de câbles sous-marins pour leurs communications.

Profilés spécialisés

Nassima Auvray connaît bien ce secteur. Avant de rejoindre Orange, en janvier 2022, cette ingénieure en chef de l'armement a travaillé, de 2007 à 2017, à la direction générale de l'armement puis au cabinet de la ministre des armées Florence Parly, entre 2019 et 2022, en tant que conseillère innovation et numérique. « La porosité entre les forces armées et les services numériques est de plus en plus importante. En plus de s'assurer de la continuité des communications, l'explosion des données impose de les stocker et de les exploiter en lieu sûr », explique-t-elle.

Orange ne part pas de zéro. Cette nouvelle direction rassem-

ble des activités existantes mais éparpillées entre les services de télécoms des autorités ou des institutions, la cybersécurité, l'intégration de systèmes informatiques ou encore le cloud. La direction défense et sécurité emploie environ 250 à 300 personnes. Des recrutements de profils spécialisés sont envisagés.

Face à des groupes déjà établis dans ce secteur, comme Thales, Capgemini ou Sopra Steria, la dirigeante sait qu'Orange aura fort à faire, mais veut croire que l'opérateur saura se faufiler en misant notamment sur des partenariats. Associé à l'américain Hewlett Packard Enterprise, l'opérateur a gagné, en octobre 2024, le contrat du supercalculateur de l'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense. Installé au Mont-Valérien, à Suresnes (Hauts-de-Seine), cet ordinateur classifié consacré à l'intelligence artificielle, « le plus puissant d'Europe », selon le ministère des armées, permettra, dès la fin de l'année, de « traiter souverainement de données confidentielles, pour le besoin des armées et des entreprises de défense ».

Ce contrat emblématique a été remporté devant le groupe français Atos, seul fabricant européen de supercalculateurs, ce qui avait suscité quelques critiques à l'époque. Mais, avec l'Etat à son capital à hauteur de 23 % (13,4 % pour l'Agence des participations de l'Etat, 9,6 % pour Bpifrance), Orange fait valoir son caractère souverain pour légitimer sa présence dans ce domaine.

Le développement de cette direction dans la défense doit contribuer à redynamiser la division Orange Business, affaiblie ces dernières années par le déclin des services de télécoms traditionnels pour les entreprises. Un plan de départs volontaires, le premier de toute l'histoire d'Orange, a été lancé en 2024, avec l'objectif de supprimer 643 postes. ■

OLIVIER PINAUD



PERTES & PROFITS | AUTOMOBILE

PAR ISABELLE CHAPERON

Virage sur l'aile pour le britannique Lotus

La victoire du Britannique Lando Norris sur McLaren au Grand Prix d'Autriche, dimanche 29 juin, serait-elle l'arbre à cames qui cache la forêt ? Pendant le week-end, une autre icône du sport automobile outre-Manche a frôlé la sortie de route dans le Norfolk, dans le nord-est de l'Angleterre.

Vendredi, plusieurs journaux britanniques ont affirmé que le chinois Geely, propriétaire depuis 2017 de Lotus, la firme créée en 1948 par l'ingénieur Colin Chapman, envisageait d'abandonner l'usine historique de Hethel afin de relocaliser la production de voitures de luxe aux Etats-Unis, menaçant 1 300 emplois. Même si Lotus est un petit producteur comparé à Jaguar Land Rover, la fermeture d'un site bâti en 1966 autour d'une piste d'essai de la Royal Air Force constituerait un désaveu pour le premier ministre travailliste, Keir Starmer, au moment même où entre en vigueur l'accord commercial bilatéral conclu avec Washington, faisant passer de 25 % à 10 % la taxe appliquée par les Etats-Unis sur les importations de voitures britanniques.

Selon le *Financial Times*, le gouvernement est immédiatement

monté au créneau, de sorte que Lotus a affirmé, samedi, qu'il n'y avait pas de « plan pour fermer l'usine ». En revanche, le constructeur défectueux a reconnu « explorer activement » différentes options pour assurer sa « compétitivité globale dans un marché mouvant ». Pas de quoi rassurer.

En Europe, l'industriel doit faire face à la fin programmée des véhicules thermiques, alors que ses clients, férus du ronronnement des belles mécaniques, boudent les électriques. Les Etats-Unis, qui absorbent 60 % des voitures assemblées à Hethel, restent le marché crucial. Mais la hausse des droits de douane, voulue par Donald Trump, a grippé le moteur américain, entraînant 270 suppressions de postes en avril dans le Norfolk. A la mi-mai, la production a été mise en pause.

Alors qu'en Caroline du Sud les installations de Volvo, autre marque de Geely, sont sous-utilisées et que les exportations de Wuhan, en Chine, sont fortement taxées à ce stade par Washington, Geely avance ses roues sur une piste mondiale. Mais avant tout mouvement, il devra répondre à cette question : combien vaut le « made in England » ? ■

RETROUVEZ CHAQUE SOIR À 20H
LES MAGAZINES DE SOCIÉTÉ.

Le mardi 20h – 21h

DE CAUSE
À EFFETS.

Aurélie Luneau

Le magazine
de l'environnement

En partenariat avec

Le Monde



© Radio France/Ch. Abramowitz



Les transactions immobilières rebondissent

Au premier semestre, le nombre d’achats progresse, mais les ventes de résidences secondaires chutent

La loi sur la régulation des meublés de tourisme de type Airbnb produirait-elle déjà des effets notables ? Dans le bilan d’activité du premier semestre 2025 du réseau d’agences immobilières Century 21, un chiffre retient l’attention : le nombre de ventes de résidences secondaires a chuté de plus de 20 % par rapport aux six premiers mois de 2024. A Paris, ces transactions se sont même effondrées de 43 %.

Pour Charles Marinakis, le président de Century 21 en France, ce fort repli s’explique par la hausse de la fiscalité – taxe foncière, taxe d’habitation sur les résidences secondaires – ainsi que par le « *texte sur les Airbnb* », autrement dit la loi transpartisane Echaniz-Le Meur. Promulguée en novembre 2024, elle rend les locations saisonnières moins attractives, puisqu’elle permet aux maires de fixer des quotas de meublés de tourisme dans leur commune, ou d’instaurer le principe d’une compensation de ces locations par la transformation d’un local en logement.

Le texte soumet aussi les nouveaux meublés à une obligation de diagnostic de performance énergétique et aux interdictions de mise en location des passoires thermiques, et revoit également à la baisse les abattements fiscaux dont bénéficiaient jusque-là les revenus tirés de ces meublés. « *Les revenus disparaissent alors que les dépenses augmentent. Cela devient très compliqué de louer sa résidence secondaire sur les plateformes, or cette recette était intégrée*

au budget au moment de l’achat », analyse Charles Marinakis.

Le marché de la résidence principale, en revanche, repart à la hausse, après le recul très marqué des ventes entamé fin avril 2022. Au premier semestre, le nombre total de transactions réalisées dans les agences Century 21 a progressé de plus de 11 %. Ce rebond s’explique par l’amélioration des conditions d’accès au crédit et la baisse des taux d’intérêt, revenus à 3,1 % en mai, loin du pic de 4,2 % de décembre 2023 (hors assurance), selon l’Observatoire Crédit Logement/CSA.

Recul des prix

« *L’enquête auprès des banques sur la distribution du crédit confirme une hausse de la demande de prêts à l’habitat de la part des ménages depuis le 3^e trimestre 2024, parallèlement à un assouplissement par les établissements de crédit des critères d’octroi des crédits immobiliers* », souligne la Banque de France dans son Panorama des prêts à l’habitat des ménages d’avril. Au regard du produit intérieur brut, la production de crédits à l’habitat est même légèrement plus élevée en France que chez nos voisins européens.

Si les ventes repartent à la hausse, c’est aussi parce que les prix de l’immobilier ont significativement reculé, à mesure que le crédit devenait moins accessible sur la période 2022-2024, avant de se stabiliser. Le prix des appartements dans les agences Century 21 a augmenté de 0,6 % sur douze mois, et celui des maisons, de

0,2 %. Le fort ralentissement de l’inflation a aussi contribué à redonner du pouvoir d’achat aux acquéreurs. Conséquence : « *La tranche d’âge qui voit sa part fortement progresser est celle des 30/40 ans* », représentant désormais 26,6 % du marché (+ 11 % sur un an), précise Century 21. De même, la part des ouvriers et employés parmi les acheteurs a augmenté de 33,2 % à 35,4 %. « *L’accès au crédit est toujours favorable aux primo-accédants* », note de son côté la Banque de France, en signalant que « *l’encours des prêts à taux 0 %, dont le bénéfice est notamment soumis à des conditions de ressources, a continué de progresser* ».

A Paris aussi, le marché, « *longtemps en panne* », retrouve une dynamique, relève Century 21. Le volume de ventes a progressé au premier semestre de 6,5 % sur un an. Les prix moyens remontent eux aussi : le prix au mètre carré repasse au-dessus des 9 500 euros (+ 1,6 %). Par rapport au pic de

Ce rebond s’explique par l’amélioration des conditions d’accès au crédit et la baisse des taux d’intérêt

10 800 euros le mètre carré, atteint au premier semestre 2020, le prix moyen actuel a certes perdu 12 %, mais il reste encore 17 % plus élevé qu’en 2015, selon les chiffres de l’enseigne (qui ne tiennent pas compte de l’inflation).

En Ile-de-France, les volumes de transactions ont augmenté très fortement au cours des six premiers mois de l’année (+ 16,5 % sur un an pour les appartements et + 14,6 % pour les maisons). Sur dix ans, les prix des appartements ont grimpé de 25 % et le

montant moyen d’une maison atteint 380 000 euros, contre 294 000 euros en 2015.

Les autres régions ont aussi enregistré une hausse du volume de transactions, « *une première depuis la création des nouvelles régions en 2015* », note Century 21, qui évoque « *un redémarrage en profondeur de la demande* ». L’activité a été particulièrement dynamique au premier semestre dans les Pays de la Loire (+ 19,4 %), en Nouvelle-Aquitaine (+ 19,2 %) et en Centre-Val de Loire (+ 17,3 %).

Baisse du locatif

Dernier enseignement du bilan semestriel de l’enseigne, le retrait de 3 % des investissements locatifs, qui représentent désormais moins d’une transaction sur quatre, soit le niveau le plus bas depuis cinq ans. L’évolution est encore plus nette à Paris, où la part des investissements locatifs a reculé de plus de 8 % en un an. « *Conjuguée à un net recul de la*

production de logements neufs, la tension locative est de plus en plus préoccupante. Contrairement au marché de la transaction, rien ne laisse augurer d’un avenir plus positif à court et moyen terme », déplore le réseau, également spécialisé dans la gestion locative.

Inquiet de cette baisse du nombre de logements à louer, le gouvernement a chargé deux parlementaires, le sénateur Marc-Philippe Daubresse (Les Républicains, Nord) et le député Mickaël Cosson (MoDem, Côtes-d’Armor), de travailler sur un « *statut du bailleur privé* », six mois après la fin du dispositif « *Pinel* ». Ils devaient présenter, lundi 30 juin, leur rapport à Valérie Létard, ministre chargée du logement, leurs pistes pour relancer l’investissement locatif et, en particulier, un rééquilibrage de la fiscalité pour encourager les propriétaires à louer leur bien à titre de résidence principale, plutôt qu’en meublé de tourisme. ■

VÉRONIQUE CHOCRON

Encadrement des loyers : les difficultés des locataires pour se faire rembourser

LA PATIENCE D’ANTOINE (les personnes interrogées n’ont pas souhaité donner leur nom de famille) a atteint ses limites. Cet étudiant de 24 ans, domicilié à Pantin (Seine-Saint-Denis), exhorte depuis dix mois la société civile immobilière gestionnaire de son appartement à baisser son loyer et à lui restituer 2 535,17 euros. Cette somme correspond au montant cumulé du loyer qui dépasse la limite encadrée : 112,60 euros puis 120,73 euros, l’agence ayant augmenté son loyer au bout d’un an.

Un cas loin d’être isolé : 43,2 % des annonces répertoriées entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024 excèdent le montant plafond, selon une étude de l’Atelier parisien d’urbanisme. Appliquée dès 2019 à Paris et dès 2021 en Seine-Saint-Denis, cette mesure vise à éviter l’augmentation des quittances. De 2019 à 2024 (dernier chiffre disponible), le loyer moyen mensuel est passé de 18,3 à 19,70 euros par mètre carré, selon les chiffres de l’Observatoire des loyers de l’agglomération parisienne. Face à l’intransigeance de son bailleur, Antoine ne se démonte pas : « *Je lui ai dit que ce n’était pas légal. Au pire, ça ira jusqu’au tribunal.* »

Aucun pouvoir coercitif

Ils sont des milliers à contester des dépassements à Paris et en Seine-Saint-Denis. L’agence départementale d’information sur le logement (ADIL) de Paris, qui propose une aide juridictionnelle gratuite pour les locataires et les propriétaires, a vu son nombre de consultations consacrées à l’encadrement des loyers passer de 566 en 2019 à 2 540 en 2024. Mais les premiers vont devoir se confronter à un parcours du combattant. En cas de désaccord, seule la justice peut contraindre les bailleurs à réévaluer le montant du loyer et à restituer le trop-perçu, car les commissions départementales de conciliation n’ont aucun pouvoir coercitif.

La Mairie de Paris a souhaité simplifier la procédure. Depuis 2023, la Ville met elle-même les propriétaires en demeure grâce aux signalements de locataires sur une plateforme. Elle a reçu 3 350 signalements au 31 mars, dont 80 % visent des petites surfaces, type T1 ou T2. « *Ça se passe globalement bien car sur les plus de 3 000 demandes reçues, on a à peine une quinzaine d’amendes prononcées* », se réjouit Barbara Gomes, conseillère déléguée à l’encadrement des loyers auprès de l’adjoint au logement Jacques Baudrier. Mais les délais de traitement sont longs.

Cela fait un an que Roméo, étudiant en colocation dans le 20^e arrondissement, attend des nouvelles de son signalement. « *On a des délais qui peuvent être d’environ six mois*, admet Barbara Gomes. *On est en train de recruter un nouvel agent, et ils seront bientôt cinq à ne faire que du contrôle de l’encadrement des loyers.* » Mais des situations restent urgentes : Roméo et ses colocataires sont menacés d’expulsion depuis qu’ils ont entamé des négociations avec leur propriétaire.

D’autres ne peuvent plus que saisir le tribunal. Lorsqu’elle fait lire son bail à son avocate, Clara, jeune salariée de 26 ans résidant dans le 11^e arrondissement, tombe de haut. Elle apprend qu’elle a signé un bail professionnel, auquel l’encadrement des loyers ne s’applique pas. Ni la commission départementale de conciliation ni l’ADIL ne peuvent l’aider. La salariée paie son loyer 657 euros par mois depuis trois ans, contre un montant encadré de 448 euros. Son conseil a formulé un recours devant le tribunal de Paris. Il réclame la requalification du bail et la restitution des trop-perçus. « *J’ai tellement de colère. T’es étudiant, tu vis dans un 10 mètres carrés et tu te dis qu’on va t’arnaquer encore plus. J’irai jusqu’au bout. Et si je perds, je n’aurai aucun regret.* » ■

MARIANNE BARBOSA-ANASTASE



**CREDIT
COOPERATIF**

UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

**L'ÉCOLOGIE N'EST PAS
UNE PUNITION
C'EST UNE SOURCE D'INSPIRATION**



**BÉATRICE
DELPECH**

Directrice générale adjointe

enercoop
L'énergie militante

Nous sommes fiers d'accompagner Enercoop depuis plus de 10 ans dans son projet militant. Premier fournisseur d'électricité exclusivement renouvelable et produite en France, Enercoop propose une offre portée par un modèle coopératif, comme le nôtre, à des particuliers, professionnels et collectivités. Un partenariat de long terme qui se concrétise par des financements permettant d'atteindre des objectifs ambitieux : déjà propriétaire de 55 sites de production en France, Enercoop compte plus d'une centaine de projets en développement sur tout le territoire.

Notre engagement, c'est de les aider à accomplir le leur. Jour après jour.

**UN AVENIR.
UNE BANQUE.**

Devenez client



DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE ET SANS VALEUR CONTRACTUELLE. - Crédit Coopératif - Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable - RCS Nanterre 349 974 931 - APE 6419Z - N° de TVA intracommunautaire FR 06 349 974 931 - Intermédiaire en assurance (courtier, mandataire d'intermédiaire d'assurance) ORIAS 07 005 463 - Siège social : 12, boulevard Pesaro - CS 10002 92024 Nanterre cedex - Téléphone : 01 47 24 85 00 - www.credit-cooperatif.coop - Crédit photo : Amandine Ramet - Typographie : Artus - LaSuite - and Co

www.credit-cooperatif.coop

Coût de connexion selon votre opérateur.



BUDAPEST - envoyés spéciaux

Les rues sont à peu près désertes. Bordées d'arbres pelés. Quelques voitures traversent le village, à vive allure. Des chiens aboient, qu'on devine par-delà les portails des maisons. Au passage d'un piéton, un rideau se soulève derrière une fenêtre. A Röszke, commune rurale du sud de la Hongrie, frontalière de la Serbie, tout paraît ordinaire et morne. Il faut emprunter quelques virages pour tomber dessus, au bout d'une rue pavillonnaire. On l'aperçoit comme par accident. La clôture. Ou plutôt, deux rangées de clôtures métalliques, hautes de quatre mètres, coiffées de rouleaux de barbelés. Elles se dressent, imposantes, froides.

D'une certaine façon, on pourrait écrire que c'est par ici, il y a dix ans, que tout a commencé, que l'Union européenne (UE) a basculé dans ce que le langage commun qualifie depuis de « crise des réfugiés ». Certains rectifieraient : « crise migratoire », « crise de l'accueil », « crise politique »...

En 2015, l'Europe voit arriver près de 1,3 million de demandeurs d'asile, deux fois le nombre de 2014, trois fois celui de 2013. Ils fuient majoritairement l'Afghanistan, la Syrie, l'Irak. Une grande partie d'entre eux arrive par la « route des Balkans ». Selon l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex, ils sont 760 000, contre environ 40 000 un an plus tôt.

NOUVEAU RIDEAU DE FER

Les images de ces exilés, des hommes, des femmes, des enfants, traversant des plaines, remontant des routes, longeant des voies ferrées, avec une couverture sur le dos, un sac à la main ou dans le dénuement le plus total, saisissent les opinions publiques et les gouvernements. La Hongrie est l'un des théâtres de cette quête de refuge et, à la fin de l'été 2015, alors qu'un nombre croissant

En Hongrie, le droit d'asile démantelé

2015-2025 : DIX ANS DE CRISE MIGRATOIRE 15 Face à l'afflux, à l'été 2015, de centaines de milliers d'exilés, le premier ministre hongrois, Viktor Orban, a réagi en faisant ériger une clôture dans le sud du pays pour les repousser

de personnes franchit chaque jour la frontière hongro-serbe, il ne faut pas un mois au premier ministre, Viktor Orban, pour ériger un mur antimigrants, qui s'étale aujourd'hui sur 175 kilomètres. Plus de vingt-cinq ans après la chute du mur de Berlin, l'Europe se dote d'un nouveau rideau de fer.

Un geste annonciateur d'un raidissement du continent sur la question de l'immigration. Dix ans plus tard, qu'en reste-t-il ? A Röszke, la double clôture partiellement électrifiée a intégré le paysage, et personne ne la remarque plus. Pour beaucoup, elle a été pourvoyeuse de « calme ». C'est ce qu'estime notamment Zoltan Koszo. L'homme de 66 ans a un bonnet à l'effigie de Paris vissé sur la tête. C'est sa fille qui le lui a ramené

d'un voyage touristique. Lui n'a jamais quitté Röszke, qui l'a vu naître. Attablé dans l'unique bar de la ville, il avale une Lager, solitaire.

De 2015, Zoltan Koszo garde le souvenir d'un sentiment de « peur ». « On ne savait pas à quoi s'attendre. Il fallait être attentif. Les migrants se promenaient par centaines, ils suivaient les rails du chemin de fer, rapporte-t-il. Notre seule chance, c'est qu'ils avaient peur des chiens. » L'homme possède un peu plus d'un hectare de cultures de maïs près de la frontière et il se souvient que les exilés jetaient les tentes et les sacs de couchage dans les champs. « Et comme ils ne mangent pas de porc, ils jetaient aussi la nourriture qui en contenait. » Il a eu peur de perdre sa récolte. « C'était une bonne décision de construire la

clôture, considère-t-il, avec le recul. Il n'y a plus de migrants. Et nous voyons ce qui se passe dans les pays occidentaux où ils ont été accueillis. Il y a des agressions au couteau, des viols de femmes. »

Il le sait. Il l'a vu sur YouTube. A quelques centaines de mètres, dans l'une des rues que la clôture a transformées en impasses, Zoltan Szücs a les mêmes images repoussoirs en tête. Il est convaincu que les demandeurs d'asile sont « des êtres humains, mais sont incapables de s'adapter à la vie culturelle européenne ». Cet ancien ouvrier de l'automobile, qui porte à l'oreille un pendentif à l'effigie de Mercedes, voudrait « voir les filles du Parlement de Bruxelles, où les lois se décident, se faire violer ». « Si on leur faisait ce qu'on fait aux gens simples, je serais curieux de voir les lois qu'ils voteraient », sermonne l'homme de 70 ans. Pour lui, « la Hongrie est devenue un exemple parce qu'on n'a pas laissé entrer les migrants ».

ÉPICENTRE DE LA COLÈRE

A la tête du pays de 10 millions d'habitants depuis quinze ans, Viktor Orban affiche une longévité de chef de gouvernement inégalée en Europe. Il a bâti ses succès électoraux sur sa posture anti-immigrés et antibruxelloise. « En 2015, le principal problème des Hongrois, c'était la vie quotidienne et les difficultés économiques. L'arrivée des migrants a déplacé les frustrations », retrace Antonela Capelle-Pogacean, membre du Centre de recherches internationales de Sciences Po. « La politique antimigratoire ne faisait pas partie de la ligne d'Orban avant 2015, mais il l'a vue comme un sujet lui permettant de maintenir le soutien de la population en sa faveur », abonde Florian Bieber, professeur à l'université de Graz (Autriche) et coordinateur du Groupe consultatif sur la politique des Balkans en Europe.

« Si vous venez en Hongrie, vous devez respecter nos lois » ; « Si vous venez en Hongrie, ne prenez pas le travail des Hongrois ! » ; « Si vous venez en Hongrie, vous devez respecter



A Asotthalom, en Hongrie, commune frontalière avec la Serbie, le 13 février : à gauche, la clôture « anti-intrusion » érigée en 2015 par le premier ministre Viktor Orban face à un afflux massif de migrants ; en haut à droite, Barnabas Heredi, garde champêtre de 26 ans, inspecte un squat sur la commune ; en bas, des objets abandonnés en lisière de forêt.

SAMUEL GRATACAP POUR « LE MONDE »



notre culture. » En 2015, une vaste campagne du gouvernement, aux relents xénophobes, s'affiche sur de grands panneaux publicitaires. « Jusqu'au Covid, on n'entendait parler que de cette invasion », se souvient Mark Kekesi. Cet homme de 46 ans a participé à la création d'un mouvement citoyen d'aide aux exilés dans la ville de Szeged, proche de la frontière serbe, où il enseignait à l'été 2015. « La Hongrie a été pionnière dans le populisme d'extrême droite, devenu aujourd'hui mainstream », constate-t-il.

« On a été très critiqués, il y a quelques années, mais notre mur est devenu un modèle, ils ont tous commencé à construire des clôtures », soutiennent Gabor Szendi-Horvath et Barnabas Heredi, gardes champêtres à Asotthalom, une autre commune frontalière de la Serbie, où les deux hommes sont chargés de surveiller un tronçon de 25 kilomètres de clôture, dans une zone boisée. Au cours de leur patrouille routinière, à bord d'un pick-up, ils retrouvent régulièrement des sacs à dos et des duvets abandonnés dans les forêts de pins, d'acacias et de bouleaux, qui témoignent de passages résiduels. Quelques locaux récupèrent aussi des pièces détachées sur les voitures que des passeurs en fuite abandonnent parfois au bord des routes.

Asotthalom, 4 000 habitants, a été en 2015 l'épicentre de la colère hongroise. Son maire d'alors, Laszlo Toroczkaï, fustigeait les migrants et s'était notamment filmé dans un clip de deux minutes où il vantait la sécurisation de la frontière. Il mettait en garde ceux qui entreraient illégalement en Hongrie : « Si vous voulez aller en Allemagne, le trajet le plus court en partant de la Serbie est de passer par la Croatie et la Slovaquie, prévenait-il. La Hongrie est un mauvais choix, Asotthalom est le pire. »

De fait, l'édification de sa clôture antimigrants en Hongrie a dévié les flux vers l'ouest. Puis, la fermeture progressive du reste de la route des Balkans et l'accord entre l'UE et la

Turquie, scellé en mars 2016 pour freiner les traversées de la mer Egée, ont fini de juguler ce corridor. Aujourd'hui, Laszlo Toroczkaï n'est plus maire. On le rencontre à Budapest, dans son bureau de député. Sa carrière politique a pris une envergure nationale et, à 47 ans, il est président fondateur du Mouvement Notre Patrie, parti d'extrême droite. « C'est moi le premier qui ai parlé d'une clôture, revendique-t-il. Sans les événements de 2015, je ne serais probablement pas aujourd'hui au Parlement et à la tête d'un parti, reconnaît-il. C'est un succès. »

Celui qui se revendique « le youtubeur le plus populaire de Hongrie », avec près de 280 000 abonnés, a accroché dans son bureau une imposante peinture. Elle représente l'un de ses ancêtres devant la forteresse de Belgrade, capitale de l'Empire hongrois, qui a combattu les offensives ottomanes au XV^e siècle. Comme un clin d'œil à ce passé mythifié, Laszlo Toroczkaï lui aussi veut défendre sa forteresse. La Hongrie n'a jamais été qu'un pays de transit, pourtant. Officiellement, 177 000 demandeurs d'asile ont été enregistrés dans le pays en 2015, selon Eurostat, soit le volume le plus important en Europe cette année-là, après l'Allemagne (476 000 demandes). Mais selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), en dix ans, moins de 5 000 réfugiés sont restés dans le pays. « Il était clair que les gens voulaient aller en Allemagne ou dans le reste de l'Europe », insiste Mark Kekesi.

Kafiya Said Mahdi fait partie des rares migrants qui se sont installés dans le pays. Originaire de Somalie, naturalisée hongroise en 2019, on la retrouve à son travail, dans une boutique de designers d'un quartier huppé et touristique de Budapest. Arrivée mineure en Hongrie, elle a été ballottée de foyers en famille d'accueil, et s'est construit une petite célébrité dans le pays comme top model. « Mais j'ai toujours travaillé à côté, dans des usines de viande, comme réception-

« ON A ÉTÉ TRÈS CRITIQUÉS, IL Y A QUELQUES ANNÉES, MAIS NOTRE MUR EST DEVENU UN MODÈLE, ILS ONT TOUS COMMENCÉ À CONSTRUIRE DES CLÔTURES »

BARNABAS HEREDI
garde champêtre
à Asotthalom

niste, prévient-elle. Etre mannequin noire ici, c'est une niche. » La jeune femme de 25 ans s'est fait une place, a épousé un Hongrois, attend un enfant. Elle s'est souvent demandé si elle avait choisi le pays le plus sûr. « Je suis restée parce que j'étais fatiguée et je ne voulais pas retomber aux mains de trafiquants », confie-t-elle. Mais quand l'une de ses sœurs a pris la route de l'exil à son tour, c'est en Suède qu'elle est allée.

EXTERNALISATION ASSUMÉE

Destination peu prisée, bien qu'en proie à un déclin démographique, la Hongrie a continué de surfer sur la haine antimigrants pour parachever une vaste entreprise de démantèlement de son système d'asile. Depuis 2020, les dépôts de demandes doivent obligatoirement se faire auprès des ambassades des pays frontaliers, à Kiev ou à Belgrade. Une externalisation assumée. En 2024, 30 demandes d'asile ont été enregistrées dans le pays, selon Eurostat, soit le volume le plus faible en Europe, où près de un million de demandes ont été compilées la même année. Les quelques centres d'accueil ont été fermés les uns après les autres.

Dans le nord du pays, la commune de Vamosszabadi, à la frontière avec la Slovaquie, héberge l'un des rares établissements toujours existants. Mais il est vide, laissé à la surveillance d'un policier, réfugié dans une guérite. « L'autre face de ce système, ce sont les refoulements des migrants vers la Serbie, en violation des lois européennes », détaille Aniko Bakonyi. La directrice du programme réfugiés du Comité Helsinki de défense des droits de l'homme considère que la destruction du système d'asile a été « le premier pas du déclin de l'Etat de droit » en Hongrie, qui s'enfonce année après année dans l'illibéralisme.

Au tribunal administratif de Budapest, les avocats du Comité Helsinki viennent régulièrement croiser le fer avec l'administration.

Lors d'une audience, en février, ils contestaient un décret coupant l'accès à l'hébergement de toute une partie des déplacés ukrainiens dans le pays, affectant des milliers de personnes. « On est les seuls à lutter contre les violations du droit européen », constate, amer, l'avocat Zsolt Szekeres, 33 ans.

A plusieurs reprises, la Hongrie a été condamnée devant les juridictions européennes, pour au moins cinq motifs : ne pas avoir respecté le programme de relocalisation des demandeurs d'asile mis en place en 2015 par la Commission, avoir retenu des demandeurs d'asile dans des zones de transit à la frontière, avoir refoulé des migrants en Serbie, incriminer les associations d'aide aux migrants et empêcher des personnes présentes dans le pays de déposer des demandes de protection...

Après un premier arrêt en manquement de 2020, à l'issue d'une requête introduite par la Commission européenne, la Hongrie a de nouveau été condamnée, en juin 2024, par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) à payer une somme forfaitaire de 200 millions d'euros et à une astreinte de 1 million d'euros par jour de retard pour ne pas avoir exécuté le précédent arrêt et ainsi évité « délibérément d'appliquer la politique commune de l'Union en matière de protection internationale dans son ensemble ». « Ce comportement constitue une menace importante pour l'unité du droit de l'Union », avait souligné la CJUE. « Il semble que les migrants illégaux soient plus importants pour les bureaucrates de Bruxelles que leurs propres citoyens européens », a réagi le jour de la décision, sur le réseau social X, Viktor Orban.

Le 7 mai, la Commission européenne a annoncé avoir, une nouvelle fois, saisi la justice européenne contre la Hongrie à propos d'un décret de 2023 prévoyant la remise en liberté de passeurs. Mais le dirigeant national-conservateur ne plie pas. Il veut désormais neutraliser le pacte asile et migration, adopté en 2024, qu'il a promis de ne pas appliquer, encouragé par le succès grandissant des extrêmes droites en Europe.

Erno Simon, un représentant du HCR que l'on rencontre dans le centre de Budapest, remobilise ses souvenirs et les images de l'été 2015. Des milliers d'exilés s'étaient retrouvés coincés autour de la gare Keleti après l'interruption des lignes internationales en direction de l'Autriche et de l'Allemagne. Ils dormaient dans les sous-sols du métro. « Il y a eu un mouvement spontané d'aide qui a duré des semaines, c'était unique », se souvient-il. La journée du 4 septembre, plus de un millier de personnes, lasses, ont décidé de partir vers l'Autriche, à pied. Erno Simon les a suivies. « On a fait une trentaine de kilomètres et on s'est arrêtés vers 22 heures. Puis on a eu l'information qu'après un appel avec Merkel des bus seraient envoyés. »

Quelques jours auparavant, le 31 août, la chancellerie allemande avait prononcé son désormais célèbre discours d'ouverture, dans lequel elle promettait : « Nous y arriverons » (« Wir schaffen das »). Elle avait alors décidé de suspendre l'application du règlement de Dublin (qui veut qu'une personne doit déposer l'asile dans le pays d'arrivée en Europe) pour permettre à plusieurs centaines de milliers d'exilés de venir demander l'asile dans son pays. En 2016, l'Allemagne a enregistré plus de 745 000 requêtes. Un record.

Une décennie s'est écoulée depuis les paroles de l'ex-chancellerie. Et le nouveau gouvernement du conservateur Friedrich Merz veut tourner définitivement la page de cette politique d'accueil, alors même que les demandes d'asile sont en reflux (250 000 dépôts en 2024). Début mai, M. Merz a annoncé vouloir accélérer le refoulement des demandeurs d'asile aux frontières. Lors d'une conférence de presse, en 2024, Viktor Orban, professait : « Depuis 2015, tout le monde a dit que j'étais un idiot ou que j'étais mauvais (...) Mais, au bout du compte, tout le monde finira par être d'accord avec moi. » ■

**JULIA PASCUAL
ET SAMUEL GRATACAP (PHOTOS)**

Prochain épisode En Allemagne, dix ans après l'arrivée des Syriens, le début du « backlash »

L'été 2025 s'annonce très chaud, mais aussi très rap. Rien que pour les premiers jours de juillet, trois festivals consacrés à cette musique se dérouleront en même temps, en France et en Belgique. Yardland occupe pour la deuxième année d'affilée l'hippodrome de Vincennes, dans le Val-de-Marne, pour proposer à son public une plongée immersive dans l'univers du hip-hop, du dancehall et du R'n'B, du 4 au 6 juillet.

Do You Remember Festival, à Taverny, dans le Val-d'Oise, lui aussi du 4 au 6 juillet (puis en tournée à Toulouse et Fréjus, dans le Var), joue déjà sur la nostalgie et invite tous les artistes qui ont eu un gros succès discographique dans les années 1990-2000. Enfin, le festival belge Les Ardentes, devenu le plus grand rassemblement de rap francophone et américain en Europe depuis 2018, avec plus de 200 000 spectateurs, se tiendra du 3 juillet au 6 juillet à Liège.

Pendant longtemps, ses organisateurs se sont demandé pourquoi la France, deuxième pays producteur de cette musique au monde après les États-Unis, n'avait pas encore d'équivalent sur son territoire. Ils n'auront pas à se poser la question cette année. Cinq autres festivals rap se tiendront pendant l'été, du précurseur et modeste Demi Festival, du 6 au 9 août à Sète (Hérault), qui affiche complet depuis neuf ans, au tout nouveau Hypnotize, à Bordeaux, les 5 et 6 septembre, produit par la plateforme de billetterie et de divertissement espagnole Fever, en passant par le très récent Golden Coast, à Dijon, du 5 au 7 septembre, qui a l'ambition de devenir aussi important que son voisin belge en proposant tous les ans un panorama complet du rap francophone. Et il faut compter avec Rose Festival, du 29 au 31 août, à Toulouse, des rappeurs Bigflo et Oli. L'actualité est tellement chargée qu'un neuvième festival consacré au genre, le très défricheur et parisien Grünt, a préféré décaler sa troisième édition à l'automne (24 et 25 octobre).

Public jeune

Du rap dans les festivals, ce n'est pas nouveau. Tous les grands événements généralistes en France en programment depuis l'émergence de cette musique, au début des années 1990, du Printemps de Bourges aux Eurockéennes à Belfort, en passant par Main Square à Arras ou Rock en Seine, près de Paris. En 2025, ces mastodontes du rock réservent une fois encore une soirée à cette musique. Le 21 août, Rock en Seine invite ainsi dans le domaine de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) les vedettes américaines A\$AP Rocky, Doechee et Montell Fish.

Cependant, aucun de ces festivals généralistes n'a eu l'audace de franchir le pas, comme Les Ardentes en Belgique, qui, consciemment, dès 2015, a progressivement tourné le dos à son public historique et rock pour privilégier un public jeune et rap. Pour Jean-

Un post sur Facebook, et « tout part en quelques minutes sans coller une affiche ni distribuer un flyer »

Yves Reumont, programmateur des Ardentes, les artistes hip-hop ont permis au festival belge francophone de se différencier de la concurrence et de percer un plafond de verre au niveau des ventes de billets. « Nous étions alors un chouette festival régional, mais nous n'arrivions pas à atteindre notre objectif : vendre tous les pass le plus rapidement possible. » Afficher complet quelques mois avant la date soulage en effet les finances d'un festival qui ne reçoit que 1 % de subvention.

En 2015, le programmateur a l'occasion de faire venir Kendrick Lamar et la rappeuse Nicki Minaj. « C'étaient des artistes têtes d'affiche dans leur domaine et qui n'étaient pas encore très demandés par les autres festivals, se souvient Jean-Yves Reumont. En 2015, notre pari n'a pas été une réussite. On s'est retrouvé avec un public traditionnel désorienté. Le cachet de Kendrick Lamar, à l'époque, était le plus important que nous avions eu à payer. Notre public nous disait : « Mais qui est cette personne ? » »

La performance de Nicki Minaj les a encore plus décontenancés. La rappeuse américaine, avec ses tenues et ses postures provocantes, rebute le public pop-rock, dont les a priori sur la musique urbaine sont tenaces. Le verdict est alors sans appel pour Les Ardentes : la fréquentation du festival chute. « Nous aurions pu faire marche arrière, avoue le programmateur belge, mais nous avons tenu bon, avec deux éditions encore un peu hybrides, 50 % rap et 50 % éclectiques. »

En revanche, en 2017, la scène rap belge est en pleine ébullition avec Damso et Hamza. Des artis-

tes français comme PNL, Ninho, qui jouent peu dans les festivals hexagonaux sont présents aux Ardentes. « Cette année-là, constate Jean-Yves Reumont, on s'est rendu compte qu'on perdait certes notre public traditionnel et historique, mais on gagnait de plus en plus un jeune public, de 16 à 25 ans. J'ai le souvenir d'un raz-de-marée pour le concert de Damso. C'était vraiment très impressionnant. Et là, on s'est dit : « Voilà, le public, il est là maintenant. Ce sont les enfants de notre public historique. » »

Et en 2018, avec une programmation 100 % rap, Les Ardentes réussissent leur pari : afficher complet dès le mois de mai, avec 25 000 personnes par jour. Depuis, le festival a déménagé sur un nouveau site, qui accueille jusqu'à 60 000 spectateurs par jour, et la génération Z leur est toujours aussi fidèle.

Explosion sur les plateformes

De l'autre côté de la frontière, en France, la période des confinements liés à la crise sanitaire du Covid-19 a aussi été fructueuse pour ceux qui, depuis l'explosion du rap français sur les plateformes de streaming, voulaient créer un festival 100 % rap. C'est un enfant de la balle, le fils de l'une des fondatrices des Eurockéennes de Belfort, qui va avancer le plus vite. Vivien Becle a quasiment grandi sur le site de la presqu'île du Malsaucy (Territoire de Belfort), où s'organise le festival que sa mère administre.

Etudiant, il y fait son premier stage, puis est embauché comme assistant de production. Avec le programmateur Christian Alex, il va fonder sa première société de production qui organise des soi-

« Pourquoi n'y a-t-il pas la grande Mecque du festival rap en France ? C'était une vraie anomalie »

VIVIEN BECLE
festival Golden Coast

rées rap à Dijon et à Reims, fidélise un public avec des plateaux hip-hop, tout en continuant à programmer ce genre musical dans des festivals, comme Cabaret vert, à Charleville-Mézières...

Très vite, l'envie de créer un événement rap de grande ampleur en France le taraude. En 2024, il devient le directeur artistique du festival 100 % rap Golden Coast, à Dijon, idéalement situé dans une ville étudiante : « Il y a le Rolling Loud aux États-Unis, le Wireless en Angleterre, Les Ardentes en Belgique... », énumère-t-il. Et la France, qui est le deuxième marché au monde pour le rap, n'a pas de festival de cette ampleur. Il y a bien sûr le Demi Festival à Sète, le Hip Opssession à Nantes depuis vingt ans, mais ces festivals sont très resserrés et très locaux. Alors pourquoi n'y a-t-il pas la grande Mecque du festival rap en France ? C'était une vraie anomalie. »

A Paris, l'entreprise Yard, agence de communication, média spécialisé et société de production d'événements hip-hop en Ile-de-France, se fait la même réflexion : « Nous avons lancé notre festival, Yardland, en 2024, rappelle Yoan Prat, l'un des deux cofondateurs.

Mais c'était un fantasme que nous avons depuis sept ou huit ans. La culture festival en Ile-de-France est particulière. Notre public de banlieue, par exemple, qui a grandi fan de ces musiques-là, ne va pas dans les festivals généralistes, trop exclusants. Lors de notre première édition, pour 49 % de notre public, Yardland était leur première expérience de festivalier. »

Des spectacles inédits

L'offre de concerts rap dans tout Paris et sa banlieue étant très concurrentielle pour un festival, les organisateurs de Yardland décident alors d'offrir des spectacles inédits des artistes programmés, comme le propose le festival californien Coachella, aux États-Unis. Ainsi, même si Tiakola ou Gazo ont rempli, quelques mois auparavant, des Accor Arena ou des Defense Arena, le festival a investi dans une chorale de 40 personnes pour accompagner le chanteur de La Courneuve (Seine-Saint-Denis). Gazo va composer, lui, sa tracklist avec les festivaliers...

En plus du public, Yard a dû convaincre aussi la Préfecture de police de Paris, les partenaires : « Nous avons appris à déconstruire les a priori, à répondre aux questions du style : « Comme c'est, un festival rap, faut-il prévoir le double de sécu ? », se rappelle Yoan Prat. On explique que depuis dix ans que nous organisons des événements hip-hop, nous avons moins de problèmes que dans n'importe quelle autre manifestation en Ile-de-France. L'année dernière [en 2024], la Croix-Rouge n'est pas intervenue une seule fois. C'était la première fois que ça leur arrivait en festival. »

Alors pourquoi organiser ces festivals hip-hop de grande am-

pleur l'été a-t-il pris autant de temps ? « Il y a cinq ou six ans, nous n'aurions pas eu les reins assez solides pour assumer une telle organisation, résume le directeur artistique de Yardland. Aujourd'hui, nous avons un chiffre d'affaires d'une dizaine de millions d'euros. C'est donc envisageable de perdre de l'argent sur un festival. »

Les risques, jusqu'à maintenant, semblent minimes puisque, en 2024, le Golden Coast affichait complet avec 52 000 billets vendus, tout comme le Demi Festival de Sète, qui l'est depuis sa première édition, en 2016. C'est le rappeur sèteois Demi Portion qui est à l'origine de cet événement qui remplit chaque été, pendant quatre jours, le Théâtre de la Mer, là où défilent les festivals jazz, de musiques du monde ou électro. Aidé par une structure destinée au reggae, SetaSound System, le Demi Festival est sold out tous les ans. Le dernier dimanche de mai, c'est le même rituel : un post sur Facebook avec le lien de la billetterie. « Tout part en quelques minutes sans coller une affiche ni distribuer un flyer. C'est le festival le plus écolo du monde », plaisante Demi Portion.

Lui qui s'est spécialisé dans une programmation où l'accent est mis sur les collectifs rap des années 1990 et sur les rencontres entre les générations n'a pas l'ambition de s'agrandir, malgré le succès. « Comme dirait Oxmo Pucino, ça n'a aucun sens de rouler en Hummer [le 4 x 4 imposant apprécié des rappeurs] dans les petites rues de Sète. On ne peut pas accueillir plus de personnes que la ville ne peut en recevoir. Là, au théâtre, c'est un public averti, tous les artistes passent entre trente et quarante-cinq minutes, pas de premières parties ni de têtes d'affiche. Des platines, un micro, pas de scénographie, juste la mer en fond. »

Le succès de ces premiers festivals rap d'été est tel que même le géant du divertissement Fever, qui gère, par exemple, la billetterie du Real Madrid, a décidé d'investir dans Hypnotize, une manifestation consacrée à la culture hip-hop, organisée sur deux week-ends, le premier en juin à Lyon, le second en septembre à Bordeaux. Eux misent sur la pluralité des styles du rap français pour proposer une affiche différente de ses concurrents. ■

STÉPHANIE BINET



Pendant le festival Hypnotize, à Lyon (Rhône), en juin. HYPNOTIZE

Nostalgie punk au festival Retro C Trop

La manifestation a reçu Stiff Little Fingers, les Stranglers et les Sex Pistols, qui ont tenté de retrouver la rage originelle

MUSIQUE
TILLOLOY (SOMME)

L' énergie volatile et auto-destructrice du punk rock de la fin des années 1970, sa méfiance envers le culte de la personnalité (Stiff Little Fingers chantait *Nobody's Hero*, les Stranglers, *No More Heroes*) et sa vision pessimiste de l'histoire («*No Future*», scandaient les Sex Pistols) auraient pu laisser croire le contraire, mais ce courant est aussi sensible que les autres à la nostalgie. Il avait donc toute sa place au festival Retro C Trop, dont la neuvième édition avait lieu du 27 au 29 juin au château de Tilloloy (Somme).

Entre une première journée mettant en vedette Manu Chao et une troisième accueillant le tous-jours fringant Iggy Pop, le samedi 28 juin invitait Stiff Little Fingers, The Stranglers et les Sex Pistols à jauger leur cote d'amour, près de cinq décennies après leurs débuts.

Ces dernières années, des experts en neurosciences ont démontré que plus on avance en âge, plus on réécoute les musiques qui ont marqué notre adolescence. S'il est facile de replonger dans sa discothèque, il est moins simple de communier en concert avec ses idoles d'hier. Un constat qui a décidé Philippe Tassart, producteur de spectacles originaire d'Amiens, à construire une machine à remonter le temps.

Voyages spatio-temporels

Après avoir lancé, il y a vingt-cinq ans, la carrière d'un groupe français, The Rabeats, voué à l'interprétation du répertoire des Beatles, il a créé, en 2016, un événement programmant quasi exclusivement des figures d'avant les années 2000, avec un goût marqué pour celles des années 1970 (Jethro Tull, Status Quo, Alice Cooper...) et 1980 (Tears for Fears, Human League, Soft Cell...). «*L'idée m'est venue quand Louis Bertignac (...) m'a annoncé que trois membres du groupe [Téléphone] voulaient repartir en*

tournée sous le nom des Insus, se souvient Philippe Tassart. J'ai choisi le nom du festival en clin d'œil à un titre de Téléphone, Métro (c'est trop). »

Ces voyages spatio-temporels se font au cœur d'un parc arboré appartenant à un château du XVII^e siècle. Ce décor aristocratique avait jusque-là accueilli les punks au compte-gouttes.

Les convictions qui enflammaient les rebelles juvéniles peuvent-elles résister à l'assagissement des adultes ? Le crâne chauve de Jack Burns a beau trahir ses 67 ans, le chanteur et guitariste des Stiff Little Fingers fait vibrer d'une ferveur intacte les brûlots (*Alternative Ulster, Suspect Device, Gotta Gettaway, Roots Radicals*

Rockers and Reggae...) de ces cousins nord-irlandais des Clash.

Passé trop inaperçu en France, leur premier album, *Inflammable Material* (1979) est resté un classique, dévoré par la rage de ces gamins de Belfast refusant les embrigadements dictés à l'époque par l'affrontement des communautés catholique et loyaliste. Moins écorchée, plus haute et métallique, sa voix, bien soutenue par sa guitare surtendue et par Ali McMordie, le bassiste originel du groupe, laisse aussi parler son dégoût de l'ère Trump.

Plus âgé de six ans que Jack Burns, Jean-Jacques Burnel en paraît dix de moins. La récompense sans doute d'une pratique assidue du karaté pour ce bassiste

d'origine française, seul rescapé de la formation originelle des Stranglers. Premier chanteur et guitariste du groupe, Hugh Cornwell l'avait quitté en 1990. Piliers historiques, le clavier Dave Greenfield et le batteur Jet Black sont décédés en 2020 et 2022. Atypiques depuis leurs débuts, les Stranglers ne se sont jamais officiellement séparés. Reconnaissable entre tous, le jeu de Burnel, l'un des plus influents des vagues punk et post-punk, détermine une identité, entre frappes contondantes et lignes mélodiques.

Derrière le micro depuis 2006, Baz Warne manque sans doute de l'inquiétante élégance de Cornwell pour transcender les refrains raffinés de *Golden Brown*

ou *Always the Sun*. Mais son imposante carrure s'adapte bien aux hymnes les plus sombres et brutaux. *Hanging Around, Something Better Change, Tank, Go Buddy Go* et *No More Heroes* s'enchaînant dans un implacable final.

Classiques du chaos

Si, pendant son concert, Jack Burns rendait hommage à son mentor, Joe Strummer (1952-2002), le regretté chanteur des Clash, il rappelait aussi qu'aucun des invités du jour ne serait là sans les Sex Pistols. De 1976 à 1978, le parcours fulgurant du groupe lancé par le manager situationniste Malcolm McLaren avait marqué l'histoire esthétique, sociale et politique de la fin du XX^e siècle.

S'il est facile de replonger dans sa discothèque, il est moins simple de communier en concert avec ses idoles d'hier

Reformés une première fois pour des concerts en 1996, puis en 2007, ils avaient annoncé un nouveau come-back en 2024, sans, cette fois leur chanteur iconique John Lydon, alias Johnny Rotten, en procès avec les autres membres du groupe : Steve Jones (guitare), Glen Matlock (basse) et Paul Cook (batterie). Son remplacement par Frank Carter, 41 ans, tatoué monté sur ressorts ayant fait la preuve de son intensité dans des formations comme Gallows ou les Rattlesnakes, pouvait permettre d'éviter une trop grande déception.

Devant l'écran projetant des images de leurs concerts de jeunesse sur fond jaune et rose fluo rappelant la pochette d'un album fondateur (*Never Mind the Bollocks, Here's the Sex Pistols*), les Sex Pistols peinent à retrouver leur furia originelle.

Frank Carter a beau se démenier avec cœur pour insuffler sa vitalité et refaire pogoter les baby-boomers, sa générosité, ses déclarations d'empathie et de reconnaissance envers les 5 000 spectateurs, ses musiciens vénérés ou les organisateurs du festival finissent par sonner comme un contresens.

Car ces classiques du chaos que sont *Holidays in the Sun*, *God Save the Queen*, *Pretty Vacant* ou *Anarchy in the UK* tenaient aussi leur puissance du venin misanthrope craché par Rotten. Privé de ce fiel et de ce dégoût du monde, Carter peine à faire décoller un rock devenu plus conventionnel (une reprise pépère du *No Fun* des Stooges). D'un charme trop rétro effaçant son urgence. ■

STÉPHANE DAVET



Frank Carter, des Sex Pistols, sur la scène du festival Retro C Trop, à Tilloloy (Somme), le 28 juin. DOM GILBERT

Le jazz hétérodoxe de BadBadNotGood

Dimanche 29 juin, au festival Days Off, à la Philharmonie de Paris, les six instrumentistes ont fusionné les genres avec inventivité

MUSIQUE

Une fois n'est pas coutume, la grande salle Pierre-Boulez de la Philharmonie de Paris (19^e), a été configurée avec une fosse pour un public debout. Et, chez celui-ci, le port largement répandu de la casquette indique qu'il n'est pas a priori constitué des mélomanes habituels du lieu. La canicule y est peut-être pour quelque chose, plus sûrement le mélange de fans de jazz, de hip-hop, de soul et d'electro venus écouter, dimanche 29 juin, un groupe qui a la particularité de fusionner ces genres : BadBadNotGood – normalement stylisé en lettres capitales.

Pour sa quinzième édition, le festival Days Off, organisé par la Philharmonie et dont l'affiche est une des plus attrayantes de l'été (Beth Gibbons le 1^{er} juillet, Bloc Party le 3 et Nick Cave le 5), a accueilli pour un concert unique en France le collectif canadien créé en 2010. Rapidement rangé au rayon jazz parce que ses trois fondateurs suivaient cette formation au Humber College de Toronto. Influencés de fait par Miles Davis et John Coltrane, Albert Ayler et Sun Ra, ils ont aussi baigné dans la culture hip-hop. A leurs débuts, ils reprenaient des titres des New-Yorkais A Tribe Called Quest et des Californiens

Odd Future, qui a compté parmi ses membres Tyler, The Creator et Frank Ocean. Le premier a fait connaître BadBadNotGood, qui s'est retrouvé à accompagner sur scène le deuxième. Adoubé par les rappeurs, le groupe a encore collaboré avec d'autres poids lourds tels Ghostface Killah (ex-Wu-Tang Clan) ou Kendrick Lamar.

Le milieu du jazz ne l'a en revanche jamais tout à fait reconnu comme un des siens, d'autant que ces nouveaux venus n'aguaient les anciens dès leur deuxième album, *BBNG2* (2012), en garantissant qu'«*aucune personne de plus de 21 ans*» n'y avait participé. Pour le sixième, *Mid Spiral* (XL Recordings/Beggars), paru en mai 2024 et séquencé en trois épisodes – *Chaos, Order et Growth* –, les musiciens ont pourtant privilégié dans leurs instrumentaux composition et improvisation, sans céder à leurs envies hip-hop.

Du meilleur goût

Après avoir fait leur entrée sur des riffs de hard-rock, ceux du *War Pigs* de Black Sabbath, les six instrumentistes déploient un jazz-rock tour à tour tribal et cosmique, dont la dimension psychédélique est accentuée par la projection de films. Ce procédé remontant aux années hippies laisse le groupe dans la pénombre.

Faute de chanteur, le batteur Al Sowinski doit s'improviser maître de cérémonie. Star de BadBadNotGood avec ses contretemps et roulements impressionnants, il s'y emploie malheureusement avec l'agressivité d'un DJ de fête foraine – du «*Pariis !*» à pratiquement chaque intervention. C'est dommage parce que BadBadNotGood n'est pas à court d'idées – le thème à la fois baroque et futuriste de *Speaking Gently*, la soul lascive et latine d'*Eyes on Me*, les ondes extraterrestres de *Take Me With You* –, même si son approche cérébrale du funk manque de groove et que le saxophoniste Leland Whitty n'aurait pas dû se lancer dans un interminable solo.

Le choix des reprises relève à la fois du meilleur goût et de la plus délicate attention : hommages sont rendus au grand Sly Stone, mort le 9 juin, l'homme qui inventa la soul psychédélique, puis au vibraphoniste et pionnier de l'acid jazz Roy Ayers, qui l'avait tristement devancé le 4 mars. Pour le classique *Everybody Loves the Sunshine* est même conviée celle qui était programmée en première partie, la chanteuse de soul britannique Yazmin Lacey. ■

BRUNO LESPRIT

Festival Days Off, Philharmonie de Paris, 19^e, jusqu'au 6 juillet.

CINÉMA

«F1» avec Brad Pitt à la première place du box-office nord-américain

Le film *F1*, avec Brad Pitt dans le rôle d'un pilote de formule 1 qui revient sur la piste, s'est propulsé en tête du box-office nord-américain lors de son week-end de sortie, avec 55,60 millions de dollars de recettes (47,37 millions d'euros). *Dragons*, film familial des studios Universal et DreamWorks Animation, a été relégué à la deuxième place, avec 19,4 millions de dollars de recettes. – (AFP)

MUSIQUE

Vives condamnations après les propos de rappeurs contre Israël au festival de Glastonbury

Le gouvernement britannique et les organisateurs du festival de Glastonbury ont condamné les propos anti-israéliens proférés sur scène par le duo de rappeurs britanniques Bob Vylan, le 28 juin. L'un des membres du groupe a appelé la foule à scander «*Mort, mort aux IDF !*», les forces de défense israéliennes. Le concert était retransmis en direct par la BBC. La police a déclaré sur X qu'elle allait «*déterminer si des infractions ont pu être commises requérant l'ouverture d'une enquête criminelle*». Face à la polémique, les organisateurs du festival ont condamné ces propos, dimanche 29 juin. – (AFP)



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

présente

**FRAC –
ARTOTHÈQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

**Ouverture
20 mai 2025**

17^{bis} rue Charles Michels
87000 Limoges



Credit photo: Jakob - MacFarlane Architects - Roland Halbe Photograph. Conception graphique: Agnès Miguet.

A Nice, la biennale d’art évoque le lien de la ville avec la mer

Organisée par Jean-Jacques Aillagon et Hélène Guenin, la manifestation se déroule en différents lieux de la ville

ARTS
NICE

La première conférence organisée par l’Organisation des Nations unies sur la nécessité de protéger les océans a eu lieu à New York en 2017. La troisième, dernière en date, vient de s’achever à Nice, le 13 juin. Pourtant, on sait depuis près de soixante-quinze ans que la triste habitude qu’ont les humains à souiller les mers qui les entourent – et les font vivre – peut conduire à la catastrophe. C’est ce qu’avait révélé, en 1951, *The Sea Around Us*, publié en français en 1958 chez Stock sous le titre *La Mer autour de nous*, livre pionnier de Rachel Carson (1907-1964). La biologiste marine est également autrice de *Silent Spring* (1962) – traduction française, *Printemps silencieux*, publié chez Stock en 1963 –, qui, pour la première fois, mettait en relation l’augmentation des cas de cancer et l’utilisation massive des pesticides – on lui doit l’interdiction du DDT –, ce qui lui valut d’être qualifiée de « mère de l’écologie ». C’est le thème de la sixième Biennale d’art contemporain de Nice, organisée par Jean-Jacques Aillagon et Hélène Guenin. De ce point de vue, artistes et organisateurs n’ont pas ménagé leurs efforts : onze manifestations différentes réparties un peu partout en ville ont été reliées à l’événement. L’originalité, pour une biennale, c’est qu’elles ne sont pas circonscrites à l’art contemporain mais racontent aussi la relation particulière que la cité entretient depuis des millénaires

avec la mer : sait-on que la baie des Anges doit son nom à un curieux poisson, mi-raie, mi-requin, qui autrefois y pullulait, l’ange de mer (*Squatina squatina*), aujourd’hui décimé, notamment par la pêche au chalut et désormais classé parmi les 100 espèces les plus menacées du monde ? On en trouvera un exemplaire naturalisé (tout petit) – si on le laisse grandir, l’animal peut dépasser 2 mètres –, exposé à la Villa Masséna, dans l’exposition « Nice, du rivage à la mer ».

Espaces labyrinthiques

La ville fut à la fois source de crainte – celle des invasions, depuis les Grecs jusqu’aux Turcs, encouragés par François I^{er}, ou encore, au quotidien, des tempêtes, une peur omniprésente chez les marins comme chez celles qui allaient devenir leurs veuves – mais aussi de vie. Certes, Nice ne fut pas, jusqu’aux XVIII^e et XIX^e siècles, une ville portuaire – et rechigne encore à le devenir, renâclant, par exemple, à l’idée d’accueillir les bateaux de croisière –, mais ses pêcheurs nourrissaient les habitants.

Toutefois, et l’exposition le montre dès l’entrée, ce fut un lieu où différentes civilisations se sont rencontrées, parfois brutalement, on l’a dit, mais aussi plus humainement. Notamment les religions du Livre : juives, chrétiennes, musulmanes. « *Un lieu d’élaboration de la connaissance de la Méditerranée* » écrivait Paul Valéry. Ainsi, sainte Réparate, originaire de Césarée, vint d’Orient pour aborder sur la plage des Ponchettes...

Source de richesse, enfin, avec l’arrivée des premiers touristes qui va totalement transformer la ville et son urbanisme. On les nomme à l’époque les « hivernants », car il faut être particulièrement masochiste pour aller sur la Côte d’Azur l’été, alors que l’arrière-saison y est si douce. Des Britanniques, tout d’abord – la promenade des Anglais est construite au XIX^e siècle –, des Parisiens et des Russes aussi. Jusqu’à la vogue des bains de mer, qui transforme la ville et son littoral. Parfois pour le pire.

Dans la dernière salle, les services municipaux ont rendu hommage au peintre, sculpteur et plasticien Arman, Niçois lui aussi, en faisant une accumulation de mégots de cigarettes récupérés par leurs soins sur les plages.

Le deuxième pilier de la manifestation est au Musée Matisse, qui évoque en 150 œuvres, dont quelques beaux prêts du Centre Pompidou mais aussi des Etats-Unis, le MoMA, à New York, s’étant montré particulièrement généreux, la fascination que l’artiste eut pour la mer : venu à Nice en 1917 pour soigner une bron-

Laure Winants est parvenue à fixer sur le papier photographique la composition chimique de l’eau

chite, il ne repartit jamais vraiment, hormis ce désormais fameux voyage aux Etats-Unis et à Tahiti qui fut le déclencheur d’une nouvelle phase de son œuvre, victime consentante d’un éblouissement. Lui, le natif du Cateau-Cambrésis, l’homme du Nord, fut saisi par la lumière méditerranéenne et n’eut de cesse de la transposer sur ses toiles.

Le troisième pilier est à la Villa Arson, qui décrit, à travers une exposition coorganisée par les fondations TBA21 Thyssen-Bornemisza Art Contemporary et Tara Océan, le regard des artistes contemporains sur les dommages causés par l’homme à l’océan. Un vingtaine d’artistes et de collectifs sont réunis dans les espaces laby-

rinthiques de l’école d’art sous le titre « Becoming Ocean » (« Devenir océan »). Vaste programme, traité de la manière la plus poétique qui soit, avec des œuvres dont la beauté formelle contraste cruellement avec le sujet.

Fouilles subaquatiques

Intitulée *La Couleur de l’eau*, la série des 144 photographies prises par Nicolas Floc’h au fil de la Seine, depuis Rouen jusqu’à Etretat, se contemple comme une abstraction mais donne aussi envie de se baigner ailleurs ; la *Synesthésie Océanique*, réalisée par Laure Winants, par ailleurs chercheuse au CNRS, lors d’un voyage à bord de la goélette *Tara*, est tout aussi surprenante, puisqu’elle est parvenue à fixer sur le papier photographique la composition chimique de l’eau, les polluants notamment.

De même, on pourrait écouter des heures le récit filmé par Susanne M. Winterling de ce pêcheur jamaïcain qui parle avec une grande sagesse de sa baie et des algues qui y poussent, lesquelles ont des propriétés médicinales...

Mais la biennale, c’est aussi du très ancien avec, au Musée de préhistoire Terra Amata, l’évocation des premières implantations humaines il y a quatre cent mille ans, et un gros plan sur les fouilles subaquatiques au Musée d’archéologie. Les spectaculaires prises de vue sous-marines de Laurent Ballesta au Musée de la photographie, et celles de Manon Lanjouère, où le plastique remplace le plancton au Musée Charles-Nègre, les sculptures d’eau d’Anne-Laure Wuillai au Palais Lascaris, les céramiques de Racca Vammerisse au Musée des beaux-arts Jules-Chéret, les vidéos d’Ugo Schiavi au 109 et enfin un parcours de six installations (Joël Andrianomearisoa, Choi + Shine Architects, Nicolas Floc’h, Shilpa Gupta, Laure Prouvost et Emmanuel Régent) dans l’espace public, histoire de déambuler sur la promenade en regardant autre chose que la mer. ■

HARRY BELLET

Biennale des arts et de l’océan, à Nice, jusqu’à la fin de septembre (certaines expositions s’achèvent à la fin d’août).

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 25 - 150
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur jeux.lemonde.fr

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

SOLUTION DE LA GRILLE N° 25 - 149
HORIZONTALEMENT I. Mousquetaire. II. Absout. Agrès. III. Ré. Le. Apnée. IV. Clouterie. La. V. Herbe. List. VI. Elucider. VII. Paies. Votive. VIII. III. Etat. Sen. IX. Eole. Anes. Lu. X. Diélectrique.
VERTICALEMENT 1. Marchepied. 2. Obèle. Aloï. 3. Us. Oreille. 4. Soluble. El. 5. Quêteuse. 6. Ut. Tac. 7. Arrivant. 8. Tapi. Doter. 9. Agnelet. Si. 10. Ire. Iris. 11. Réels. Velu. 12. Es. Atténué.

HORIZONTALEMENT

I. Complète et équilibre dans l’échange. II. Virale, éruptive et contagieuse mais bénigne. Dans la corbeille de la mariée. III. Note. Grosse bêtise. IV. S’attaque aux poitrines. Pris en plein vol. V. Proches pour suites et harcèlements. VI. Ses prunes prennent le temps de sécher. Faites attention en y entrant. VII. Polos avec ses copains Titans. Possessif. A l’entrée du stade. VIII. Fait couler beaucoup d’ancre. Verset du Coran. IX. Pousser la porte. Io et Héraclès sont passés par là. X. Sont passés du cierge à la chandelle, puis à la bougie.

VERTICALEMENT

1. Recouvertes d’une enveloppe dure. 2. Insultant et offensant. 3. Accroche l’œil du lecteur. Venus des îles du Commandeur. 4. Hérissent dangereusement les hauts murs. Dieu solaire. 5. Sortie gazeuse. Une fois de plus. 6. Solvants pour extraire les composés absorbés. Gai participe. 7. Crieras comme un jeune canari. 8. La douce chez Breffort. Affiche les grands titres. 9. Vaut 10⁻² gray. Préparer le tirage. 10. Faisons nos choix. Bel chez Guy. 11. Formation courte après le bac. Mise à l’essai. 12. Grands coureurs australiens. Plantés avant de frapper.

SUDOKU

N°25-150

						4	6	8
			2		4			
		6		8				
		8						5
				4	7	1		
	1	5		7	9			
	6				1		7	3
	7	3				2	5	

Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorget>)

5	6	1	4	8	9	7	2	3
3	4	9	6	2	7	8	1	5
7	2	8	5	3	1	4	6	9
2	7	5	3	6	8	1	9	4
1	9	4	7	5	2	6	3	8
6	8	3	1	9	4	5	7	2
8	1	7	9	4	3	2	5	6
9	5	2	8	7	6	3	4	1
4	3	6	2	1	5	9	8	7

Très facile

Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu’une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.



MICHEL VAILLANT
LES COULISSES D'UNE BD À 100 À L'HEURE

UN HORS-SÉRIE **Le Monde**
EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
ET SUR LEMONDE.FR/BOUTIQUE
124 PAGES - 11,99 €

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71. Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr
Internet : site d'information : www.lemonde.fr ; Emploi : www.talents.fr/

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0727 C 81975 ISSN 0395-2037



Directrice générale
Elisabeth Cialdella



PRINTED IN FRANCE
67-69, avenue
Pierre-Mendès-France
75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26



L'imprimerie, 79, rue de Roissy,
93290 Tremblay-en-France
Midi-Print, Gallargues le Montueux



Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. **Eutrophisation** : Ptot = 0,0083 kg/tonne de papier



Hermès. BRUNO STAUB



Jacquemus. FILIPPO FIOR/GORUNWAY

A Versailles, Jacquemus met en scène ses rêves d'enfant

PENDANT DES ANNÉES, Jacquemus a tenu à se démarquer. Plutôt que de défilé en même temps que ses concurrents, il a organisé des événements hors calendrier, loin de Paris : dans la villa Malaparte, à Capri (Italie), à la Fondation Maeght, à Saint-Paul-de-Vence (Alpes-Maritimes), sur une plage d'Hawaï (Etats-Unis)... Mais, depuis deux saisons, le styliste, qui ambitionne de rendre sa maison plus luxueuse, est rentré dans le rang. Son défilé, présenté le 29 juin, est le dernier de la fashion week masculine printemps-été 2026. Et il a lieu à Paris, ou presque.

Jacquemus retourne au château de Versailles, où il avait déjà défilé il y a deux ans, le long du grand canal. Cette fois-ci, il s'installe dans la majestueuse galerie de l'Orangerie, longue de plus de 150 mètres. Jacquemus ayant déjà été mécène du château, et s'appropriant à financer une nouvelle rénovation, le choix de Versailles paraît logique. Il devient plus surprenant quand on sait que la collection s'appelle « Le Paysan » – un hommage à ses grands-parents qui travaillaient dans les champs.

« Et pourquoi pas "Le Paysan" à Versailles ? La Révolution est déjà passée par là ! », botte en touche Simon Porte Jacquemus. Ce dernier affirme que cette collection, qui met en scène son rêve d'enfant de devenir créateur de mode, a sa place dans un lieu de rêve comme celui-ci. « La collection est très autobiographique. Elle raconte mon enfance, la liberté que m'a laissée ma famille de faire ce que je voulais. J'ai la chance d'avoir encore tous mes grands-parents, c'était le moment de les remercier » – et de les inviter au défilé.

Fichus et Jupons

Cette collection, qui présente quelques silhouettes masculines et beaucoup de féminines, fourmille d'allusions au passé du natif de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône). A l'instar d'une robe bustier en lin grège, joliment drapée autour du corps : une référence à sa première création, une jupe taillée dans un rideau de lin quand il avait 8 ans. Les tabliers, les châles, les fichus et les jupons évoquent une Provence d'antan ; mais la sophistication des coupes et le jeu de volumes lui donnent une dimension couture très moderne.

Les looks frappent par la géométrie des formes : une petite veste drapée aux manches amples et pointues évoque un calisson ; un trench composé de dizaines de mètres de tissu se déploie en volutes gracieuses autour du corps ; des pampilles donnent de la structure à une jupe trapèze. Les dos surprennent, avec des robes lacées nouées dans les cheveux, des traînes invisibles à l'avant, des jeux sur les longueurs. La palette chromatique noir, blanc et pastel souligne la pureté des lignes. Les hommes sont plus sobres, mais pas moins élégants avec leurs costumes à la fois souples et larges dans la lignée de ceux de Giorgio Armani. La dernière collection était déjà empreinte d'élégance, mais, cette fois, elle possède aussi l'ADN provençal de Jacquemus, ce qui la rend singulière. Et très réussie.

En 2025, Jacquemus a ouvert son capital à un investisseur (L'Oréal, à hauteur de 10 %) et est doté d'une directrice générale (Sarah Benady). La PME se structure et vise une nouvelle clientèle : « Avant, c'était une jeune fille qui venait acheter son premier sac ou un bob. Maintenant, c'est plutôt la mère », explique le créateur, qui dit vouloir « mettre la mode au centre de son travail ». En même temps qu'il propose des vêtements plus luxueux et épurés, Simon Porte Jacquemus ferme ses points de vente dans les centres commerciaux pour développer son propre réseau de boutiques. « Pour faire de la marque un bijou », dit-il. Conformément à ses rêves d'enfant. ■

ELVIRE VON BARDELEBEN

Une mode tout en légèreté

Polos souples, pantalons larges et bermudas blancs... Les derniers défilés printemps-été 2026 de la fashion week homme de Paris, qui s'est tenue du 24 au 29 juin, ont montré une envie de calme et de douceur

Les températures élevées n'ont pas freiné les ardeurs du petit monde de la mode, dans les derniers jours de la fashion week masculine printemps-été 2026, qui s'est tenue à Paris jusqu'au 29 juin. Les abords des défilés sont toujours plus encombrés par des fans espérant apercevoir leurs stars préférées ou des accros au style cherchant à émouvoir les agents de sécurité pour assister au spectacle. Sur les podiums, l'ambiance est tout autre : il y règne une certaine douceur, un calme salutaire.

Chez Hermès, Véronique Nichanian, qui tient les rênes de la mode masculine depuis 1988, ne dit pas autre chose : « C'est un vestiaire pour la ville, en plein été. Je voulais insuffler un sentiment de légèreté et de douceur, comme une agréable brise. Je pense que nous en avons tous besoin en ce moment. » Cela passe par des matières luxueuses travaillées très délicatement, comme ces surchemises et blousons fins en cuir ajouré, ces débardeurs et vareuses en fine maille de coton ou en soie, ces grands tee-shirts en maille de lin ou encore ces pantalons un peu larges, en sergé de coton, qui semblent flotter autour de la jambe. Les pulls aux imprimés géométriques sont en maille épaisse, mais sans lourdeur. Les grands cabas en toile et cuir ajoutent quant à eux un côté voyageur à ce citadin décontracté. Autour des cous, les foulards verts, roses ou jaunes aux bords effilochés et noués à la va-vite tranchent avec la palette presque automnale de cette belle collection estivale.

L'été 2026 sera également citadin pour Officine générale, qui a organisé son défilé dans la rue, juste devant ses bureaux du 6^e arrondissement de Pa-

Pas de mégashow pour Marine Serre cette saison, la créatrice ayant préféré le cadre intimiste d'une galerie d'art pour présenter sa collection mixte

ris. La marque, fondée par Pierre Mahéo en 2012, a fait du vestiaire fonctionnel sa marque de fabrique. Cette saison, il lui ajoute un esprit Riviera. « Paris est une ville merveilleuse, mais elle a un défaut majeur : elle est loin de la côte. J'ai donc imaginé une collection d'été parisienne, à la fois urbaine et balnéaire », explique le créateur. L'homme – et la femme – en Officine générale déambulent sur le bitume dans des pantalons larges en popeline poids plume, roulottés aux chevilles ; dans des chemises en coton rayé ou imprimé, passées par-dessus des marinières ; dans des vestes zippées en nubuck. Aux pieds, des chaussons souples ou des tongs en cuir, pour un pas très léger. En adéquation avec cette sobre et efficace collection.

Pour Marine Serre, l'heure est également à l'accalmie. Pas de mégashow cette saison, la créatrice ayant préféré le cadre intimiste d'une galerie d'art pour présenter sa collection mixte. « Je voulais vraiment mettre l'accent sur le vêtement. Un lieu d'exposition est idéal pour cela, comme lorsqu'on

regarde des peintures. » Avec l'upcycling et la récupération de tissus pour fil rouge, Marine Serre propose des pantalons larges et des vestes de travail en patchwork de denim, des blazers coupés près du corps ou encore des chemises inspirées des scouts, avec foulards et patchs intégrés. Le logo lune – la signature maison – habille efficacement les délavages des jeans, les blousons bombers ou les attaches des chaussures. L'avantage d'une présentation au plus près des vêtements est de pouvoir les toucher et d'en apprécier la qualité de fabrication. Ce qui est ici le cas.

Imprimés fleuris et colorés

Créateur bulgare installé à Londres, Kiko Kostadinov présente ses collections à Paris depuis 2022. C'est dans un garage du nord de Paris, dont certaines salles ont été parsemées de sable fin, que le trentenaire a présenté sa collection, inspirée par une île imaginaire. Une vie insulaire paisible. Les vestes et pantalons rayés sont légers comme des pyjamas, les shorts en coton fin sont amples, et les polos souples ont des empiècements en cuir bien pensés. Les motifs graphiques évoquent des vagues ou des fleurs, tout comme les couleurs de ce vestiaire facile à vivre : brun, vert, bleu... Les grands sacs souples façon fourretout s'inspirent quant à eux des cornemuses et besaces de bergers bulgares.

Un retour aux sources que l'on retrouve également chez Willy Chavarria, doublé d'un message fort. Le créateur californien a commencé par envoyer sur le podium de la Salle Pleyel une trentaine d'hommes en tee-shirts et bermudas blancs, fabriqués en collaboration avec l'Union américaine

pour les libertés civiles, une association qui défend les libertés individuelles et d'expression. Assis, les mains dans le dos, ils adoptent une position inspirée de celles des prisonniers du centre de confinement du terrorisme, la prison inaugurée par le président du Salvador, en 2023. Les images des détenus, parmi lesquels de nombreux migrants expulsés par le gouvernement des Etats-Unis depuis avril, ont fait le tour du monde.

Accompagnée de la voix puissante de la chanteuse mexicaine Vivir Quintana, la collection est intitulée « Huron », du nom de la ville natale du créateur. Les grands costumes colorés évoquent ceux qu'ils voyaient dans son enfance, tout comme les larges cravates. Puis viennent des bermudas amples, des blazers XXL, des polos superposés ou encore des blousons courts zippés, portés avec des pantalons baggy. Un vestiaire à la beauté mélancolique.

Enfin, le Britannique Craig Green, habitué de la fashion week de Londres, a présenté son nouvel opus au Conservatoire national des arts et métiers. Artisan de la déconstruction, le diplômé de la Central Saint Martins londonienne continue ses expérimentations réussies : les parkas et trench-coats sont découpés dans le dos, les vestes sont fermées d'une dizaine de lanières, des pans de tissu s'échappent des chemises et des shorts. Les imprimés, eux, sont fleuris et colorés. « Plus on vieillit, plus on a envie de faire des choses simples, comme cultiver son jardin, non ? », dit amusé le presque quadragénaire, à l'issue du défilé. Une autre manière de convoquer le calme et la douceur. ■

MAUD GABRIELSON



**en vente
actuellement**

En kiosque



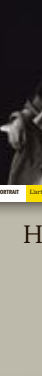
Dès mercredi 2 juillet



Hors-série



Hors-série



Hors-série



Hors-série



Cahiers de vacances adultes

Nos services

Lecteurs

Abonnements

Sur abo.lemonde.fr

Par tél. au 03 28 25 71 71
(prix d'un appel local) du lundi au
vendredi, de 9 heures à 19 heures, et
le samedi, de 9 heures à 17 heures.

Le Carnet du Monde

carnet@mpublicite.fr

POUR DÉPOSER AU MONDE VOS
DOCUMENTS CONFIDENTIELS

www.sourcesure.eu

SOURCE SÛRE



Le Monde

Le Carnet

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes

soit par e-mail :
carnet@mpublicite.fr
(en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL)

soit sur le site :
https://carnet.lemonde.fr

L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

✉ carnet@mpublicite.fr
https://carnet.lemonde.fr

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Annie CZARNECKI,
 artiste peintre,
 ancienne élève des Beaux-Arts
 d'Alger puis de Paris,

est décédée le 24 juin 2025, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Patrick Florentin,
 son compagnon,
 Geneviève et Isabelle Adrey,
 ses filles,
 Marie et Juliette Darroussin,
 Antoinette Adrey,
 ses petites-filles,
 Hervé Castanet,
 son ami de toujours,
 Toute sa famille
 Et ses amis,

vous donnent rendez-vous pour un dernier hommage le mercredi 2 juillet, au cimetière Saint-Pierre, à Marseille 5^e, au 380, rue Saint-Pierre.

La cérémonie débutera à 10 h 45, en la chapelle du funérarium municipal.

Antoine Fanton et Jean-Michel Papon,
 Frédéric et Nathalie Fanton,
 ses enfants,
 Margaux Fanton,
 Isaure et Mark Symington,
 Melchior Fanton,
 ses petits-enfants,
 Fleur et Augustin Symington,
 ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. André FANTON,
 ancien ministre
 et chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 19 juin 2025, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Luthérienne Saint-Marcel, Paris 5^e, dans l'intimité familiale.

(Le Monde du 25 juin).

M^{me} Marie-France Fromont,
 son épouse,
 Ses enfants,
 Ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Michel FROMONT,
 professeur émérite
 de l'université Paris I
 Panthéon-Sorbonne,

survenu le 27 juin 2025, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le 2 juillet, à 11 heures, en l'église de Chennevy (Aube).

fromont.michel@wanadoo.fr

Société éditrice du « Monde » SA
 Président du directoire, directeur de la publication
 Louis Dreyfus
 Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication,
 membre du directoire Jérôme Fenoglio
 Directrice de la rédaction Caroline Monnot
 Direction adjointe de la rédaction
 Grégoire Allix, Maryline Baumard, Philippe Broussard,
 Nicolas Chapuis, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambre,
 Anne Eveno, Marie-Pierre Lanneolouge, Franck Nouchi,
 Cédric Pietralunga
 Direction éditoriale Sylvie Kauffmann
 Direction déléguée au développement des services
 abonnés Françoise Tovo
 Directeur délégué aux relations avec les lecteurs
 Gilles van Kote
 Rédaction en chef Laurent Borredon, Emmanuel Davidenkoff
 (Événements), Jérôme Gauthier, Michel Guerin, Nicolas
 Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (cheffe d'édition),
 Alain Salles (Débats et Idées)
 Direction artistique Emmanuel Laparra
 Infographie Delphine Papin
 Directrice des ressources humaines du groupe Emmanuelle Conte
 Secrétaire général de la rédaction Sébastien Carganico
 Conseil de surveillance Aline Sylla-Walbaum, présidente,
 Gilles Paris, vice-président

		Concerts	
Sylvie, Eric et Pierre Lalanne, ses enfants, Andrée Steve, sa conjointe et ses enfants, Hélène, Laure, Anne, Marc Steve, Maxime, Hugo, Pierre-Etienne, Juliette, Simon, Antoine, Charlotte, Manon, Lucy et Jeanne, ses petits-enfants et leurs proches, ont la grande tristesse d'annoncer le décès du professeur Michel LALANNE, surné le 24 juin 2025, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. La cérémonie se déroulera le 4 juillet, à 14 h 30, en la paroisse Saint-Eloi, Paris 12^e. Selon les dernières volontés de Michel, sans fleurs ni couronnes. Dons bienvenus à la maison Catherine Labouré. La Société des Africanistes a la tristesse de faire part du décès de sa présidente, Françoise LE GENNEC-COPPENS, surné à Paris, le 21 juin 2025, dans sa quatre-vingt-sixième année. Une cérémonie se tiendra au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e, le mercredi 2 juillet, à 16 heures.		M^{me} Monique Liber Le Guennec, sa sœur, M^{me} Céline Gueho, M^{me} Valérie Boulanger Raichman, ses nièces, M. Christophe Boulanger, son neveu et leurs familles, ont la tristesse de faire part du décès de M^{me} Françoise LE GUENNEC COPPENS, ethno-anthropologue, présidente de la société des africanistes, chargée de recherche honoraire au LACITO-CNRS (Villejuif), surné à Paris, le 22 juin 2025, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. La crémation aura lieu le mercredi 2 juillet, à 16 heures, en la salle Mauméjean, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, 71, rue des Rondeaux, Paris 20^e. L'inhumation de l'urne aura lieu le jeudi 3 juillet, à 15 heures, au columbarium du cimetière du Père-Lachaise, 16, rue du Repos, Paris 20^e. Annick, son épouse, Pascal, André, Anne et Pierre, ses enfants, Ses petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès, surné le 23 juin 2025, de Edouard SAUVIGNON, professeur des Universités. L'inhumation a eu lieu au cimetière Rabiac, à Antibes, ce lundi 30 juin, à 15 h 15.	
		Paris 20 ^e .	
		Roland et Maïa, Pascal et Patricia ainsi que leurs enfants, ont la tristesse de faire part du décès de	
		Evelyne WESTRELIN, surné le 7 juin 2025, à l'âge de cinquante-quatre ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 juillet, à 14 heures, en l'église de Semur-en-Brionnais. Evelyne repose à la chambre funéraire de l'Étoile, à Marcigny. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.	
		Condoléances Le président, Les présidents d'honneur, Les membres du conseil d'administration de la Société française pour le droit de l'environnement, ont appris avec émotion la disparition de leur collègue Claude LAMBRECHTS, ingénieur de recherche au CNRS en retraite. Claude fut la première secrétaire générale de notre société savante ainsi que de la <i>Revue Juridique de l'Environnement</i>. Elle était une pionnière du droit de l'environnement et a contribué à l'essor de la recherche juridique dans ce domaine. Ils présentent leurs condoléances attristées à sa famille et s'associent à la peine de ses proches.	
		25^e Festival Européen Jeunes Talents. Du 6 au 26 juillet 2025 dans la Cour des Grands Dépôts des Archives nationales. En plein air, dans cet écrin, nos jeunes et talentueux artistes donneront le « la » de votre été. Lors de 22 concerts, (re)découvrez les chefs-d'œuvre incontournables des plus grands compositeurs de la musique romantique. Enfin, laissez-vous surprendre par nos perles rares : un orchestre baroque, un chœur de chanteuses ukrainiennes, des airs d'opéra-comique, le concert de Chausson ou encore un récital en piano à quatre mains. Participez à l'émergence des légendes classiques de demain ! Concerts en soirée du mardi au samedi à 20 heures, de 10 € à 20 € Et aussi les samedis à 16 h 30 (<i>entrée libre</i>). Informations et réservations sur jeunes-talents.org Tél. : 01 40 20 09 20.	

Abonnement Week-end + numérique

Chaque week-end : 2 quotidiens + tous les suppléments
+ M le magazine du Monde.

L'accès à tous les contenus numériques sur le site et l'application.

En cadeau

L'ensemble sac week-end et la bouteille isotherme Le Monde.

Abonnez-vous en ligne : abo.lemonde.fr/MWMPA

Bulletin d'abonnement

à compléter et à renvoyer à : **Le Monde - Service Abonnements - A1100 - 62066 Arras Cedex 9.**

OUI je m'abonne un an et je règle par prélèvement automatique : 14,90 €/mois
et je complète le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous.

Email : _____ @ _____ Tel : _____

IMPORTANT : merci de préciser votre adresse e-mail afin de recevoir la confirmation de votre abonnement.

☐ Je souhaite être informé par voie numérique des offres du Monde. ☐ Je souhaite être informé par voie numérique des offres des partenaires du Monde.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA 251EMWM1PASACWBIS

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Société éditrice du Monde à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Société éditrice du Monde. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec celle-ci. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat (RUM) _____ Sera rempli par la Société éditrice du Monde

NOM DU TITULAIRE DU COMPTE ☐ M. ☐ Mme

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

TYPE DE PAIEMENT PAIEMENT RÉPÉTITIF

Fait à : _____ Date : _____

IDENTIFICATION DU COMPTE BANCAIRE

IBAN – Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC – Code international d'identification de votre banque

N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB)

Signature obligatoire :

ORGANISME CRÉANCIER
SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE
ICS : FR18ZZZ134031
67/69 Av. Pierre-Mendès-France
CS 11469 - 75707 PARIS CEDEX 13

NOTE : Vous acceptez que le prélèvement soit effectué à l'installation de votre abonnement. Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE SA - 67/69, AVENUE PIERRE-MENDÈS-FRANCE - 75707 PARIS CEDEX 13 - 433 891 850 RCS Paris - Capital de 124 610 348,70 €. Offre réservée aux nouveaux abonnés, valable en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2026. Tarif par prélèvement : Au terme de la première année, votre abonnement se poursuivra et vous pourrez l'interrompre à tout moment. Les tarifs par prélèvement sont révisibles à l'issue de la première année d'abonnement. Expédition de la prime sous 3 à 4 semaines à réception de votre règlement, dans la limite des stocks disponibles.

Les informations figurant dans ce formulaire sont destinées à la Société Éditrice du Monde, responsable de traitement. Elles sont enregistrées et utilisées pour les finalités suivantes : gestion de votre commande, de la relation client et des réclamations, et dans les cas où vous l'avez accepté, communication marketing par voie électronique du Monde et/ou de ses partenaires. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements, que vous pouvez exercer à l'adresse suivante, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité : Le Monde - DPO - 67/69 Av. Pierre Mendès France - CS 11469 - 75707 PARIS Cedex 13. Pour plus d'informations, consultez notre Politique de confidentialité sur le site www.lemonde.fr ou le site de la CNIL www.cnil.fr

Ne pas jeter sur la voie publique.

Sebastian Roché

« L'idée d'une violence croissante à laquelle les policiers ne feraient que répondre est un leurre »

Coauteur d'une étude sur les manifestations contre les retraites de 2010 et de 2023, le directeur de recherche au CNRS observe qu'une « escalade de la violence » s'est produite du côté des forces de l'ordre

ENTRETIEN

La police française est-elle, en matière de gestion des foules, plus violente qu'elle ne l'était dans les années 2010 ? Pour répondre à cette question, deux chercheurs du laboratoire de sciences sociales Pacte, une unité mixte de recherche du CNRS, de l'université Grenoble-Alpes et de Sciences Po Grenoble, ont analysé les stratégies de maintien de l'ordre lors de deux grandes mobilisations comparables – les défilés contre la réforme des retraites de 2010 et de 2023.

Publiés par la revue juridique *Civitas Europa* en décembre 2024, ces travaux très documentés menés par Sebastian Roché, directeur de recherche au CNRS, et la doctorante Laural Miller, de l'Ecole des hautes études en sciences sociales et de l'université Grenoble-Alpes, concluent à une « escalade de la violence » du côté des forces de l'ordre.

Si les blessés et les morts sont nettement plus nombreux lors des manifestations de 2023 que pendant celles de 2010, c'est, selon les chercheurs, parce que les autorités ont choisi « *un maintien de l'ordre plus agressif* ». Alors que nombre de pays occidentaux s'orientent, depuis quelques décennies, vers une gestion pacifiée des foules fondée sur le principe de la « désescalade », la France fait prévaloir, concluent-ils, une « doctrine (informelle) d'escalade de la violence ».

Nous avons demandé au politiste Sebastian Roché, coauteur de *La Police contre la rue* (Grasset, 2023), de nous détailler les conclusions de ce travail.

Dans votre étude, vous comparez la stratégie de maintien de l'ordre de la police lors des manifestations contre la réforme des retraites de 2010 et de 2023. Pourquoi avoir mis en regard ces deux événements ?

Depuis une vingtaine d'années, des débats animés ont lieu aux Etats-Unis, au Canada mais aussi en France, sur l'évolution de ce qu'on appelle « la police des foules ». En 2017, à l'occasion de la remise de son rapport annuel, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, met ainsi en garde contre des « méthodes de maintien de l'ordre qui donnent le sentiment qu'elles sont ce qu'elles étaient en 1968 » avant de deman-

der, en 2019, la suspension, en raison de leur dangerosité, des lanceurs de balle de défense (LBD). De leur côté, les pouvoirs publics affirment que les mobilisations de rue sont de plus en plus violentes.

Nous voulions savoir si les tensions croissantes observées pendant les cortèges étaient liées à l'attitude des manifestants, à la posture du gouvernement ou aux tactiques policières. Pour ce faire, nous avons comparé deux manifestations qui partagent, à treize ans de distance, bon nombre de traits : les défilés contre les réformes des retraites de 2010 et de 2023.

Dans les deux cas, une large intersyndicale conduit la protestation et organise des cortèges auxquels la jeunesse participe amplement. Dans les deux cas, la mobilisation est considérable et elle dure plusieurs mois. Dans les deux cas, le mouvement mélange des processions encadrées et d'autres plus spontanées, une période froide et une période chaude.

Vous constatez dans vos travaux que malgré des manifestations très comparables les « dommages humains » – les blessés et les mutilés parmi les policiers et les participants – sont nettement plus élevés en 2023 qu'en 2010. Quels sont les chiffres ?

Le décompte des blessures, qu'il s'agisse des phases paisibles ou des phases tendues, montre un écart spectaculaire entre le mouvement de 2010 et celui de 2023.

Du côté des policiers et des gendarmes, le nombre de blessés en 2023 – plus de 1700 – est 22 fois plus élevé qu'en 2010 [76]. Du côté des manifestants, les écarts sont encore plus marqués : on recense en 2010 un seul signalement de violence auprès des organes de protection des droits (la commission nationale de déontologie, puis le Défenseur des droits) contre 171 en 2023 !

S'agissant des blessures les plus graves, l'écart entre les deux dates est étourdissant. En 2010 et en 2023, aucun agent de police n'est exposé à une blessure irréversible, mais chez les manifestants, les mutilations sont bien plus nombreuses en 2023 qu'en 2010 : on en observe une en 2010, chez un adolescent qui déplaçait une poubelle lors du blocage d'un lycée à Montreuil, contre sept, concernant des étudiants, des fonctionnaires, un technicien et un chef d'entreprise, treize ans plus tard.

Les policiers français assurent que ce sont les manifestants, et non eux-mêmes, qui sont plus violents que dans le passé. Votre étude réfute cette affirmation : comment parvenez-vous à une telle conclusion ?

Nous montrons dans notre travail que les mobilisations de 2010 et 2023 se ressemblent énormément. Le nombre de journées de conflit, la taille des rassemblements, le mix de cortèges maîtrisés et non maîtrisés par les syndicats, la présence d'autonomes ou de militants dans le black bloc, l'existence de blocages (700 établissements scolaires en 2010 contre 450 en 2023) et même le profil des personnes mutilées par la police sont très comparables. Il faut donc rechercher les



YANN LEGENDRE



LA POLICE ET LA GENDARMERIE ONT UTILISÉ 1137 MUNITIONS POUR FLASH-BALL ET LBD EN 2023, CONTRE 40 EN 2010. C'EST PRESQUE 30 FOIS PLUS !

explications du côté de la stratégie des responsables politiques et des policiers.

Entre 2010 et 2023, l'approche des pouvoirs publics a beaucoup changé. En 2023, ils choisissent d'utiliser largement les unités BRAV-M, ces voltigeurs contemporains qui ne cachent pas leur violence. Ils multiplient les interpellations, qui augmentent d'au moins 30 %. Ils retiennent plus fréquemment les manifestants dans des espaces fermés, les « nasses ». Ils pratiquent plus souvent les actions agressives : le fait, par exemple, de matraquer des manifestants à terre. Et ils emploient plus largement des LBD et des grenades explosives.

Les chiffres attestant cette intransigeance nouvelle sont, là encore, spectaculaires. La police et la gendarmerie ont utilisé 1137 munitions pour Flash-Ball et LBD en 2023, contre 40 en 2010. C'est presque 30 fois plus ! Du côté des grenades, notre étude montre, là aussi, une forte augmentation : alors que la police recensait 140 grenades explosives en 2010, elle compte 1463 grenades de désencerclement en 2023, et ce ne sont qu'une des sortes de grenades explosives utilisées. C'est 10 fois plus ! L'idée d'une violence croissante de la rue à laquelle les policiers ne feraient que répondre est un leurre. Les policiers des démocraties voisines aux prises avec les mouvements protestataires, qu'il s'agisse des manifestants des squats de Berlin après la chute du Mur en 1989, des émeutiers de Londres en 2011 ou des militants qui pratiquent les formes d'action du black bloc, ne provoquent pas autant de mutilations.

Les discours sur le maintien de l'ordre tenus, pendant les mouvements sociaux, par les responsables politiques jouent-ils un rôle déterminant dans le choix des tactiques policières ?

L'aspect le plus troublant de notre comparaison entre les deux périodes est la valorisation, en 2023, de la violence policière par les hauts cadres de la police et le ministre de l'intérieur. Dans les deux cas, le dialogue avec les syndicats est au point mort et la fermeté est de mise – au nom de l'autorité de l'Etat sous la présidence de Nicolas Sarkozy, au nom de l'inutilité du débat sous celle d'Emmanuel Macron. En revanche, en 2023, le gouvernement revendique une grande intransigeance dans les tactiques de police et dans l'usage des armes, ce qui n'était pas le cas treize ans plus tôt.

En 2010, le gouvernement et les préfets ne font, en effet, aucune déclaration sur

la nécessité de la force. A la suite du seul tir mutilant de LBD, le ministre de l'intérieur, Brice Hortefeux, demande même immédiatement à la police de « limiter l'usage de la force au strict nécessaire ». En 2023, le discours est radicalement différent : le préfet de Paris, Laurent Nuñez, déclare ainsi que les BRAV-M, pourtant mises en cause à de multiples reprises pour leur violence, sont « indispensables » et qu'elles sont « obligées » de faire usage de la force. Ces déclarations inflammatoires ont évidemment des effets tangibles sur les comportements.

Les forces de l'ordre, en France, savent pourtant utiliser des stratégies beaucoup moins offensives que celles auxquelles elles ont eu recours en 2023. Pendant la fronde des agriculteurs de 2024, les cortèges bloquaient les routes et les préfectures, les manifestants faisaient des centaines de milliers d'euros de dégâts, mais le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, déclarait qu'un gouvernement ne devait pas « répondre à la souffrance en envoyant des CRS ». Il a d'ailleurs proscrit les LBD et sécurisé la participation des manifestants au mouvement.

En Europe ou au Canada, la police tente depuis quelques années de se départir d'une stratégie offensive fondée sur la dispersion, l'intimidation ou le « nassage » des manifestants. A quoi ressemble cette logique de « désescalade » ?

La désescalade n'est pas une recette : c'est un principe dont les éléments sont rassemblés dans un rapport européen dit « Godiac » (« Good Practice for Dialogue and Communication as Strategic Principles for Policing Political Manifestations in Europe »). Il s'agit de dissuader en amont certaines personnes à risque de participer aux défilés, de faciliter la protestation, de dialoguer avec les manifestants et les organisations au cours des mobilisations et de cibler les fauteurs de troubles, et uniquement eux, pendant les défilés.

Ce modèle exclut les pratiques françaises comme le recours aux BRAV-M, le nassage indifférencié de groupes ou le tir à la grenade explosive et au LBD dans une foule en mouvement. Les pays européens qui pratiquent la désescalade évitent largement les dégâts les plus graves. Cette stratégie ne constitue pas une baguette magique, mais elle réduit la violence des forces de l'ordre, en particulier celle qui cause des mutilations – ce qui est déjà énorme. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE CHEMIN

Esther Duflo Les pays les plus pauvres ne sont pas des puits sans fond où tout effort est vain

La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement se tient du 30 juin au 3 juillet, à Séville (Espagne), dans un contexte particulièrement morose. Les Etats-Unis n'y participent pas, et ne signeront pas le texte final. Robert F. Kennedy Jr, secrétaire américain à la santé, vient juste d'annoncer que son pays ne financera pas GAVI, le fonds international de soutien à la vaccination. L'aide baisse aussi en Europe. Globalement, les flux sont au plus bas depuis 2005 et font pâle figure en comparaison des milliards que les pays pauvres paient en intérêts sur leur dette. Au moment où la tentation est forte, en Europe comme ailleurs, de jeter l'éponge sur notre responsabilité collective, il est plus que jamais nécessaire de rappeler l'importance d'une solidarité internationale qui conjugue dignité, ambition et efficacité.

Ecartons tout d'abord une première idée fausse : les pays les plus pauvres ne sont pas des puits sans fond où tout effort est voué à l'échec. Au contraire, à une époque où les progrès sociaux dans les pays riches stagnent, où l'espérance de vie a même baissé certaines années aux Etats-Unis, les progrès accomplis en trente ans dans les pays les plus pauvres ont été considérables. Selon la Banque mondiale, le nombre de personnes vivant sous le seuil d'extrême pauvreté est passé de 2 milliards d'individus en 1992 (38 % de la population mondiale) à 713 millions en 2022 (8,5 % de la population mondiale). En Afrique subsaharienne, entre 2000 et 2023, l'espérance de vie à la naissance est passée de 52 à 63 ans. Au Malawi, l'un des pays les plus pauvres du monde, 942 femmes sur

Alors que la Conférence internationale sur le financement du développement se tient à Séville jusqu'au 3 juillet, la Prix Nobel d'économie rappelle l'importance d'une solidarité internationale qui conjugue dignité, ambition et efficacité

100 000 mouraient en couche en 2000 ; ce chiffre était tombé à 451 en 2016.

Le mérite en revient d'abord aux gouvernements et aux populations de ces pays. Mais l'aide au développement émanant des pays riches a également joué un rôle important, pour renforcer les biens publics mondiaux, surmonter les crises, tester et évaluer rigoureusement les approches innovantes. Car c'est là une seconde idée fausse à laquelle il faut tordre le cou : l'aide au développement n'est pas un gaspillage d'argent public. Ses montants sont bien moins élevés que ne le pensent généralement les citoyens des pays à hauts revenus (il a pu être prétendu aux Etats-Unis que l'aide internationale représentait 20 % du budget américain en 2024, alors qu'elle en constituait moins de 1 %). Et bien qu'une évaluation globale de l'aide soit impossible, tant ses objectifs et ses instruments sont divers, certains succès justifient d'eux-mêmes l'ensemble de l'effort : GAVI, par exemple, a sauvé au moins 1,5 million de vies, selon l'*American Economic Journal*.

A rebours des déclarations de Robert F. Kennedy Jr, qui justifie la sortie des Etats-Unis de GAVI en affirmant que l'organisation ne « *suivrait pas la science* », un des grands succès de la coopération de ces dernières années a été de favoriser l'émergence d'un écosystème de recherche international. Ainsi, l'Afrique du Sud est devenue un géant de la recherche sur les maladies infectieuses et a joué un rôle majeur non seule-

ment dans le recul du VIH, mais aussi dans la recherche sur le Covid-19.

Au-delà de la recherche médicale, depuis plus de vingt ans, des chercheurs d'horizons différents sont unis par l'utilisation de méthodes scientifiques d'évaluation d'impact pour déterminer pas à pas, programme après programme, quelles sont les approches les plus prometteuses en matière de lutte contre la pauvreté. Ce sont des milliers d'études, menées sur tous les continents, touchant tous les secteurs, qui constituent progressivement un corpus de résultats probants à même d'éclairer la prise de décision politique. Cela a permis l'émergence et la diffusion de politiques publiques efficaces, qui ont touché des centaines de millions de personnes dans le monde.

“
UNE IDÉE FAUSSE
À LAQUELLE IL FAUT
TORDRE LE COU :
L'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT
N'EST PAS UN
GASPILLAGE
D'ARGENT PUBLIC

Le financement international – de l'Agence américaine pour le développement international (Usaid) aux Etats-Unis, du Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth au Royaume-Uni, de la Banque mondiale et du Fonds d'innovation pour le développement (FID, que je préside dans le cadre de l'Agence française de développement) – a joué un rôle fondamental de mobilisation, car les gouvernements des pays les plus pauvres n'ont simplement pas les budgets nécessaires pour financer eux-mêmes la recherche.

Des progrès remarquables

Arrêtons-nous sur un exemple du pouvoir de cette recherche : l'organisation non gouvernementale indienne Pratham a développé une approche éducative innovante d'enseignement ciblé, adapté à des systèmes où le niveau des enfants est extrêmement hétérogène. Au fil des années, des chercheurs ont testé plusieurs déclinaisons du modèle et ont travaillé avec Pratham. Cette pédagogie permet des progrès remarquables en mathématiques et en lecture, ce qui en fait l'un des programmes éducatifs les plus efficaces au monde. Pratham joue un rôle moteur dans la diffusion mondiale de la méthode. Au Maroc, 1200 écoles pionnières, accueillant des dizaines de milliers d'élèves, l'ont déjà adoptée, avec des résultats impressionnants. En Côte d'Ivoire, notamment avec le soutien du FID, la méthode a d'abord été adaptée aux

besoins locaux, puis généralisée à l'ensemble des écoles. C'est tout le budget de l'éducation, au Maroc comme en Côte d'Ivoire, qui est mieux dépensé, grâce à des investissements très modestes, permis par la solidarité internationale.

Il reste beaucoup à faire, tant sont nombreux les risques géopolitiques, ceux liés aux pandémies, et ceux relatifs à l'adaptation au changement climatique qui touche les plus pauvres de plein fouet. Les pays réunis à Séville (moins les Etats-Unis) vont réaffirmer l'ambition de dépenser 0,75 % du produit intérieur brut en aide extérieure. Un objectif peu ambitieux, au regard des 3,5 % que les alliés de l'OTAN ont promis pour la défense, mais que nous sommes très loin d'atteindre aujourd'hui. La déclaration insiste également sur le fait que le développement est la responsabilité de chaque pays. Le meilleur investissement possible pour les pays riches est de donner aux pays pauvres les moyens de continuer à investir dans leurs propres projets. ■

Esther Duflo est lauréate du prix Nobel d'économie en 2019. Professeure au MIT et au Collège de France, présidente de la Paris School of Economics et du Fonds d'innovation pour le développement, elle est reconnue pour ses travaux sur la lutte contre la pauvreté

Du climat à la fiscalité, la résolution des défis mondiaux dépend de la coopération entre Etats

D'anciens dirigeants réunis dans un collectif appellent leurs successeurs à ne pas surenchérir dans l'unilatéralisme brutal du moment, à l'occasion de la Conférence internationale sur le financement du développement de Séville

Nous écrivons en tant qu'anciens chefs d'Etat et de gouvernement de tous les continents pour lancer un appel urgent aux dirigeants actuels. L'année 2025 sera marquée par une rupture historique, mais elle sera également l'occasion de remodeler notre monde en réponse à cette situation mondiale. Nous venons d'horizons et de milieux politiques différents, mais nous sommes tous attachés à la dignité humaine et à la promesse de la démocratie.

La volatilité règne aujourd'hui sur notre monde. Les inégalités s'aggravent dans toutes les nations. Des multimilliardaires pourraient émerger au cours de cette décennie, alors que près de la moitié de l'humanité vit dans la pauvreté. Quelque 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays qui dépensent plus en intérêts pour payer leur dette souveraine qu'en éducation ou en santé. Le dérèglement climatique devance les transitions écologiques. Dans trop d'endroits, les enfants sont ensevelis sous la belli-

gérance des Etats, la seule force se substituant aux règles internationales. Le multilatéralisme visant à résoudre les problèmes mondiaux, nés des deux guerres mondiales, est en plein désarroi.

Financer les biens publics

Du climat à la fiscalité, la résolution de nos grands défis – surtout à l'heure où de nouvelles puissances émergent – dépend de la coopération. Seul, tout pays – et son peuple – est vulnérable lorsqu'un autre privilège un unilatéralisme étroit avant toute autre chose. Ensemble, nous appelons à une nouvelle coalition économique, fondée sur des valeurs de solidarité et de souveraineté, afin de lutter contre les inégalités extrêmes, de mettre fin à la pauvreté et de respecter les droits de l'homme.

Ce nouvel agenda doit être lancé à Séville, en Espagne, lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Nous pourrions, ensuite, nous appuyer sur cet agenda au sein du G20, sous

la direction de l'Afrique du Sud, et nous devons soutenir les objectifs de développement qui ont été fixés pour en garantir le succès. De même, nous devons contribuer activement à la préparation de la COP30, qui doit se tenir en novembre au Brésil : il s'agit d'un moment crucial pour faire progresser l'action climatique à l'échelle mondiale.

Les Etats doivent d'abord unir leurs efforts pour financer les biens publics. Des milliers de milliards de dollars sont disponibles pour contribuer au développement, mais une trop grande partie de l'argent public est accaparée par le pouvoir privé. Ce dont nous avons besoin de toute urgence est une aide vitale, et non des coupes budgétaires hémorragiques de la part des pays riches. Ces réductions de l'aide pourraient entraîner, par exemple rien qu'à cause du sida, la mort de 2,9 millions d'enfants et d'adultes supplémentaires d'ici à 2030.

Il est aussi essentiel que nous résolvions les problèmes d'endettement des pays les plus pauvres. Un allègement coordonné de la dette est nécessaire, tout comme des mesures pour empêcher la réapparition d'un tel fardeau, ainsi que l'avait demandé le défunt pape François en vue de cette année de jubilé, et comme l'avait obtenu la campagne du jubilé il y a vingt-cinq ans. Cela devrait inclure le transfert de droits

“
NOUS AVONS
BESOIN D'IMPÔTS
MINIMUMS
MONDIAUX SUR
LES BÉNÉFICES DES
MULTINATIONALES

de tirage spéciaux et le recours à des garanties financières innovantes, parallèlement aux prêts et aux subventions.

La coopération fiscale internationale est au cœur de la lutte contre les inégalités. Nous avons besoin d'impôts minimums mondiaux sur les bénéfices des multinationales, afin de garantir que celles-ci paient leur juste part dans tous les pays où elles opèrent. L'agenda mondial du G20 brésilien de 2024, visant à d'avantage taxer les personnes fortunées, doit progresser. Le projet d'une convention fiscale aux Nations unies est aussi une voie visionnaire à suivre.

Nous avons, ensuite, besoin d'une réforme institutionnelle ambitieuse pour notre nouvelle réalité multipolaire. Les entités mondiales ne sont pas sacro-saintes. Le Fonds monétaire interna-

tional doit jouer le rôle stratégique qui est le sien, en aidant les nations à se développer de manière durable plutôt qu'en leur imposant une austérité contraignante qui leur nuit. De nouvelles structures commerciales peuvent améliorer les normes en matière de travail et d'environnement, soutenir une politique industrielle verte ou libérer l'immense potentiel de l'intelligence artificielle au bénéfice de tous. Les règles de propriété intellectuelle doivent par ailleurs être aménagées et renégociées, car elles peuvent avoir des coûts humains dévastateurs, ainsi que l'a montré l'inégalité d'accès aux vaccins lors de la pandémie de Covid-19.

Un nouvel ordre mondial

Enfin, nous devons défendre les valeurs de notre monde tel qu'il est en 2025, en étant attentifs aux peuples de tous les continents. Privilégier la coopération n'est pas ignorer la souveraineté. Le système économique actuel, façonné en 1944 à Bretton Woods par les nations riches, à une époque où le colonialisme régissait encore une grande partie du monde, est dépassé. Un nouvel ordre mondial est nécessaire, afin de mieux y inclure les pays du Sud, qui sont à l'avant-garde du changement.

Travailler ensemble n'est pas seulement un impératif moral : c'est un intérêt commun, dans un

monde plus multipolaire. Laissons de côté les modèles économiques obsolètes et construisons plutôt, sans regarder en arrière. Il nous faut prendre le virage décisif dont ce siècle a besoin. ■

Parmis les signataires :
Carlos Alvarado, ancien président du Costa Rica (2018-2022); **Jan Peter Balkenende**, ancien premier ministre des Pays-Bas (2002-2010); **Gordon Brown**, ancien premier ministre du Royaume-Uni (2007-2010); **Helen Clark**, ancienne première ministre de la Nouvelle-Zélande (1999-2008); **José Manuel Ramos-Horta**, président du Timor oriental de 2007 à 2012 et depuis 2022; **Chandrika Kumaratunga**, ancienne présidente du Sri Lanka (1994-2005); **Stefan Löfven**, ancien premier ministre de la Suède (2014-2021); **Sanna Marin**, ancienne première ministre de la Finlande (2019-2023); **Aminata Touré**, ancienne première ministre du Sénégal (2013-2014); **José Luis Rodríguez Zapatero**, ancien président du gouvernement d'Espagne (2004-2011)
Liste complète sur [Lemonde.fr](https://lemonde.fr)

Julien Jeanneney

Par sa décision, la Cour suprême affaiblit les rares contre-pouvoirs susceptibles de contraindre Donald Trump

Qui, au sein du gouvernement fédéral, peut encore s'opposer à Donald Trump ? Une décision rendue, vendredi 27 juin, par la Cour suprême des Etats-Unis invite à reconsidérer cette question.

Celle-ci taraude, depuis bientôt six mois, les citoyens américains attachés à la démocratie libérale face à une litanie de décisions présidentielles dont la constitutionnalité est souvent douteuse. Le Congrès à majorité républicaine privilégie un silence prudent. L'administration se conforme naturellement aux ordres de son chef.

A l'orée de ce second mandat, beaucoup escomptent des juridictions fédérales un contre-poids salutaire. Nommés à vie par des présidents de différentes sensibilités, avec l'approbation du Sénat, les juges fédéraux situés en différentes parties du territoire peuvent en principe paralyser des décisions présidentielles jugées illégales.

Eviter des dégâts irréversibles

Depuis le début du XX^e siècle au moins, des juges fédéraux de première instance, statuant seuls, ont en effet suspendu des décisions exécutives pour l'ensemble du pays, dans l'attente de leur examen au fond – par la Cour suprême en dernière instance. Ce sont les « injonctions universelles », à portée nationale. Quoiqu'elles soient formulées dans le cadre d'un litige spécifique, elles imposent à tous les agents de l'administration de ne pas appliquer les mesures contestées.

Ces injonctions demeurent traditionnellement rares. Pour les justifier, il faut notamment que la mesure contestée soit manifestement illégale, qu'elle risque de provoquer un dommage irréparable, que le caractère national de l'injonction s'impose et que

Le professeur de droit public s'inquiète de la suppression, par la plus haute juridiction des Etats-Unis, des « injonctions universelles », un instrument qui permettait jusqu'alors de freiner l'expansion du pouvoir présidentiel

les conséquences de cette dernière servent l'intérêt général.

Leur nombre croît pourtant depuis le début de ce siècle. Plusieurs mesures emblématiques du premier mandat de Donald Trump – tels le blocage à la frontière de ressortissants de certains pays ou le financement du mur à la frontière mexicaine – ont ainsi été suspendues pour un temps. L'effervescence de ce second mandat ravive cette pratique : on dénombre vingt-cinq « injonctions universelles » au cours de ses cent premiers jours.

Les arguments en leur faveur sont nombreux : leur ancienneté, leur efficacité – elles permettraient d'entraver des mesures, telles que des expulsions massives, qui causeraient sinon des dégâts irréversibles –, leur portée pratique – il suffirait d'une telle décision pour régler des centaines de cas dans tout le pays –, et leur nécessité face à des responsables politiques enclins à fouler le droit aux pieds.

Les contempteurs de ces injonctions invoquent d'autres raisons. Incohérentes, elles rendraient possibles des positions contradictoires selon les juridictions : un juge fédéral situé en Californie pourrait suspendre une mesure que son homologue en Floride souhaiterait maintenir. Expéditives, elles empêcheraient la maturation d'une question juridique controversée. Pernicieuses, elles inciteraient les requérants à saisir un juge supposé favorable à leurs opinions. Illégitimes, elles permettraient à

un juge non élu de contrarier les choix d'un président légitimé par le suffrage universel.

A la majorité des six juges nommés par un président républicain, la Cour suprême vient de proscrire, pour l'essentiel, le principe même de ces injonctions. La question se posait à l'occasion d'un litige soulevant une question que la Cour n'a pas encore tranchée : le président peut-il exclure de la citoyenneté automatique – garantie par le 14^e amendement – les enfants nés aux Etats-Unis de parents sans nationalité américaine ni statut de résident permanent ?

Ecrivant pour la majorité de la Cour, Amy Coney Barrett estime que ces injonctions méconnaissent la loi de 1789 régissant la

compétence des juridictions fédérales. Les juges ne doivent garantir, selon elle, que la pleine satisfaction des parties, et non celle de tous les individus potentiellement affectés. Ainsi ne doivent-ils désormais statuer que sur des cas particuliers. Enfin, cette pratique provoque, à ses yeux, un déséquilibre des pouvoirs : elle revient à conférer à un juge unique la faculté démesurée de priver d'effets une réforme voulue par l'exécutif.

De nouvelles inégalités

Ainsi la Cour suprême juge-t-elle que les injonctions ne doivent plus être prononcées, en général, que pour les seules parties au litige – à deux exceptions près, dont les juridictions sauront peut-être tirer profit à l'avenir : les injonctions à l'échelle nationale restent possibles s'il s'agit du seul moyen de garantir l'effet utile d'une décision ne concernant que les parties au litige, ou dans le cadre de recours collectifs (*class actions*) à l'échelle nationale contre des mesures exécutives.

Cette décision de la Cour suprême risque de modifier en profondeur l'équilibre des pouvoirs – entre les juridictions et les autres institutions fédérales, mais aussi entre la Cour suprême et les juridictions fédérales inférieures. Elle devrait créer des inégalités nouvelles : seuls certains pourront saisir un juge pour bloquer l'application d'une mesure illégale – alors que les « injonctions universelles » bénéficiaient souvent à ceux qui n'ont pas les con-

naissances ni les ressources financières nécessaires pour former de tels recours. Les justiciables risquent, en outre, d'être traités différemment selon la sensibilité politique du juge saisi, qui ne statuera que sur leur cas particulier.

Quoi que l'on pense de ces injonctions – qui posent des difficultés indubitables et qui pourraient tout autant servir les intérêts de juges opposés à un président démocrate –, leur suppression affaiblit aujourd'hui les rares contre-pouvoirs susceptibles de contraindre Donald Trump. Pourquoi celui-ci s'abstiendrait-il désormais de multiplier les mesures inconstitutionnelles ? Elles resteront applicables tant que la Cour suprême ne les aura pas neutralisées – perspective incertaine en regard de sa composition actuelle.

Par cette décision, en définitive, la Cour suprême vient de retirer aux juges fédéraux de première instance un instrument qui leur permettait jusqu'alors de freiner l'expansion du pouvoir présidentiel au détriment d'autres institutions. Face à une pratique présidentielle aujourd'hui marquée par un rapport distant aux contre-pouvoirs institutionnels, c'est un choix périlleux – qui pourrait, à l'avenir, se révéler ravageur. ■

Julien Jeanneney est professeur de droit public à l'université de Strasbourg et membre de l'Institut universitaire de France. Il est l'auteur d'« Une fièvre américaine. Choisir les juges de la Cour suprême » (CNRS Editions, 2024) et de « Contre la proportionnelle » (Gallimard, 2024)

La réforme de l'audiovisuel public, un tremplin pour Rachida Dati

ANALYSE

Au moment où, lundi 30 juin et mardi 1^{er} juillet, elle défendra sa réforme de la gouvernance de l'audiovisuel public, Rachida Dati ne sera pas seule devant les députés. Quelque part au côté de la ministre de la culture, tel un Jiminy Cricket féminin, il faudra imaginer l'éminente figure de Radio France, Laurence Bloch, lui soufflant les mots pour convaincre.

Depuis qu'elle s'est emparée, début 2024, de la proposition de loi du sénateur centriste du Val-de-Marne Laurent Lafon, destinée à rassembler France Télévisions, Radio France et l'Institut national de l'audiovisuel (dans une holding), et jusqu'à ce qu'elle fasse appel à Laurence Bloch, en mars, Rachida Dati peinait à justifier de la nécessité du projet. Il s'agit de « rendre l'audiovisuel public plus fort », clamait-elle alors que, de toute évidence, France Télévisions et Radio France jouissant d'audiences plus que satisfaisantes, cette justification revenait à promettre une jambe de bois à un athlète.

« C'est un souhait du président de la République ! », assurait encore la ministre, en souvenir du projet de loi que son prédécesseur Franck Riester aurait pu défendre, en 2020, si le Covid-19 n'avait pas interrompu les travaux parlementaires. Entre-temps pourtant, deux ministres de la culture se sont succédés sans juger pertinent de remettre l'ouvrage sur le métier. Au contraire : comme trois autres anciens collègues, Roselyne Bachelot et Rima Abdul Malak ont exprimé tout le mal

qu'elles pensaient d'une telle réforme lors de la commission d'enquête sur la TNT du printemps 2024.

Les trois premières tentatives de Rachida Dati pour hisser la réforme au Palais-Bourbon ont été cafouilleuses. Entre la première (juin 2024) et la deuxième fois (décembre 2024), il n'a ainsi plus été jugé opportun de fusionner les entreprises, ni d'inclure France Médias Monde dans le dispositif – tout sauf des détails. Un louable effort de légitimation du texte, en avril, a conduit le ministère à présenter une étude d'impact dont le manque de consistance a largement été relevé.

Rivaliser avec les plateformes

Rachida Dati venait cependant d'abattre une carte maîtresse : la nomination de Laurence Bloch à une « mission d'accompagnement ». En s'adjoignant la compétence et la crédibilité de celle par qui France Inter est devenue la radio la plus écoutée de France, la ministre allait enfin faire taire les critiques et les sceptiques.

Que dit son rapport rendu à la mi-juin ? Il apporte d'abord à la ministre de la culture les constats qui manquaient à son argumentaire. « Près de 62 % des Français s'informent avant tout par les réseaux sociaux » ; « l'audiovisuel public voit ses audiences vieillir » ; « les [catégories socioprofessionnelles] CSP – sont moins représentées parmi les auditeurs de Radio France et les téléspectateurs de France Télévisions », comme elle le répète depuis lors.

La question de la capacité de l'audiovisuel public « à s'adresser à tous et à construire un espace public commun » est, bien sûr, haute-

ment légitime. Mais l'efficacité d'un mariage entre Radio France et France Télévisions pour leur permettre de rivaliser avec les plateformes aux moyens démesurés, ou de faire plier des algorithmes opaques dont le destin numérique des médias publics dépend au moins en partie, reste à démontrer.

Laurence Bloch pose par ailleurs que les succès des différentes maisons de l'audiovisuel public ne sauraient les exonérer de transformations « en profondeur », notamment sur le numérique. Nombre d'entre elles sont déjà largement engagées, mais « ça ne marche pas », soutient Rachida Dati. Puisque c'est la tutelle, donc le ministère qu'elle dirige, qui fixe les priorités stratégiques des entreprises (à travers des « contrats d'objectifs et de moyens » pluriannuels), on objectera qu'elle a toute latitude pour s'assurer de leur respect, sans passer par une loi.

Soucieux d'efficacité, le rapport Bloch desine enfin à la holding exécutive une architecture en quatre filiales : celle de la proximité, ICI (le fruit de l'union, en cours, de France Bleu et France 3) ; celle de l'info en continu, Franceinfo ; celle de l'audio, Radio France ; celle de la vidéo, France.tv. L'INA en constituerait vraisemblablement une cinquième.

« Ces orientations organisationnelles ne sont qu'une des modalités possibles de mise en œuvre de la réforme, précise au Monde Laurence Bloch. D'autres options peuvent être envisagées par les futurs candidats à la présidence de la holding. » La ministre Rachida Dati en a pourtant fait l'alpha et l'oméga de la future structure. Dès avril, c'est

avec un schéma identique de filialisation qu'elle s'était présentée devant la commission des affaires culturelles.

Pour les opposants à la réforme, l'intention de démantèlement, et non de renforcement, de l'audiovisuel public saute ici aux yeux : Radio France sans l'ancienne France Bleu ni la radio Franceinfo, France Télévisions sans France 3 ni la télé Franceinfo ne seraient plus que les ombres d'elles-mêmes, protestent-ils.

Clín d'œil au Rassemblement national

Dès la première phrase de son texte, l'ancienne « dame de fer » de Radio France postule qu'il faut le lire comme un « rapport de conviction ». Aussi incontestablement sincère soit-il sous sa plume, l'expression paraît aux antipodes de la méthode Dati.

Soupçonnée de désirer cette loi pour auréoler sa candidature à la Mairie de Paris d'une victoire législative, la ministre de la culture joue de l'oxymore comme d'une tactique. A maintes occasions, y compris sur les antennes publiques, elle vitupère féroce-ment contre les entreprises dont elle prétend vouloir assurer l'avenir radieux. Ce sont là autant de clin d'œil appuyés au Rassemblement national, dont les suffrages lui seront nécessaires dans l'Hémicycle, que d'occasions perdues de défendre la nécessité vitale, pour une démocratie saine, de disposer d'un audiovisuel public réellement fort. Parce que respecté, financé, et objectivement indépendant du pouvoir politique et des calculs politiques. ■

AUDE DASSONVILLE (SERVICE ÉCONOMIE)

LA MINISTRE DE LA CULTURE EST SOUPÇONNÉE DE DÉSIRER CETTE LOI POUR AURÉOLER SA CANDIDATURE À LA MAIRIE DE PARIS D'UNE VICTOIRE LÉGISLATIVE



Luca de Meo est tellement amoureux de l'automobile qu'il a fini par la quitter. Après avoir occupé différentes fonctions dans cette industrie pendant trente-trois ans, dont cinq ans à la direction générale de Renault, le patron italien, qui a publié un *Dictionnaire amoureux de l'automobile* (Plon, 2024), a décidé de rejoindre le groupe de luxe Kering (Gucci, Yves Saint Laurent, Bottega Veneta, Balenciaga...).

Ce mercato est inédit. Passer des usines d'assemblage et des normes d'émissions de CO₂ aux podiums de la fashion week est un tête-à-queue osé. Même si une Dacia Sandero comme un sac Jackie de Gucci sont vendus plusieurs milliers d'euros, difficile de faire appel aux mêmes ficelles marketing pour séduire des clients qui ne vivront jamais dans le même monde. Si chez Renault beaucoup reprochent à Luca de Meo son manque de loyauté, il faut lui reconnaître le goût du risque.

Comme la firme au losange l'était à l'arrivée de Luca de Meo, Kering et sa marque phare, Gucci, ne sont pas au mieux. L'idée de François-Henri Pinault, l'héritier du groupe, consiste à impulser le même type de redressement. D'où l'intérêt de se poser la question de la véritable nature de celui engagé à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

« C'est une décision personnelle, et je ne prends pas la fuite », s'est défendu Luca de Meo devant des salariés déçus, assurant que Renault était « bien positionné pour le prochain chapitre ». L'avenir le dira, car, dans l'automobile, les décisions mettent du temps à produire leurs effets, et il existe mille et une façons de présenter un bilan comptable de façon flatteuse avant de se faire rattraper par la réalité quelques années plus tard. Les exemples sont nombreux, de Carlos Ghosn à Carlos Tavares, passés en quelques mois du pinacle aux enfers. La seule chose dont on est sûrs à ce stade, c'est qu'il a profondément remodelé le constructeur, parfois pour le meilleur, mais aussi surtout... pour l'inconnu.

A l'actif du patron italien, une image de marque restaurée. Son talent marketing a produit des résultats indéniables. Renault en avait besoin après une période calamiteuse. Le groupe avait été laissé en jachère les dernières années de l'ère Ghosn (2005-2018), puis Thierry Bolloré, qui a dirigé l'entreprise de 2018 à 2019, a accumulé les mauvaises décisions. Le non-renouvellement de la Renault Zoe s'est ainsi payé cash.

Même si Renault pouvait difficilement tomber plus bas, Luca de Meo a remis l'entreprise dans le sens de la marche. Les coûts ont été drastiquement réduits. Dans le même temps, les pénuries de composants électroniques pendant la crise liée au Covid-19 ont incité à augmenter le prix des voitures dans des proportions inédites pour accroître les marges. Tous les constructeurs se sont livrés à ces pratiques, mais Renault un peu plus que les autres. C'est ce qui se lit aujourd'hui dans les comptes, où l'on constate l'une des meilleures rentabilités du secteur.

Toutefois, à plus long terme, cette stratégie n'est pas sans risque. Augmenter les prix dans un contexte de pouvoir d'achat qui ne suit pas provoque inévitablement l'attrition de la clientèle. Le mouvement est en cours. Les ventes sont à l'étiage. Le groupe ne vend pas plus de voitures qu'en 2000. Heureusement, le succès de Dacia a pu compenser le recul inexorable de la marque Renault.

L'impact industriel est spectaculaire. La plus grande usine, à Douai (Nord), tourne à 50 % de ses capacités. Les ventes de Scénic et de Mégane n'ont pas tenu leurs promesses, tandis que la R5 doit encore faire ses preuves. La petite citadine n'a pas le droit à l'erreur. Si d'aventure les ventes commencent à s'essouffier à partir de 2026, l'impact sur les comptes de Renault pourrait être redoutable.

Possible bombe à retardement

Second sujet d'inquiétude: l'état actuel des stocks de voitures accumulés par le réseau de concessionnaires. Non seulement ils sont élevés, mais ils sont constitués en grande partie par les modèles les plus chers (Mégane, Espace, Scénic, Rafale...). Vendre au réseau sans tenir compte de l'état réel du marché et sans provisionner suffisamment les remises qu'il faudra consentir aux clients en cas de faiblesse de la demande accélère les profits à court terme, mais peut se transformer en bombe à retardement.

Carlos Tavares en a fait la douloureuse expérience sur le marché américain, ce qui lui a coûté son poste de directeur général de Stellantis. On ne saura que dans quelques mois si Renault a joué à ce même jeu. Les ristournes de 7000 euros consenties actuellement sur le grand SUV Rafale n'ont pas de quoi rassurer.

Au-delà de la situation commerciale du groupe, Luca de Meo a fait beaucoup de paris sur l'air de « ça passe ou ça casse ». L'externalisation d'une partie de l'ingénierie en Chine, la relance de la marque Alpine et la création d'Ampere, une filiale ad hoc consacrée exclusivement à la voiture électrique, ne sont à ce stade que des essais qui demandent à être transformés.

Le développement à l'international est encore plus problématique. Le groupe a dû se retirer de Russie après le déclenchement de la guerre en Ukraine, la Corée du Sud a été reprise par le chinois Geely, l'Inde reste marginale, les activités en Amérique du Sud piétinent et le divorce avec Nissan est désormais consommé. Peu à l'aise avec la culture japonaise, Luca de Meo a, dès le départ, considéré cette alliance comme un facteur de complexité dont Renault pouvait se passer. Même si la direction de Nissan a une part de responsabilité dans cet échec, le patron de Renault n'a jamais rien fait pour redresser la situation, qui aboutit à une destruction de valeur gigantesque et à un isolement de Renault au moment où le secteur doit affronter une transition historique réclamant d'énormes investissements. Alors que Luca de Meo quitte le navire, l'avenir de Renault reste très incertain. A son successeur d'assurer le service après-vente. ■

A l'heure où les principes de l'Etat de droit sont attaqués, où les espaces de dialogue public se rétrécissent et où les fausses nouvelles pullulent, consolider le service public de l'audiovisuel relève de la nécessité démocratique. Face à cet enjeu complexe, la proposition de loi sénatoriale débattue à partir du lundi 30 juin à l'Assemblée nationale entend apporter une réponse simple: le regroupement de France Télévisions, de Radio France et de l'Institut national de l'audiovisuel dans une holding nommée « France Médias », plaçant l'ensemble sous la direction d'un PDG unique.

La genèse du texte a été chaotique : après un projet de fusion stoppé au moment du Covid-19, la proposition de création d'une

holding n'avait pas résisté à la dissolution, voici un an. Une version minimaliste a fini par être validée en commission par les députés, vigoureusement portée par la ministre de la culture, Rachida Dati, et défendue par Laurence Bloch, ancienne directrice des antennes de Radio France, qui juge la gouvernance unique « *indispensable* ».

Alors que de nombreuses réformes visent à remédier à des dysfonctionnements de services de l'Etat, la proposition de loi porte sur un service public à succès : Radio France est en tête des audiences et cartonne en matière de podcasts, France Télévisions fait solidement face à la concurrence. Cette bonne, voire excellente tenue ne doit pas masquer d'immenses défis : les audiences vieillissent, la consommation « à la demande » prend le pas sur les usages « linéaires », la concurrence des plateformes et des réseaux sociaux est féroce. La décevante coopération entre radio et télévision en matière d'information continue et locale, de même que le recours massif à des producteurs privés par France TV rendent difficile le statu quo.

Mais qui peut croire qu'une simple ré-
forme de structure au sommet avec l'ajout
d'un niveau de gouvernance peut, comme le
le répète Mme Dati, « rendre l'audiovisuel pu-
blic plus fort » ? Qui ne voit que l'institution
d'un « directeur de l'information » unique
pour la radio et la télévision faciliterait tou-
tes les pressions ? Que l'éclatement du sec-

teur radio entre trois filiales – Radio France, le réseau de proximité ICI et Franceinfo – l'affaiblirait ?

Maniant l'ambiguïté, Rachida Dati jure défendre le service public tout en multipliant pressions, invectives et provocations, sans parvenir à expliquer – et pour cause – en quoi la création d'une holding répondrait aux lourds défis de l'heure. Tout se passe comme si la ministre désirait à tout prix s'offrir le scalp du service public pour flatter la droite et l'extrême droite et conforter ses ambitions de candidate à la Mairie de Paris.

Les emportements de Mme Dati caricaturent précisément ce contre quoi, pour le renforcer véritablement, il faudrait protéger l'audiovisuel public : la dépendance au calendrier politique et aux agendas ministériels. Une telle ambition passe par la garantie d'un financement sur le moyen terme déconnecté des aléas politiques – compromis par la déplorable suppression, en 2022, de la redevance sans remplacement pérenne –, par une adaptation des règles de concurrence avec le secteur privé, et par une gouvernance qui, comme à la BBC, renforce la position de l'audiovisuel public face aux ingérences du pouvoir politique. L'avenir de ce secteur vital suppose un plan ambitieux et crédible dans ce sens. Pas un texte bâclé, potentiellement dangereux, utilisé par une ministre pour propulser sa carrière. ■

